

le Quintinais

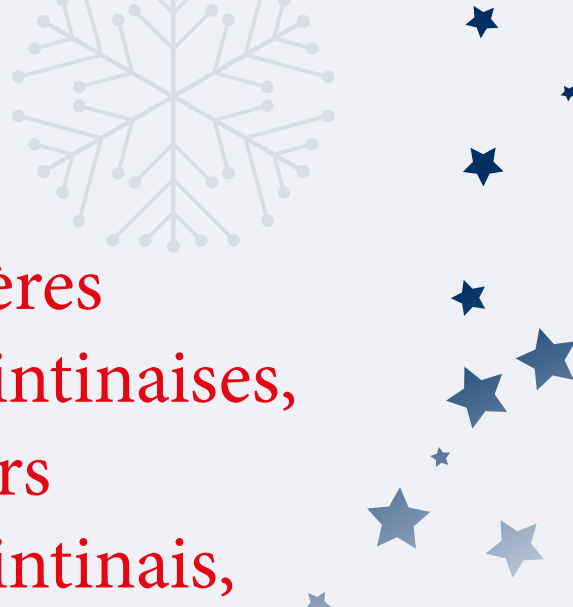
Noël 2022

La Gendarmerie

Des hommes et des femmes au cœur de nos territoires



Ville de
QUINTIN
Petite Cité de Caractère



Chères Quintinaises, chers Quintinais,

Une nouvelle fois, l'équipe de rédactrices et de rédacteurs bénévoles, réunie autour de Françoise Guillou-Corouge, s'est mobilisée pour vous préparer ce Quintinais de Noël dédié à la Gendarmerie nationale. Ils ont mené l'enquête tout au long de l'année pour rédiger et documenter leurs articles, qu'ils en soient remerciés. Je tiens à remercier les services de la gendarmerie et en particulier, le major Crézé de la brigade territoriale autonome de Quintin, pour leur concours à la rédaction de ce bulletin. Je n'oublie pas l'ensemble des annonceurs qui nous permettent de financer ce magazine.

A travers la lecture de cette édition, vous découvrirez l'engagement de nos gendarmes, femmes et hommes, au plus près de la population et le fonctionnement de

la Gendarmerie nationale, une de nos plus anciennes institutions françaises. Vous découvrirez quelques faits divers qui ont marqué Quintin et son territoire ainsi que l'histoire de notre gendarmerie locale à travers ses différentes localisations au sein de notre petite cité.

À l'aube de 2023, je vous adresse mes meilleurs vœux. Que cette année vous apporte son lot de promesses et de lendemains qui chantent !

Bonne lecture à toutes et à tous.

Bien cordialement

Nicolas Carro



Le groupe des rédacteurs

De gauche à droite : Claude Morin, Joël Sangan, Françoise Guillou, Pierre-Louis Launay-Méheu, Marie-Paule Le Ray, Nicolas Carro, Jean-Luc Crézé, Mireille Airault.

Absents sur la photo : Isabelle Aubry, Paul Jouanny, Marie-Claude Lebreton.

Le mot des rédacteurs

Chères lectrices, chers lecteurs, c'est à nouveau avec un grand plaisir que nous vous livrons le fruit de notre travail de recherches et rédaction de cette année 2022, le Quintinais de Noël qui a pour thème, « la Gendarmerie, des hommes et des femmes au cœur de nos territoires ».

Ce fut, comme chaque fois pour chacun des membres de notre équipe de rédacteurs bénévoles, tous passionnés par l'histoire de notre cité, de longues heures de lecture d'archives et documents, de rencontres, d'écriture. Quand nous livrons notre travail c'est toujours un « ouf » de soulagement d'être arrivés au bout de notre démarche. Pour autant il reste encore beaucoup à faire avant de transmettre le tout à notre imprimeur. Il faut trouver le lien entre tous les articles pour établir le chemin de fer et puis aussi prendre en compte les corrections de nos relecteurs qui traquent la moindre faute d'orthographe ou de syntaxe.

Pour ce numéro en particulier nous avons eu la chance de bénéficier du concours des services de la Gendarmerie qui ont accepté de nous fournir de la documentation et ont aussi pris un temps de relecture et de validation de nos écrits pour tout ce qui concerne l'institution.

Nos remerciements très particuliers et très sincères au Major Jean-Luc Crézé commandant la brigade autonome de Quintin, au service d'information et de re-

lations publiques de la Gendarmerie Nationale (SIR-PAG DGGN) à Issy-les-Moulineaux (78), au service historique de la Gendarmerie nationale à Le Blanc (36) et au centre historique des archives à Vincennes (94), au musée de la Gendarmerie Nationale à Melun (77) et à toutes les personnes qui ont contribué à fournir de la documentation.

Nous espérons que la lecture de ce Quintinais de Noël enrichira votre connaissance des missions et actions de la Gendarmerie, de l'histoire de la Gendarmerie à Quintin et des histoires de quelques affaires, petites ou grandes, vécues sur notre secteur.

Bonne lecture à tous, bonne fêtes de fin d'année.

Pour rappel, le comité de rédaction du Quintinais de Noël est ouvert à tous, habitants de Quintin ou des environs. Pour nous rejoindre il suffit d'aimer Quintin, son territoire et ses habitants, d'avoir plaisir à partir en quête de documents et témoignages, de partager ses connaissances. Nous comptons sur vous pour agrandir notre cercle.

Pour le Comité de rédaction,
Françoise GUILLOU

Contact pour participer au prochain Quintinais de Noël :
quintinaisnoel@quintin.fr

Sommaire

La Gendarmerie nationale

- La Gendarmerie, son organisation et ses missions.....4
Marie-Paule LE RAY
- Les femmes dans la Gendarmerie 13
SIRPAG
- Témoignages des femmes du Groupement de gendarmerie des Côtes-d'Armor..... 14
SIRPAG
- Geneviève, une femme forte pour Sainte patronne 17
Marie-Claude LEBRETON
- La rondache de la Brigade autonome de Quintin..... 21
Major Jean-Luc CREZE
- Les écussons de la Gendarmerie..... 22
Pierre-Louis LAUNAY-MEHEU

La Gendarmerie à Quintin

- Plus de 200 ans de présence à Quintin et sept casernes successives..... 24
Claude MORIN

- Depuis 1970 ils ont commandé la Brigade de Quintin..... 31
Claude MORIN
- Karine Couturier, Commandant de Brigade a fait ses premières armes à Quintin 32
Joël SANGAN
- Souvenirs, souvenirs... les années 90 dans le rétro !..... 33
Joël SANGAN

Missions spéciales

- Gardes champêtres et Police municipale 34
Paul JOUANNY
- Christophe Bonvalot, policier municipal..... 35
Paul JOUANNY
- Le photographe Christophe Dubois était aussi réserviste de la Gendarmerie 37
Joël SANGAN
- Les maîtres de chiens de la Gendarmerie 39
Claude MORIN

- Prévention. Un dispositif dans la lutte contre les violences intrafamiliales.... 42
Joël SANGAN
- Pierre Rannou, la voix des retraités ... 43
Joël SANGAN

Quelques affaires au fil des siècles

- Le Couvent des Ursulines a servi de Maison d'arrêt 44
Joël SANGAN
- 9 mars 1852, la guillotine attire la foule sur le Champ de Foire 46
Joël SANGAN
- Alfred Lajat, le Quintinais de l'affaire Seznec..... 48
Mireille AIRAULT
- Disparition et meurtre à Cartravers... 52
Pierre-Louis LAUNAY-MEHEU
- Faits divers et petite délinquance quintinaise 60
Mireille AIRAULT
- Les mots croisés 62
Marie-Paule LE RAY
- Agenda 63
- Le bottin de Quintin 64

La Gendarmerie, son organisation et ses missions



La France dispose aujourd'hui de deux forces de sécurité intérieure distinctes et complémentaires, la Gendarmerie nationale (rattachée au ministère de l'Intérieur depuis 2009), qui opère en milieu périurbain et rural, ainsi que dans les villes de petite et moyenne importance, et la Police nationale, implantée en milieu urbain. Toutes deux ont pour mission commune d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de garantir le maintien de l'ordre public dans leur zone de compétence respective.

Il existe d'autres similitudes entre ces deux institutions. Leur Code de déontologie, intégré dans le Code de la Sécurité intérieure, est identique depuis 2014. En outre, ni l'une ni l'autre ne dispose du droit de grève.

Mais elles diffèrent sur d'autres points, comme leurs zones de compétence respectives, mais aussi le statut de leurs personnels, le policier étant un fonctionnaire de l'État, et le gendarme, un militaire vivant en caserne. De ce fait, les policiers ont le droit de se syndiquer, contrairement aux gendarmes, qui disposent toutefois, à l'instar des autres forces armées, d'une chaîne de concertation, incarnée au plan national par le Conseil de la Fonction Militaire Gendarmerie (CFMG) et déclinée jusqu'à l'échelon territorial.

La militarité fait partie intégrante de l'ADN de la gendarmerie. Ancrée dans son histoire, ses traditions et ses valeurs, on en retrouve aujourd'hui l'implication dans de nombreux domaines, comme sa structure organisationnelle, sa stratégie opérationnelle, de la planification à la génération de forces, sa capacité de monter en puissance en cas de

crise, la formation et l'entraînement de ses personnels, l'organisation des soutiens et de la logistique, sa capacité de recherche et d'innovation, ou encore le logement en caserne, inhérent à la condition militaire et garant de la disponibilité des gendarmes et de leur proximité avec la population qu'ils protègent.

Force de 100 000 militaires d'active, appuyés par plus de 32 000 réservistes opérationnels, la gendarmerie est ainsi présente sur 95 % du territoire (en métropole et en outre-mer), soit 33 372 communes, au service de 50 % des Français. Sa compétence s'étend également sur 85 % du réseau routier national (soit plus de 900 000 km, dont 11 109 km d'autoroutes), 90 % du réseau ferré, ainsi que sur plus de 8 000 km de voies navigables. La commune de Quintin bénéficie ainsi de la présence d'une Brigade territoriale autonome (BTA) de seize militaires.

Chaque jour, les gendarmes sont mobilisés sur tous les territoires, y compris numériques, pour prévenir la délinquance et lutter contre la criminalité et les réseaux organisés, en mesure de monter rapidement en puissance pour intervenir sur le haut du spectre de toute crise, avec pour objectif de protéger la population, en tout temps et en tout lieu.

Les missions de la Gendarmerie nationale

Elles sont de trois sortes :

- **missions de police administrative** : maintien de l'ordre, sécurité publique, sécurité des mobilités, protection des populations dans

tous les territoires, y compris numériques, lutte contre la criminalité environnementale...

- **missions de police judiciaire** : constatations d'infractions, enquêtes judiciaires, recherche et interpellation d'auteurs d'infractions ;
- **missions militaires et autres missions de défense** : missions pré-vôtées, renseignements, concours aux autorités militaires, protection de certains sites militaires...

L'organisation de la Gendarmerie nationale



Général d'Armée Christian Rodriguez, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

Composée de militaires d'active et de réserve, la Gendarmerie nationale comprend :

- **La Direction générale de la Gendarmerie nationale**, encadrement d'ensemble comprenant un cabinet, trois Directions : Direction des opérations et de l'emploi, Direction des personnels militaires, Direction des soutiens et des finances ; et trois Services : Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure, Service d'information et de relations publiques des armées-gendarmerie, Service de la transformation.
- **L'inspection générale de la Gendarmerie nationale**, avec plusieurs



Le Vivier - Rond-point du Volozen - 22800 QUINTIN - Tél. 02 96 79 68 53
Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h30, dimanche matin de 9h à 12h30

divisions dont celle des enquêtes internes ou encore celle des signalements et de la déontologie.

- **La Gendarmerie départementale** : organisée en régions, groupements, compagnies et brigades territoriales, elle remplit des missions de police administrative et de police judiciaire.
- **La Gendarmerie mobile** : organisée en groupements, comprenant eux-mêmes plusieurs escadrons, elle est historiquement dédiée au maintien et au rétablissement de l'ordre public. Elle assure également quotidiennement un appui opérationnel aux unités de gendarmerie départementale, notamment outre-mer, où elle est un élément de manœuvres essentiel. Elle remplit enfin des missions à caractère militaire sur des théâtres d'opérations extérieures.
- **La Garde républicaine** : missions de sécurité et d'honneur auprès des institutions et des hautes autorités de l'État, missions de sécurité générale, de maintien de l'ordre et de lutte anti-terroriste.
- **Le ComCyberGend, commandement de la gendarmerie dans le cyberspace** : structure créée en 2021 afin d'animer, de coordonner, de mettre en cohérence, de renforcer et de rendre plus visibles et lisibles les capacités de la gendarmerie dans le domaine cyber, qu'il s'agisse de prévention, de formation ou d'investigations.
- **Le Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, PJGN** : grâce à un vaste panel d'expertises et à sa capacité de projection, il appuie quotidiennement les unités de terrain dans la résolution de leurs enquêtes, tout en innovant sans cesse pour faciliter le travail sur le terrain.
- **Le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, GIGN** : unité d'élite de la gendarmerie spécialisée dans le contre-terrorisme, la lutte contre le grand banditisme et la libération d'otages.
- **Le commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale** : police judiciaire, contre-terrorisme, intervention en milieu spécialisé, acquisition du renseignement, souveraineté de l'État outre-mer et secours.
- **Le commandement de la gendarmerie outre-mer** : à la tête de neuf ComGend, du commandement de la gendarmerie prévôtale et du commandement de la gendarmerie pour les opérations extérieures.
- **Les organismes d'administration et de soutien** : tâches administratives et techniques telles que gestion du personnel, gestion logistique et financière, armurerie, restauration collective...
- **Le commandement des écoles de gendarmerie** : ses écoles, centres d'instruction et d'entraînement.
- **Les gendarmeries spécialisées** :
 - **gendarmerie des transports aériens** : placée pour emploi auprès du directeur général de l'aviation civile, elle remplit les missions de la gendarmerie nationale dans les zones réservées des aéroports sur lesquelles elle est implantée : sûreté des plateformes aéroportuaires « côté piste » et du fret ; police judiciaire et renseignement ;
 - **gendarmerie maritime** : placée pour emploi auprès du chef d'état-major de la Marine, elle est une composante essentielle pour garantir la souveraineté de la France sur son espace maritime. Présente sur l'ensemble du littoral métropolitain et outre-mer mais également sur les emprises et points sensibles de la marine nationale et certains grands ports civils, elle remplit des missions de défense nationale, de police en mer (c'est-à-dire visant la protection de l'environnement et de la ressource halieutique, la sécurité de la navigation de plaisance et des pêches), et, enfin, de police judiciaire, visant à lutter contre toutes formes de criminalité (trafics entrants et sortants, piraterie, cybercriminalité, travail illégal, contrefaçons, délinquance financière...);
 - **gendarmerie de l'Air** : placée pour emploi auprès du chef d'état-major de l'armée de l'Air, elle exerce les missions de police administrative, militaire et judiciaire sur les bases, installations et établissements de l'armée de l'Air, en métropole, outre-mer et à l'étranger ;

- **gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires** : relevant directement pour emploi du ministre des Armées, elle est chargée du contrôle gouvernemental et de la sécurité des armes nucléaires ;
- **gendarmerie de l'Armement** : placée pour emploi auprès du délégué général pour l'armement, elle exerce toutes les attributions de la gendarmerie départementale, police judiciaire, administrative et militaire, sur tous les sites de la Direction générale de l'armement (DGA) et du CEA/Gramat.

La Gendarmerie assure par ailleurs le commandement de cinq offices interministériels :

- l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) ;
- l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) ;
- l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) ;
- l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine (OCLCH).



Général de Corps d'armée Bruno Jockers,
Major Général de la Gendarmerie Nationale.

La Gendarmerie départementale

L'organisation de la gendarmerie est territoriale et correspond au découpage administratif de la France. Au nombre de 32 500, les brigades territoriales, qu'elles soient autonomes ou de proximité, constituent la base de ce maillage, en contact direct et régulier avec la population.



géographique et des spécificités du territoire, une brigade nautique côtière ou intérieure, une brigade fluviale, un peloton de gendarmerie de montagne, un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie, premier échelon spécialisé de réponse de la chaîne de contre-terrorisme nucléaire de l'État sur l'emprise des centres nucléaires de production d'électricité et assistance aux unités locales de la gendarmerie dans le champ de l'intervention spécialisée.



Colonel Stéphane Privat. Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale des Côtes-d'Armor.



Général de corps d'armée Hubert Bonneau. Commandant la région de gendarmerie Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest.

En fonction des besoins, elles peuvent s'appuyer sur les moyens de leur compagnie (niveau arrondissement), de leur groupement (niveau département), de leur région (négociateurs régionaux, une section de recherches, à Rennes pour la Bretagne, une section d'appui judiciaire à laquelle est rattachée le Groupe d'observation et de vecteurs aériens, hélicoptères et drones, moyens nautiques, enquêteurs subaquatiques, des centres de soutien automobile de la gendarmerie).

Complémentarité, subsidiarité et capacités de monter rapidement en puissance sont les mots d'ordre de cette organisation.

La zone de compétence de la gendarmerie nationale sur le territoire français est ainsi découpée en treize régions de gendarmerie dont quatre zonales et neuf commandements de

la gendarmerie outre-mer. Chaque région comprend des groupements de gendarmerie départementale dont la circonscription est divisée en compagnies, lesquelles sont à leur tour divisées en Brigades territoriales autonomes (BTA) et Communautés de brigades (COB) composée de brigades de proximité.

Groupements de Gendarmerie départementale

Il en existe donc un par département, commandé par un colonel secondé par plusieurs adjoints :

- un commandant en second, lieutenant-colonel ou chef d'escadron ;
- un officier-adjoint commandement (OAC), lieutenant-colonel ou chef d'escadron ;
- un officier adjoint chargé de la police judiciaire (OAPJ), chef d'escadron ou capitaine ;
- un officier-adjoint renseignement (OAR), capitaine ou lieutenant.

Les GGD comprennent un certain nombre de compagnies et des unités spécialisées, comme un centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie, une brigade départementale de renseignements et d'investigations, à laquelle est rattachée une section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces, une cellule de prévention technique de la malveillance, une maison de protection des familles, un escadron départemental de sécurité routière et, en fonction de la situation



Prise de commandement du Colonel Stéphane Privat le 28 septembre 2022 au château de Quintin.

De g. à d. : Stéphane Rouvé, Préfet des Côtes-d'Armor ; le Général de Corps d'Armée Hubert Bonneau ; le Colonel Stéphane Privat.

Compagnies de Gendarmerie départementale

Il en existe une par arrondissement avec un groupe de commandement constitué de :

- un commandant de compagnie, chef d'escadron ou capitaine ;
- un commandant de compagnie en second, capitaine, plus rarement lieutenant ;
- un adjoint au commandant de compagnie, dans les zones à forte

activité, capitaine, plus rarement lieutenant ;
- un secrétariat.

La compagnie de gendarmerie de Saint-Brieuc est l'une des quatre que compte le GCD des Côtes-d'Armor. Pour compléter et appuyer le travail de ses quatre brigades territoriales autonomes, dont celle de Quintin, et de ses quatre communautés de brigades, la compagnie de Saint-Brieuc dispose, comme toute compagnie, d'une Brigade de recherches (BR) et d'un Peloton de surveillance et d'intervention de gendarmerie (PSIG) auquel est rattaché un groupe d'intervention cynophile (GIC). A Saint-Brieuc on trouve également une Cellule de lutte contre les atteintes aux personnes (CLAP).



Commandant d'escadron Yannick Bellier.
Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Saint-Brieuc.

Les Brigades territoriales



Réparties sur l'ensemble du territoire, les brigades territoriales sont soit autonomes (BTA) ou de proximité (BP) et regroupées en communauté (COB). (Cf. Carte du groupement page précédente). La commune de Quintin dispose ainsi d'une brigade territoriale autonome, celle-ci dépendant, dans les échelons supérieurs successifs, de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Brieuc, du groupement de



La brigade autonome de Quintin réunie à Saint-Brandan le 25 janvier 2022, pour l'inspection annuelle.

gendarmerie départementale des Côtes-d'Armor et de la région de gendarmerie de Bretagne.



A Quintin avec Stéphane Bern, le 18 mai 2022, pour le tournage de l'émission « Le Village préféré des Français », la ville de Quintin obtenant la 3^{ème} place en 2022.



Ravel, chien d'assistance judiciaire, instruit et éduqué au centre Handi-chiens de Saint-Brandan. Ravel a rejoint l'unité médico-judiciaire de Saint-Lô dans la Manche.

La Gendarmerie mobile



Spécialisée dans le maintien et le rétablissement de l'ordre, elle fournit également des renforts à la gendarmerie départementale et aux formations spécialisées (détachements de surveillance et d'intervention, sécu-

risation de grands rassemblements, recherche de personnes, interpellations...), d'autres plus saisonniers liés à l'accroissement de population en période de vacances) ou permanente (région parisienne, zones sensibles).

Elle remplit également des missions à caractère militaire (opérations extérieures). Elle est constituée de 109 escadrons, chacun d'eux comptant environ 110 militaires.



Au château de Quintin pour la prise de commandement du Colonel Privat.

La Garde républicaine

Constituée d'un régiment de cavalerie, de deux régiments d'infanterie et de formations musicales, elle remplit trois types de missions :

- **missions d'honneur**, pour assurer le protocole de l'État (visites officielles, visites d'État) parfois accompagnée de l'escadron motocycliste de la garde ;
- **missions de sécurité générale**, au profit des Préfectures de police de Paris et de Marseille, de sites touristiques, lors de grands événe-



ments de type sommets ; sécurité des palais nationaux, patrouilles de surveillance équestres, renfort des pelotons d'intervention en Ile-de-France et outre-mer ; emploi des motocyclistes pour l'escorte de convois sensibles, la sécurisation de courses majeures et la participation à la lutte contre l'insécurité routière ; renfort de sécurité dans certaines ambassades ; enfin des missions de maintien de l'ordre et de lutte anti-terroriste.

Par exemple la Garde républicaine était présente à la foire aux poulains à Plaintel en 2019 pour la première fois ainsi qu'en 2022.

- **missions culturelles**, de formation ou de coopération lors de manifestations en France et à l'étranger pour assurer le rayonnement de la France.



La Garde républicaine à Plaintel en 2022, avec Pierre Gallais, président de la Foire, au-devant du garde Yann Raffin et du Maréchal des logis Tristant Deunf.



La Garde républicaine, pour la première fois à Plaintel, en 2019. Devant les gardes, Hélène Berthoumiou et Marine Dessens, de gauche à droite : l'Adjudant-chef Le Berre, adjoint au commandant de la brigade de Quintin ; Joseph Le Vée, maire de Plaintel en 2019 ; Marc Le Fur, député ; le préfet Yves Le Breton ; Thibault Guignard ; Pierre Gallais, président de la Foire ; le Général de Corps d'Armée Alain Pidoux, commandant la région de gendarmerie de Bretagne en 2019 ; le Chef d'escadron Matthieux Glavieux, commandant la compagnie de Gendarmerie de Saint-Brieuc en 2019 ; le Major Jean-Luc Crézé, commandant de la Brigade autonome de Quintin.

Les grades et insignes dans la Gendarmerie mobile et la Garde républicaine

Officiers supérieurs



Colonel(le)



Lieutenant(e)
Colonel(le)



Chef
d'escadron
Commandant(e)

Officiers subalternes



Capitaine



Lieutenant(e)



Sous
Lieutenant(e)



Aspirant(e)

Sous-officiers supérieurs



Major



Adjudant(e)
Chef



Adjudant(e)

Sous-officiers subalternes



Maréchal
des Logis
Chef



Gendarme
de carrière



Gendarme
sous contrat

Élèves officiers et gendarmes

Le passage d'un grade à l'autre se fait à l'ancienneté, parfois au mérite. Les perspectives d'évolution sont importantes. Il est possible de devenir officier de gendarmerie en réussissant un concours interne.



Les grades dans la Gendarmerie départementale

Officiers généraux



Général d'armée



Général de corps
d'armée



Général de division



Général de brigade

Officiers supérieurs



Colonel(le)



Lieutenant(e)
Colonel(le)



Chef
d'escadron

Officiers subalternes



Capitaine



Lieutenant(e)



Sous Lieutenant(e)



Aspirant(e)

Sous-officiers supérieurs



Major



Adjudant(e) Chef



Adjudant(e)

A Quintin : 1 major, 2 adjudants. Pour être nommé major, il faut compter quelques années de carrière à son actif.



Major Jean-Luc Crézé, commandant de la Brigade autonome de Quintin.

Sous-officiers subalternes



Maréchal des Logis Chef



Gendarme de carrière



Gendarme sous contrat

Le grade de Maréchal des logis-chef s'obtient généralement après 3 ans et 6 mois d'ancienneté.

A Quintin : 7 maréchaux des logis-chefs, 4 gendarmes de carrière et un gendarme sous contrat.

Gendarmes adjoints volontaires



2^{ème} classe



1^{ère} classe



Brigadier



Brigadier Chef



Maréchal des Logis

A Quintin : 1 brigadier.

Les gendarmes adjoints volontaires (GAV) sont intégrés au grade de GAV (gendarme adjoint de 2^e classe). Ils évoluent ensuite de la manière suivante :

- GAV 1^{re} classe
- Brigadier
- Brigadier-chef
- Maréchal des logis

En moyenne, le GAV peut être brigadier au bout de son premier contrat, et brigadier-chef ou maréchal des logis à la fin de son engagement.

Les rôles et qualifications des GAV APJA et des GAV EP

Qu'il soit affecté en brigade, en peloton de montagne, au sein de la garde républicaine, au pôle judiciaire ou aux côtés des maîtres de chien, le GAV APJA (agent de police judiciaire adjoint) est un équipier opérationnel qui vit au rythme des unités et participe activement à toutes les opérations sur le terrain.

Le quotidien des GAV EP (emplois particuliers) est bien différent et dépend de la spécialité au titre de laquelle ils ont été recrutés, à savoir :

- entretien casernement
- mécanique, maintenance véhicules

- transport, magasinage
- restauration
- employé de bureau
- télécommunications, informatique
- agent d'accueil et de sécurité
- divers : aide moniteur EPS, archiviste assistant, choriste, coiffeur, linguiste assistant, musicien, réceptionniste.

Suite à leur intégration ils deviennent, par exemple, agent d'accueil, secrétaire en état-major ou en école, cuisinier en restauration collective comme au mess des officiers, électricien, etc. Ils effectuent alors les missions relatives à leur emploi particulier presque comme ils le feraient dans le civil.

Quelles sont les qualités requises pour être gendarme adjoint volontaire ?

Pour devenir GAV, il faut bien sûr posséder une bonne condition physique. En effet, pour tenir le rythme d'une journée type, mieux vaut être sportif et dynamique ! Le gendarme adjoint est généralement une personne volontaire qui va au bout de sa mission. Fort, il l'est aussi mentalement. Garder son calme en toute circonstance, savoir être ferme ou bienveillant en fonction des cas de figure... le gendarme adjoint volontaire est capable de prendre du recul pour mieux analyser la situation.



Fonction de contact au château de Quintin pour le Festival de la gastronomie 2021.

Le GAV doit être psychologiquement stable et savoir reconnaître qu'il a parfois besoin de debriefer avec ses collègues, voire même un psychologue militaire, après une intervention particulièrement éprouvante. Rigoureux dans ses contrôles et ses enquêtes, il est également et bien évidemment honnête et intègre. Une enquête est d'ailleurs réalisée avant de convoquer le postulant aux tests de recrutement.

Le gendarme volontaire accepte l'organisation hiérarchique, il répond positivement aux ordres de ses supérieurs et se montre bienveillant envers les GAV moins expérimentés. Il possède de bonnes capacités d'analyse et sait s'adapter rapidement à toute situation.

Pour résumer, le gendarme volontaire est une personne équilibrée physiquement comme mentalement.

Comment devenir gendarme adjoint volontaire ?

Pour devenir gendarme adjoint volontaire il faut réussir les tests de sélection. Pour s'y inscrire, il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé **au minimum de 17 ans et au maximum de 26 ans** à la date du dépôt de la demande. Une autorisation parentale sera demandée pour les candidats mineurs,
- être **de nationalité française**,
- avoir effectué sa **Journée défense et citoyenneté (JDC) ou JAPD** selon votre année de naissance,
- avoir **un comportement conforme à ce que l'on peut attendre d'un militaire** : une enquête administrative est réalisée, l'objectif étant de vérifier entre autres que le candidat n'est pas connu des services de police,
- être **physiquement apte**,
- pour les GAV APJA, aucun diplôme n'est demandé. Pour les GAV emploi particulier, le baccalauréat est demandé pour les spécialités employé de bureau et télécommunication informatique, un CAP au minimum ou une expérience professionnelle pour les autres.



Inscription aux tests de sélection

Si votre candidature est recevable, vous serez convoqué pour une session d'information suivie d'un entretien de recrutement dans votre département. Vos justificatifs d'identité, de diplômes... seront alors examinés. Suite à cela, vous serez convoqué pour les tests dans le centre de sélection de votre région.

Les tests se déroulent sur une demi-journée, au programme :

- test psychotechnique
- test de connaissances générales*
- test de compréhension de textes*
- rédaction de votre lettre de motivation.

**pour les candidats GAV EPJA uniquement*

Les candidats ayant réussi les tests passent alors un examen médical avant d'intégrer une des cinq écoles de formation de la Gendarmerie, en fonction de leur lieu d'habitation : Montluçon (03), Rochefort (17), Tulle (19), Châteaulin (29), Chaumont (52), Fontainebleau (77).

L'élève GAV APJA reçoit une formation de treize semaines avec au programme cours de tir, intervention, arrestation, etc. Il est soumis au contrôle continu avec examens pratiques en fin de formation. Le classement général à ces examens permet d'émettre des vœux concernant son affectation. Le GAV choisit la région, puis le département, et émet plusieurs vœux d'unités d'affectation au sein de ce département.

Il prête enfin serment avant de prendre ses fonctions. Il suivra une formation complémentaire pendant douze semaines au sein de son unité et ce n'est qu'à l'issue de cette formation qu'il reçoit le diplôme d'adjoint APJA, de niveau V (équivalent à un BEP).

Les évolutions de carrière du gendarme adjoint volontaire

Le gendarme adjoint connaît une évolution en termes de grade qui entraîne une augmentation de sa rémunération et de ses responsabilités :

- GAV (galon bleu vierge)
- GAV de 1^{re} classe
- Brigadier
- Brigadier-chef
- Maréchal des Logis

clic@ssistance
et l'informatique devient un plaisir...
Magasin & Atelier informatique 5j/7

- Vente
- Dépannage
- Sécurité informatique
- A domicile
- En atelier

Vente de logiciels

- Comptabilité
- Bâtiment
- Gestion commerciale

Installation

- Paramétrage
- Formation

21 la ville Auray - 22800 LANFAINS
02 96 94 44 74
clicassistance22@gmail.com
informatique-22.fr

Il peut passer le concours interne de sous-officier d'active ou de corps de soutien (pour les GAV emplois particuliers) après sa première année de contrat et ainsi intégrer définitivement la Gendarmerie nationale.

Il peut également accéder aux concours de recrutement de catégorie B en interne, pour intégrer la Police municipale, la Police nationale la douane ou encore l'administration pénitentiaire.

Les missions et spécialités du gendarme

Le gendarme intervient partout sur le territoire national, en métropole et en outre-mer, et parfois à l'étranger. Il est déployé en particulier dans les zones rurales et périurbaines ainsi que sur les axes routiers, soit 85 % du territoire français.

Le sous-officier de gendarmerie veille à l'exécution des lois. Ses missions sont de deux ordres.

1) Assurer la sécurité publique des personnes et des biens

- police de proximité, contrôles routiers, sécurité des mobilités,
- renseignement,
- maintien de l'ordre public,
- protection des lieux sensibles en France comme à l'étranger,
- participation aux OPEX (opérations extérieures),
- lutte contre le terrorisme.



Mission de renseignement, avec le Gend truck de la gendarmerie, sur le marché de Quintin le mardi 5 avril 2022.

2) Police judiciaire

La mission de police judiciaire consiste à constater les infractions pénales puis mener un travail d'enquête pour rassembler les preuves et rechercher leurs auteurs afin de les présenter devant les tribunaux compétents. Cette mission représente 40 % de l'activité de la gendarmerie.

Le gendarme peut être affecté dans différents types d'unités, en fonction de ses choix de carrière et des besoins. Il peut s'agir par exemple (liste non exhaustive) de :

- la gendarmerie départementale : unités territoriales, unités de sécurité routière, pelotons de surveillance et d'intervention, unités de recherches, unités montagne, unités nautiques...
- la gendarmerie mobile,
- la garde républicaine,
- le GIGN (Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale),
- les unités de contre-terrorisme nucléaire (peloton spécialisé de protection de la gendarmerie),
- la gendarmerie des transports aériens,

- les forces aériennes de gendarmerie,
- la gendarmerie de l'Armement,
- la gendarmerie de l'Air,
- la gendarmerie maritime,
- la gendarmerie de la sécurité de l'armement nucléaire.

Le gendarme peut se spécialiser en tant que (liste non exhaustive) :

- OPJ (officier de police judiciaire). A Quintin, 11 OPJ au sein de la brigade,
- technicien en identification criminelle,
- enquêteur en techniques numériques,
- technicien des systèmes numériques,
- maître de chiens,
- gendarme nautique ou maritime,
- enquêteur subaquatique,
- gendarme de montagne,
- motocycliste,
- pilote de véhicule rapide d'intervention,
- pilote et mécanicien hélicoptère,
- spéléologue,
- fantassin de la garde républicaine,
- cavalier de la garde républicaine...

Le métier de gendarme regroupe donc une grande variété de spécialités et de missions, souvent méconues. Il est possible de changer de type d'unité et de spécialité en cours de carrière.

La gendarmerie offre également toute une palette de métiers dans le Corps de soutien technique et administratif (CSTAGN), dont les militaires, à travers l'accomplissement de missions administratives et de soutien, contribuent de manière essentielle à la bonne conduite des missions opérationnelles.

On y trouve six spécialités :

- administration et gestion du personnel,
- gestion logistique et financière,
- affaires immobilières,
- restauration collective,
- auto-engins blindés,
- armurerie-pyrotechnique.

Enfin, 40 % des personnels en gendarmerie sont des civils qui contribuent au bon fonctionnement de la



QR code de recrutement

	
Site Gendarmerie	Sous-officier Gendarmerie
	
Gendarme Adjoint Volontaire APJA	Gendarme Adjoint Volontaire EP
	
CSTAGN	Réserviste

Le Crédit Agricole, partenaire de la vie locale

à QUINTIN

1 place 1830

02 96 69 22 22*

Suivez-nous : ca-cotesdarmor.fr     

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES D'ARMOR, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 9 rue du Port, à la Croix-Tal, PLOUFRANCAIS, 22096 SAINT-BRIEUC CEDEX 9, Tél. 02 96 69 22 22 - * Prix d'un appel local. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 023 501, 777456179 R.L.S. ST-BRIEUC.

SAISON 2022-2023
SAINT-BRIEUC
ET COTES D'ARMOR
CÔTES D'ARMOR
CÔTES D'ARMOR

gendarmerie dans ses missions quotidiennes.

Les conditions de travail et l'engagement du gendarme

Être gendarme n'est pas facile, que ce soit physiquement ou psychologiquement.

Pour devenir gendarme et s'épanouir dans ce métier, il faut être une personne équilibrée. En effet, comme nous venons de le voir, les conditions de travail du gendarme sont particulièrement éprouvantes. Pour garder son calme en toutes circonstances, il faut être mentalement stable. De plus, le sous-officier de gendarmerie doit savoir prendre du recul sur les situations rencontrées pour éviter d'être affecté dans sa vie privée. Il est nécessaire pour lui d'échanger avec ses collègues, voire un psychologue.

Le gendarme doit être physiquement apte au service actif de jour comme de nuit pour être recruté. Au cours de sa carrière opérationnelle, il doit se maintenir dans cet état de forme.

Comme tout fonctionnaire, le gendarme a le sens du service public. Et comme tout militaire il a le sens du devoir et de l'engagement ainsi que le respect de la hiérarchie. La gendarmerie est une institution dans laquelle la hiérarchie est extrêmement importante. On y respecte la discipline militaire.



La gendarmerie de Quintin, rue de Moncontour.

Au contact permanent du public, le gendarme est un bon communicant. Avec ses collègues, il fait preuve d'esprit d'équipe et de cohésion. Il est bien entendu impartial, honnête et exemplaire. Il doit faire preuve de rigueur dans le respect des procédures. Il est bien entendu impartial, honnête et exemplaire.

Le gendarme vit en caserne avec sa famille. Cette vie peut-être difficile pour les proches d'un gendarme. Les casernes ont évolué au fil du temps. Il y a quelques décennies une caserne était constituée d'un seul bâtiment, certes un très grand bâtiment sur plusieurs niveaux. Le niveau rez-de-chaussée, souvent au niveau de la voie publique était affecté à l'administration, bureaux des responsables de brigade et

secrétariat. Les niveaux supérieurs abritaient les logements des gendarmes et leur famille.

Aujourd'hui les casernes comportent deux espaces distincts sur une même surface : un bâtiment pour l'administration, les bureaux et l'accueil. Dans un espace séparé, les logements des gendarmes dans des pavillons.

Tel un petit village cet espace est arboré et paysagé. Chaque brigade peut l'améliorer à sa guise en y ajoutant par exemple des jeux d'extérieur pour les enfants ou des terrains de jeux de boules pour les adultes. Cet ensemble de bâtiments est inscrit sur une surface entièrement ceinte et fermée. Pour y accéder il est nécessaire de se présenter au portillon.



Marie-Paule LE RAY
avec la collaboration du Major
Jean-Luc CREZE

BIDAUT
BÂTIMENT

 Maçonnerie  Menuiserie / Cloisons

 Charpente / Ossature bois

 02 96 73 96 12

 Z.A. - Rue des Quartiers
22800 SAINT-DONAN

 www.bidault-batiment.fr

Les femmes en Gendarmerie



La gendarmerie est à l'image de la société. Elle poursuit sa féminisation, avec plus de 22 % de ses membres qui sont des femmes. C'est l'un des taux les plus élevés parmi les forces de sécurité de notre pays.

Si les femmes sont toujours plus présentes en gendarmerie, la diversité des postes qu'elles occupent est loin des représentations caricaturales d'un autre temps. Les femmes gendarmes sont officiers supérieurs, y compris généraux, motocyclistes, tireurs d'élite, commandants d'escadron de gendarmerie mobile et commandants territoriaux.

Ce champ des possibles ouvert en gendarmerie, pour toutes et tous, est le fruit d'une politique RH (ressources humaines) volontariste menée au niveau central et local, en particulier par un plan d'action triennal.

Dès les années 80, la gendarmerie nationale accélère la diversification de ses profils et renforce sa politique d'égalité de parcours, avec en 1983 la première femme sous-officier, en 1998 la suppression des quotas de recrutement, en 2014 la mise en place du plan d'action égalité et en 2018 l'obtention ministérielle des labels égalité et diversité, en cours de renouvellement.

Plus de 20 000 femmes sous statut militaire

Plusieurs chiffres illustrent avec éloquence cette évolution importante, en particulier dans la hiérarchie. La barre des 20 000 femmes sous statut militaire a été franchie en 2020. Il y a 655 femmes officiers dans la gendarmerie, dont 265 officiers supérieurs. Elles sont présentes dans tous les échelons de commandement, de la brigade au groupement, ainsi que dans les unités spécifiques. Ainsi quatre femmes officier commandent un GGD (Groupement de gendarmerie départementale) ; 54 femmes officier sont à la tête d'une compagnie de Gendarmerie départementale ; 387 femmes commandent une unité territoriale ; 26 sont à la tête d'un peloton ou escadron de GM (Gendarmerie mobile) ; 5 sont à la tête d'un PSIG (peloton de surveillance et d'information) ; 26 femmes sont à la tête d'une unité de recherches.

Pour rappel, dans le secteur privé il peut y avoir des recrutements externes en cours de carrière pour pourvoir des postes. Dans le statut militaire, tous les gendarmes débutent dans le premier grade. Les passages de grade suivent ensuite

une évolution linéaire et progressive. Il faut donc au moins 25 ans pour devenir Général.



Sophie Ronecker, brigade motocycliste des Côtes-d'Armor.

Une démarche proactive

La Gendarmerie Nationale accompagne ces changements dans une démarche proactive, en central et en local. Ainsi, la gendarmerie mobile a été ouverte aux femmes en 2015 par une expérimentation puis généralisée en 2016. L'enseignement de la déontologie en école a été refondu en 2020, avec un focus sur la lutte contre les stéréotypes. Le plan d'action triennal 2021-2024 promeut la diversité en gendarmerie.

Au quotidien cela se traduit par une vigilance sur les comportements qui pourraient miner les progrès réalisés. Le réseau des référents Egalité professionnelle et Diversité (RED) sensibilise les différents échelons et une formation initiale et continue est assurée pour les gestionnaires RH et le commandement.

**Service d'informations
et de relations publiques
de la Gendarmerie Nationale**

ARMOR PLOMBERIE
SANITAIRE CHAUFFAGE
RAMONAGE - SALLES DE BAIN
Dépannage - Installation
Anthony Baricou
06 68 07 49 88
devis gratuit & intervention rapide
22800 QUINTIN

Michel CARREE
COUVERTURE - ZINGUERIE - ISOLATION DE COMBLES
ÉTANCHÉITÉ - ISOLATION EXTÉRIEURE
12 Porpair - 22800 LANFAINS
02 96 32 45 32 - michel.carree@orange.fr

Témoignages des femmes du Groupement de Gendarmerie des Côtes-d'Armor

Sophie Ronecker



Nous sommes actuellement 25 ou 26 femmes motocyclistes en France sachant que trois d'entre elles sont à l'Escadron Motocycliste de la Garde Républicaine dont j'ai fait partie de 2005 à 2016. Le métier de motard est un métier encore un peu « rude » qui nécessite de rouler à moto par tous les temps ; de faire preuve de dextérité, de maîtrise et d'engagement. Il tend malgré tout à se « démocratiser », de plus en plus de femmes arrivent sur le terrain...

Nathalie Thomas



Je suis le Major Nathalie Thomas. Je commande le peloton motorisé de Saint-Brieuc depuis le 16 septembre 2019. Je suis entrée à l'école de gendarmerie de Montluçon le 26 septembre 1988 pour en sortir le 11 mai 1989. J'ai été affectée à la brigade

de Saint-Mars-la-Brière dans la Sarthe. J'ai quitté le pays de la rillette en 2000 pour arriver à la brigade de Lamballe. Je suis passée Chef en 2001 et j'ai donc été obligée de quitter Lamballe pour Moncontour où je suis restée jusqu'en 2013. Je suis passée adjudant sur place en 2005. En 2013 je suis passée Adjudant-Chef et j'ai été mutée à la brigade de Châtelaudren comme commandant d'unité. Enfin le 16 septembre 2019, je suis arrivée comme commandant du PMO à Saint-Brieuc. Je suis mariée depuis 1990 et j'ai deux enfants.

Anne Pichon



Ici à Jugon nous sommes riches en personnels féminins, trois sur six, le gendarme Morio Gwénaëlle, le Chef Talvat Uguet et moi-même. Je suis sortie de l'école de Montluçon en janvier 2000, affectation BTA (Brigade autonome) Dinan, puis transformation en COB (Communauté de brigades) avec Plélan et Evran, puis OPJ (Officier de police judiciaire) en 2005, puis chef en 2008, puis mutation pour convenance personnelle de COB Dinan à COB Matignon, brigade de Plancoët, puis adjudant en 2013, SNFEO (Stage de formation à l'encadrement opérationnel) dans la lancée, puis changement de résidence chef-lieu de COB, création de la COB Plancoët, CB par intérim, pendant un moment, puis mutation à COB Jugon BP Jugon le 1^{er} juin 2020

suite passage adjudant-chef, commandant de brigade. Parallèlement à cela, mariée, un enfant, Romane, qui a 6 ans et demi, et... un chien... et un poisson rouge !

Amélie Calvez



J'ai obtenu un bac pro en mécanique moto en 2012. Sortie du lycée, j'ai travaillé de nuit en usine. En 2014, je pars m'installer sur l'île de la Réunion pour obtenir mon premier CDI en mécanique moto. En 2017, je rentre en métropole pour me préparer et tenter le concours SOG (sous-officier) de mars 2018, je le loupe de peu... En octobre 2018, je tente à nouveau le concours SOG que je ne loupe pas cette fois. En décembre 2019, je rentre en école SOG à Montluçon. En juillet 2020, me voilà affectée à la BP (Brigade de proximité) de Belle-Isle-en-Terre.

Christelle Hejna



C'est en classe de 3^{ème} que « Devenir gendarme » m'est apparu comme une évidence : combattre l'injustice, identifier les auteurs d'infractions et surtout défendre les victimes. J'ai intégré en octobre 1999 la 221^{ème} promotion de l'école de Montluçon. La devise de la 7^{ème} compagnie ? « S'adapter pour réussir ! » Mon classement m'a permis d'être affectée à Landévant où j'ai fait mes premières armes. En 2016, je candidate au poste de référent sûreté. Seule candidate parmi six postulants, je me suis mise en mode guerrière et comme à Koh-Lanta, je les ai tous battus sur les poteaux ! Grâce à la Gendarmerie, j'ai acquis davantage de caractère et un esprit combatif. Cette force m'a d'ailleurs aidée à mener un autre combat plus personnel, celui que j'ai gagné contre un cancer en 2017 ! Aujourd'hui, à 48 ans, je suis toujours aussi fière d'être gendarme, et de partager cette vie avec mon psigman et mes deux loulous. Quel chemin parcouru en 22 ans de carrière !

Aline Betton



Je suis affectée à la brigade de Gendarmerie de Dinan depuis septembre 2016. J'ai commencé ma carrière en Gendarmerie en 2007, après ma maîtrise de droit, dans la communauté de brigades de Montreuil-Bellay (49) avant d'être mutée en 2011 à la brigade de Jouars-Pontchartrain (78), dans le cadre d'un rapprochement de conjoint. Mon mari est lui aussi gendarme à la brigade de Dinan et nous

avons ensemble une petite fille de bientôt 9 ans. Au sein de la brigade de Dinan, j'occupe la fonction de correspondant territorial de prévention depuis maintenant octobre 2019 et si la crise sanitaire me le permet, je partirai prochainement en stage pour être la 4^{ème} référente sûreté du Groupement.

Élodie Paris



Entrée en école SOG en décembre 2001. Affectée dans le département de l'Eure pendant 17 ans. Obtention de l'OPJ en 2007. Rapidement intéressée par les atteintes aux personnes. Référente VIF (violences intrafamiliales), enquêteur mineur victime et RED (référente égalité diversité). Affectée depuis toujours en brigade territoriale. Arrivée dans le 22 le 1^{er} août 2019. Célibataire, 2 enfants de 13 et 6 ans.

Énora Cadoux



Gendarme adjoint volontaire d'origine bretonne de 23 ans. Actuellement en activité à la brigade territoriale autonome de Paimpol depuis 3 ans, où j'ai été affectée à l'issue de mes 3 mois d'école à Fontainebleau en 2018. En attente de mon entrée en école après la réussite au concours sous-officier. J'aspire à intégrer de nouveau une brigade pour me spécialiser dans les violences intrafamiliales.

Emma Dié



Je suis Brigadier-Chef à la COB Montcontour depuis plus de deux ans. J'ai quitté ma ville natale du Bassin d'Archachon après l'école de gendarmerie de Tulle pour exercer mes fonctions de gendarme adjoint volontaire dans les Côtes-d'Armor. Au mois de juillet 2020, je me suis pacsée avec le Brigadier-Chef Béthencourt Louison qui réside à la Brigade de Plouguenast. Nous nous sommes tous les deux portés volontaires au concours de sous-officier par la voie interne et incorporons tous les deux la 2^{ème} compagnie à l'école de Dijon pour le mois de mars 2021.

Je suis heureuse de faire un nouveau pas dans l'institution pour y faire carrière en tant que personne mais aussi en tant que femme. J'ai entendu à plusieurs reprises dans mon entourage dire que la femme était complémentaire de l'homme et on peut dire qu'aujourd'hui il y a une vraie valorisation de la femme en gendarmerie. Aussi, nos capacités restent différentes de celles d'un homme. La sensibilité et la psychologie d'une femme vont permettre de calmer certaines situations lorsque la force et le franc-parler d'un homme seront nécessaires ailleurs. Seules la motivation et la détermination feront de nous des femmes gendarmes, fortes et courageuses.



ESCALIERS, TERRASSES, GARDE-CORPS, VERRIÈRES
PORTAILS, CLÔTURES, OBJETS DÉCORATIFS

SAINT BRANDAN - QUINTIN

02 96 74 05 91 www.metalleriegoude.fr

Lise Le Ny

J'ai 22 ans et je suis en service civique à la BTA de Paimpol. Après avoir validé ma licence 3 de psychologie à l'université de Bordeaux, j'ai postulé pour cette mission de volontariat, dans le but de vivre une nouvelle expérience tant professionnelle qu'humaine. Travaillant majoritairement dans les VIFs (violences intrafamiliales), je me suis trouvée une vocation pour la victimologie. Ainsi je souhaite reprendre mes études en master 1 de victimologie, pour obtenir le diplôme de psychologue.



secrétaire du service administration du personnel depuis mars 2020 au Groupement de gendarmerie départementale des Côtes-d'Armor (22). Précédemment, j'ai été gendarme adjoint volontaire APJA à la brigade de proximité de Poncin (01) de 2014 à 2016 puis, à la faveur d'une permutation, j'ai été affectée à la brigade de Pipriac (35) où je suis restée jusqu'en 2019. J'ai passé le concours SOG (sous-officier) et CSTAGN (corps de soutien technique et administratif). Ayant réussi celui du CSTAGN en premier, je suis partie à l'école de gendarmerie de Rochefort (17) le 16 septembre 2019 jusqu'au 22 mars 2020.



gendarme, et également car je porte un grand intérêt au sujet des VIFs. En effet l'aspect social d'aide aux victimes et de soutien des gendarmes, m'a beaucoup plu. J'ai comme projet professionnel de devenir conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, ou éducatrice de la protection judiciaire de la jeunesse.



Manon Mouzanuik

Rentrée en école GAV Rochefort en décembre 2014, et affectée à la COB Bernay de mars 2015 à octobre 2016. Je rentre alors à l'école sous-officiers de Montluçon.

Lucille Bouttier

Maréchal des logis âgée de 27 ans, je suis pacsée et sans enfant, originaire de la Loire-Atlantique. Je suis actuellement sous-officier du corps de soutien technique et administratif,

Chloé Maloum

J'ai 22 ans, je suis en service civique à la BTA de Lamballe. J'ai obtenu une licence de droit l'année dernière. J'ai choisi ce service civique car je souhaitais découvrir le métier de

Je suis affectée à la COB de Callac en juin 2017. J'effectue la formation Mélanie protocole Nichd (technique d'audition qui a pour vocation de recueillir le témoignage des enfants témoins et victimes, dans les meilleures conditions) en décembre 2018

BAR • BRASSERIE • PIZZERIA



16 rue du Vau de Gouët - 22800 Quintin
02 90 36 01 75

Depuis maintenant cinq ans, l'équipe jeune et dynamique du restaurant Ar Kastell vous accueille avec sa bonne humeur et son dynamisme.

Venez apprécier notre cuisine bistrannique de qualité, basée sur des produits frais et locaux.

entendre
...et la vie recommence

VOTRE EXPORTE DE L'AUDITION

Manuella JEGU
Audioprothésiste diplômée d'État

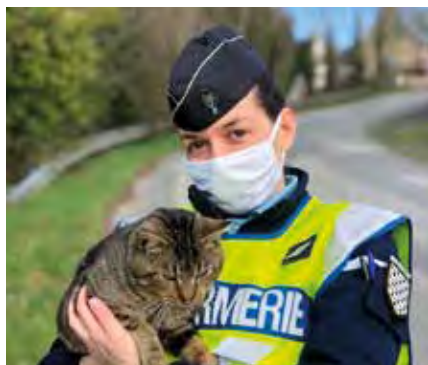
Centre exclusif dédié à l'audition
QUINTIN
8, rue du Jeu de Paume
02 96 74 84 30



COOPÉRATIVE
100% FRANÇAISE
ET INDÉPENDANTE

(1) À visée non médicale. (2) Sur prescription médicale.
Audition Jegu Manuella - RCS Saint-Brieuc B 522 217 298- Novembre 2021

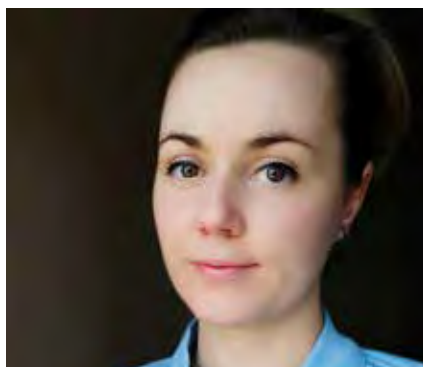
à Rosny-Sous-Bois, puis la formation OPJ de septembre 2019 à octobre 2020. Je suis enfin habilitée OPJ le 22 février 2021.



Camille Sizun

A 18 ans, j'intègre la réserve opérationnelle de la gendarmerie. Menant un BTS dans le social, cela me permet de concilier la poursuite de ma scolarité et la découverte du métier de gendarme. Moins de deux ans plus tard, en 2016, je réussis le concours de sous-officier de gendarmerie et incorpore l'école de gendarmerie à Tulle. A l'issue de huit mois de formation, je

choisis la région Bretagne et suis affectée à la COB Lannion, brigade de proximité de Plouaret. Attirée par le domaine de l'Intervention Professionnelle, je participe à un premier stage qualifiant à Saint-Brieuc en 2018 puis à un second stage en 2019 à Pontivy, m'octroyant ainsi la qualification d'AMIP-NG (aide-moniteur à l'intervention professionnelle nouvelle génération).



Je poursuis ma formation, cette fois-ci dans le domaine judiciaire, et rejoins la session OPJ 2019-2020. Satisfaisant à l'examen technique, je suis habilitée en février 2021. J'envisage à court terme une affectation en PSIG et, afin

de me spécialiser d'avantage dans l'Intervention Professionnelle me porter volontaire pour un stage MIP (moniteur d'intervention professionnelle).

Valérie Carluer

Que de chemin parcouru depuis l'ESOG (Ecole de sous-officiers) de Montluçon en 1990. Déjà 31 ans de carrière au sein de l'arme. Adjointe à la BTA Paimpol depuis 2012. Célibataire, deux enfants, de 15 et 8 ans.



**Service d'informations
et de relations publiques
de la Gendarmerie Nationale**

Geneviève, une femme forte pour Sainte patronne

« Soldats français... ne rougissez point de prendre des héros pour patrons ».

La tradition des saints patrons dans les armées reste une tradition relativement récente, puisque qu'elle est postérieure à la Seconde Guerre mondiale pour la plupart d'entre eux¹. Jusqu'à la Grande Guerre, il n'y avait que quatre armes qui avaient un saint patron : l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie à laquelle s'agrégeait le génie. Le choix de Sainte Geneviève pour la gendarmerie date de 1962.

Cependant auparavant les « gens d'armes » depuis Bouvines priaient Sainte Catherine d'Alexandrie.

Les sergents d'armes

Leur présence est attestée pour la première fois, lors de la troisième croisade, au siège de Saint-Jean-D'acre, en 1191. Ils constituaient les gardes du corps du roi. Au retour de la croisade Philippe Auguste a conservé

cette troupe dévouée et a continué à lui confier sa sécurité. Les sergents d'armes, comme c'était le cas au Moyen Âge pour de nombreux métiers, sont organisés en confréries.

Le 25 Juillet 1214 au plus fort de la bataille de Bouvines², alors que les ennemis venaient de faire tomber de cheval Philippe Auguste, les sergents d'armes firent vœu de bâtir une église en l'honneur de « Madame Sainte Catherine »³ si Dieu donnait la victoire au roi de France.

¹ Saint Michel est devenu le saint patron des parachutistes en 1947, c'est le premier à rejoindre les quatre saints patrons existant déjà.

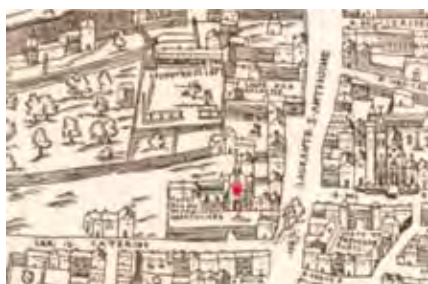
² La bataille s'inscrit dans la série de conflits ayant opposé Capétiens et Plantagenêts aux XII^e et XIII^e siècles et plus précisément dans l'affrontement entre le roi de France Philippe Auguste et le roi d'Angleterre Jean sans Terre.

³ Sainte Catherine, était invoquée comme le symbole de la foi et de la fidélité envers et contre tout. C'est pourquoi elle est souvent priée par les hommes d'armes du Moyen Âge. C'est elle qui apparut à Sainte Jeanne d'Arc pour lui confirmer, de la part de Dieu, sa mission.



Pierre murale de l'église Sainte Catherine du Val des Escholiers sur laquelle sont représentés le roi Louis IX et des sergents d'arme du temps de Charles V. (Photo Gallica).

Ce fut le cas et les sergents d'armes se placent officiellement sous la protection de Sainte Catherine. L'église fut construite et autour d'elle un monastère, rue Saint Antoine. Il n'en reste plus rien aujourd'hui sauf une plaque et un nom. Elle fut détruite en 1783 pour laisser la place à de nouvelles rues et une halle.



A la Révolution, les confréries disparaissent, les « gens d'arme » disparaissent et laissent la place aux gardes républicains puis aux gendarmes⁴. Sainte Catherine elle aussi disparaît dans la tourmente !

Sainte Geneviève

Le 18 mai 1962, une bulle papale émanant de Jean XXIII consacre Sainte Geneviève comme Sainte patronne des gendarmes et de la Gendarmerie. Sainte Catherine, martyre, qui fut flagellée, eut le corps déchiré par des roues munies de pics acérés avant d'être décapitée ne convenait plus comme Sainte patronne des gendarmes !

« Certains disent que Sainte Catherine était trop absorbée par sa tâche protectrice des jeunes filles, d'autres⁵ expliquent que Sainte Geneviève apparaît mieux accordée à notre époque par son idéal : simple mais forte, douce mais inflexible. » Par ailleurs il manque des preuves historiques de son existence. Ne serait-elle qu'une légende ? Elle était fêtée le 25 novembre. Coïncidence !



Le choix de Sainte Geneviève

En 1962 le directeur général de la Gendarmerie, le Général Jean-Claude Perrier souhaite, qu'à l'instar des parachutistes et des cavaliers, les gendarmes aient un saint patron. Il demande au capitaine Omnès, jeune trentenaire, chargé des relations publiques dans son état-major de lui en proposer un.

« Je n'étais pas tellement chaud, ce n'était pas un cadeau, il fallait trouver qui et pourquoi. »⁶ Ce chrétien, fils de gendarme, se souvient alors de l'église Sainte Geneviève, accolée à la gendarmerie du XVI^e où son papa était affecté et où il fit sa première communion. Il s'intéresse donc à l'histoire de Geneviève. Elle qui a protégé Paris des hordes d'Attila, qui a fait preuve d'une résistance peu

commune face à l'adversité, elle qui a su, grâce à son courage et sa volonté, rétablir l'ordre et la paix dans la cité aux cours d'une de ses pires épreuves en évitant qu'elle ne tombe dans le chaos, correspondrait parfaitement aux missions de la gendarmerie « Geneviève cela ira très bien ». Il propose donc Geneviève au Général Perrier qui approuve. Il faut maintenant l'aval des autorités ecclésiastiques. Le Capitaine Omnès va donc voir l'aumônier national, qui lui aussi approuve. Charge à lui de se rendre auprès de l'archevêque de Paris, dont dépend à l'époque le vicariat aux armées⁷ qui doit lui aussi approuver, ce que fait le cardinal Feltin.

Un courrier est donc envoyé à Rome. Le pape Jean XXIII donne une réponse positive. « Cela a été vite, deux mois plus tard, on recevait la bulle pontificale ». Le 18 mai 1962, Sainte Geneviève devient la sainte patronne de la Gendarmerie et des gendarmes.



L'original est conservé et visible au musée de la Gendarmerie à Melun.

En 1963 les gendarmes fêtent, pour la première fois, le 5 janvier⁸, leur Sainte patronne. Le 3 janvier, date anniversaire de sa mort, avait eu lieu en la chapelle Saint Louis des Invalides la première messe dédiée à leur sainte patronne. C'est l'abbé Wagner, au-

⁴ Les gardes républicains subsistent, ils sont intégrés à la gendarmerie nouvellement créée. Ils existent toujours et sont un corps d'élite dont leur commandant en second est une générale.

⁵ Capitaine Sinteff, chef du détachement prévôtal de Berlin, 1991.

⁶ Entretien 2012 pour « l'Est Républicain ».

⁷ Le vicariat aux armées sera érigé en diocèse indépendant en 1986 par Jean-Paul II.

⁸ Relaté entre autres par le journal « Le Monde ».

mônier militaire national qui officiait. Le choix de la date n'étant pas paru pertinent, il fut décidé d'une autre date. Le choix se porta sur le 26 novembre, date du « miracle des ardents » attribué à Sainte Geneviève en 1130.

Au calendrier de l'Eglise, la fête de Sainte Geneviève figure au 3 janvier qui correspond à la date de sa mort, c'est-à-dire de sa naissance au ciel. Cependant, cette date n'étant pas favorable au rassemblement des gendarmes requis par cette célébration, elle est célébrée par la gendarmerie au 26 novembre, qui correspond à la fête de Sainte Geneviève des Ardents, instituée par le pape Innocent II pour le diocèse de Paris en l'honneur des miracles de guérison de la peste opérés à l'invocation de la Sainte en cette ville en l'an 1130. La gendarmerie étant une unité dont les origines sont liées à l'histoire de la ville de Paris, cette date paraît particulièrement bien convenir (Diocèse aux Armées françaises).

Bref aperçu de la vie de Sainte Geneviève (Diocèse aux Armées françaises)

Sainte Geneviève (vers 420-502) est née à Nanterre. Toute jeune encore, elle fut remarquée par saint Germain d'Auxerre qui se rendait en Angleterre. Jeune fille, elle se consacra à Dieu par un vœu de virginité et vint habiter Paris où elle mena une vie religieuse non cloîtrée comme c'était la coutume en son temps. Elle menait une vie ascétique et de prière ; elle était très attachée au culte des saints, notamment Denis, en honneur duquel elle fit construire une église, et Martin au tombeau duquel elle accomplit un pèlerinage.

Sainte Geneviève se révéla pleine de force d'âme, d'espérance et de sens pratique en plusieurs circonstances tragiques où les parisiens cédaient à la panique et au désespoir. En 451, Attila menaçant la ville, Geneviève, par son calme, sa confiance en Dieu et sa détermination, sut organiser la résistance et la ville fut sauvée. En 470, la ville était assiégée et ses habitants menacés de famine. Geneviève décida d'une expédition par la Seine jusque dans l'Aube, pour organiser le ravitaillement et, une fois encore, Paris fut libéré.

Thaumaturge¹⁰ et attentive de toutes manières à soulager les misères des pauvres, Geneviève fut très vite l'objet d'une dévotion populaire après sa mort. Clovis qui l'avait en grande estime fit bâtir une église qui devint l'abbatiale Sainte Geneviève. Une autre église construite à côté au XVI^e siècle, Saint-Etienne du Mont, abrite



Statue commandée en 1944 terminée en 1945 par Anne Quinquaud, sa nièce Noëlle Bennet 17 ans lui sert de modèle.



En cours de réalisation, en 1945. Ci-dessous : en 2019.



Mais qui est Sainte Geneviève ?

Cette statue de la sainte patronne de Paris resta aux Invalides jusqu'en 1962. Lorsqu'à cette date Sainte Geneviève devient la sainte patronne de la Gendarmerie elle est transférée dans les locaux de la direction générale de la gendarmerie, à Paris puis actuellement à Issy-les-Moulineaux⁹.

⁹ En 2019 elle effectua une sortie exceptionnelle pour un voyage en Creuse où elle retrouva son modèle.

¹⁰ Thaumaturge : qui fait des miracles.

DANSBRO
COURS DE
DANSE BRETONNE
LE MARDI SOIR
cours 20h à 22h
SALLE DES FÊTES QUINTIN
02 96 74 01 43

**GALERIE ASSOCIATIVE
CAP'ART**
Depuis 28 ans au service
du public et des artistes
EXPOSITIONS INDIVIDUELLES
ET COLLECTIVES
37, Grand'Rue - 22800 QUINTIN
Tél.: 02 96 79 69 75 / 07 69 48 40 32

**Crédit Mutuel
de Bretagne**
Agence de Quintin
2 bis Grande Rue
22800 QUINTIN
Tél. 02 96 79 67 67

aujourd'hui encore les reliques de Geneviève.

Femme forte, paisible et de grande autorité, femme qui sut rétablir l'ordre et la paix de la cité au cours des pires épreuves, Geneviève reste un repère et un exemple pour tous les gendarmes dans leur labeur, en même temps qu'elle intercède pour eux.



Pierre tombale de Sainte Geneviève.



Reliquaire contenant un doigt de la Sainte.



Chapelle et autel de Sainte Geneviève.



La bannière de la gendarmerie

Les gendarmes ont réalisés une bannière pour leur Sainte patronne. Chaque année lors du pèlerinage militaire elle est confiée pour un an à une unité de gendarmerie.



La bannière de la Gendarmerie au pardon du Folgoët en 2019.

La fête de la Sainte Geneviève à la Gendarmerie

Fête de tradition, tous les ans la Sainte Geneviève permet de renforcer l'esprit de cohésion au sein de chaque unité de gendarmerie et auprès de l'ensemble de la gendarmerie. Les unités sont dispersées sur l'ensemble du territoire métropolitain, outre-mer, à l'étranger, sur les territoires de guerre. Le 26 novembre où qu'ils soient les gendarmes font corps.

C'est une fête de la « famille gendarmerie ». J'emploie ce terme à dessein, car ce jour ils font corps aussi avec leurs anciens, avec ceux qui ont disparu en service, avec les familles de ces derniers, avec leurs propres familles aussi, qu'ils soient auprès d'elles ou en détachement « quelque part ». C'est un jour chômé depuis 2016, sauf pour ceux et celles qui assurent la continuité du service public. Au nom de la laïcité certains esprits chagrins ont attaqué cette tradition. Certains ont porté l'affaire en justice. Le dernier jugement date de 2021. Bien sûr une messe est proposée, mais personne n'est obligé de s'y rendre.

Pour conclure nous dirons que Geneviève s'abandonna résolument à la foi au Christ, qu'elle galvanisa les consciences les mieux éclairées de son temps en « soutenant la force d'âme » selon l'expression du Diocèse aux Armées. Puisse-t-elle continuer à protéger nos gendarmes en les aidant à discerner avec humanisme le bien du mal à la lumière de Jésus.

Terminons par la prière du gendarme qui comme le dit l'aumônier de la Garde républicaine dans son homélie du 26 novembre 2021 « est bouleversante de courage et d'humilité ».

Marie-Claude LEBRETON

Prière du Gendarme

Dieu de bonté, de justice et de paix, entends la prière que j'élève vers toi
Je suis gendarme et je veux être chrétien.
Il me faut être fort, aide-moi pour que jamais je ne devienne violent.
Je dois être vigilant, et mon arme est dans son fourreau
Les hommes peuvent devenir méchants, malfaiteurs, criminels
Le péché et le mal m'obligeront peut-être à user de ma force
Car c'est mon devoir d'assurer la paix, l'ordre et la sécurité
De sauver les vies menacées, celles des autres ou la mienne.
Ouvre alors, Seigneur, les esprits et les cœurs
à la compréhension de mon service exigeant,
Ceux de mon conjoint et de mes enfants,
Ceux de mes amis et de mes compatriotes,
Ceux même de mes adversaires.
Et s'il me faut aller jusqu'au sacrifice de ma réputation,
De mon bien-être, de ma vie,
Donne-moi ta force, Seigneur
Même quand je dois armer mon bras, garde mon âme dans la paix.
Ô Dieu, je t'en supplie, aide mon service,
Ranime mon courage et fortifie ma foi.



La rondache de la Brigade autonome de Quintin

La Brigade de Quintin, qui en était dépourvue jusqu'à présent, vient de se doter d'un écusson ou rondache¹, spécifique.

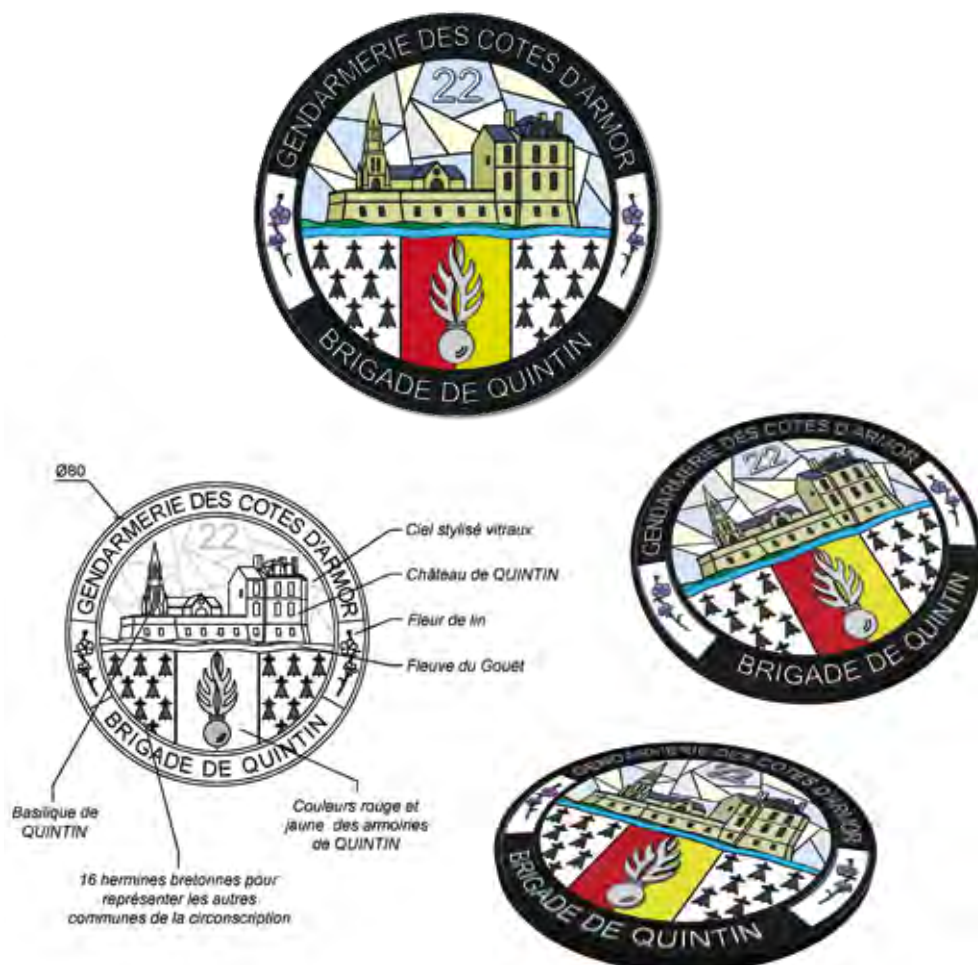
Vous pourrez découvrir d'ici peu de temps les gendarmes de Quintin portant sur leur uniforme, la rondache « BRIGADE DE QUINTIN », créée par leur service.

Y sont repris, comme explicité ci-dessous, les identifiants de la ville, le château, le lin, le Gouët, la Basilique, les couleurs des armoiries de Quintin.

Quant aux seize hermines elles évoquent la Bretagne et les seize communes de rattachement de la Brigade.

Major Jean-Luc CREZE

¹ Du nom du bouclier circulaire utilisé depuis l'Antiquité en Europe et en Orient et porté par les fantassins et les cavaliers au Moyen Âge et au XVI^e siècle.



Etre acteur de sa réussite!



À l'école Notre-Dame

- Développement durable
- Anglais dès la MS
- Projet Voltaire
- Chœur d'écoles
- Conseil de délégués
- Correspondances inter-classes et inter-écoles
- Réseau d'aide



Au collège-lycée Jean 23

- Collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- SEGPA
- Lycée général
- Lycée technologique série STL
- Internat
- Label international
- Sections sportives (football, VTT, triathlon)

02 96 74 93 79

eco22.nd.quintin@e-c.bzh
ecolenotredamequintin.org

02 96 79 62 40

info@jean23-quintin.net
www.jean23-quintin.net



STREET FOOD

BURGERS & PIZZAS A EMPORTER

32, Grande Rue - 22800 QUINTIN

06 74 06 96 27

Les écussons de la Gendarmerie Nationale

Les écussons de la Gendarmerie Nationale sont caractéristiques des régions géographiques et des services auxquels les gendarmes appartiennent. Ils sont donc très nombreux, en voici quelques exemplaires.



Insigne réglementaire de la Gendarmerie



Centre administratif de la Gendarmerie



Centre administratif et technique



Ecusson de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie nationale à Melun. Homologué le 22 mars 1989.



Région Bretagne



Groupement des Côtes-d'Armor



Compagnie de Châteaulin



3^{ème} Légion GM



Armurier pyrotechnicien



Brigade prévention délinquance juvénile



Equipe cynophile



Forces aériennes



Garde Républicaine



Gendarmerie à cheval



Gendarmerie maritime



Gendarmerie maritime plongeur



Gendarmerie
haute montagne



GIGN



Moniteur intervention
professionnelle



Motocycliste
escorte présidentielle



Négociateur



OPJ Gendarmerie



Opérations
et renseignements



Orchestre Garde
Républicaine



Peloton spécialisé
protection



Poste à cheval



Réserves
Gendarmerie



Section de recherches -
identification criminelle



Unité motorisée
Gendarmerie mobile



Plus de 200 ans de présence à Quintin et sept casernes successives

C'est le 11 février 1791 que s'installèrent à Quintin, sous l'appellation et le statut de « gens d'armes » (gendarmes) cinq hommes et leurs cinq chevaux, pour pouvoir selon le règlement : « *intervenir à pied ou à cheval* ».

Le 11 février 2023, cela fera exactement 232 ans que la ville de Quintin et sa proche région bénéficient, nuit et jour, de leur concours pour le maintien de l'ordre, le diligentement des enquêtes, les actions de prévention, l'arrestation d'individus, en un mot : la sécurité au sens le plus large... Mon propos étant de préciser, autant que faire se peut, leurs lieux d'habitation successifs dans notre cité, je dois au préalable mentionner que jusqu'au début du XX^e siècle les immeubles qui leur furent attribués n'avaient de gendarmerie que le nom. Il s'agissait de maisons ordinaires, suffisamment grandes pour loger cinq gendarmes et éventuellement leurs familles et

qui comprenaient aussi des locaux annexes pour y faire des écuries. Leur premier lieu d'implantation serait sis en bas de la rue Rochonen à l'emplacement actuel de l'Hôtel du Commerce¹. Si je peux attester la présence des gendarmes à Quintin, en 1791, le Conseil municipal faisait état d'un recours à leurs services et mentionnait aussi une festivité à laquelle ils furent conviés cette année-là, il ne m'est pas possible de confirmer leur présence rue Rochonen, n'ayant rien trouvé dans les archives de la mairie².

Quoi qu'il en soit, ils n'ont pas séjourné très longtemps dans ce premier lieu car, en 1793, dans sa séance du 2 septembre le « Citoyen Maire » de Quintin fait observer au Conseil que « *la maison dite de la « Palestine », outre le logement de la gendarmerie, présente des « commodités » que n'a pas notre Maison Commune, qui en est tout proche. En conséquence, je*

vous demande que soit faite la proposition au citoyen Baron, le propriétaire, de nous accorder le louage de l'entrée de cette maison ».

Finalement le souhait du « Citoyen Maire » sera sans suite. Dans la séance du 6 septembre le Conseil admet que la rue (au Lait) étant une rue marchande, les activités y sont difficilement compatibles avec celles de la Maison Commune. Il délibère même pour envisager une translation de la Maison Commune et de la gendarmerie vers la place du Martray pour la Saint-Michel³ prochaine, soit en septembre 1794.

Ce projet n'aboutira pas et les gendarmes resteront sans doute à la Palestine un certain temps avant d'aller résider cette fois dans une maison du Vau de Gouët et ce, dans les dernières années du XVIII^e siècle et/ou le début du XIX^e. Pour corroborer ceci, il faut prendre en considération le compte-rendu d'une séance du Conseil municipal du 25 novembre 1822 au cours de laquelle il est dit : « *La caserne de gendarmerie située depuis longtemps dans le faubourg du Vau de Gouët est mal placée pour les interventions en ville. En outre le Sieur Bannier, propriétaire, veut reprendre la jouissance de son bien à la Saint-Michel 1823* ». D'où la nécessité d'envisager de déplacer les gendarmes dans le centre de la ville. Une maison appartenant à M. Symon, située place du Martray est envisagée pour les accueillir. Elle présente deux corps de logis et un jardin.

Pour confirmer ce choix, le Maire demande au Conseil de se prononcer par vote en répondant à trois questions :

- L'établissement d'une caserne est-il nécessaire ?
- Pouvons-nous faire un emprunt ?
- Donnez-vous priorité à la confection de pavés ou bien préférez-vous la caserne ?



Maison dite de la « Palestine », rue au Lin. Le mur percé d'une porte n'existait pas à l'époque, il a été construit pour obturer l'accès à la cour intérieure.

¹ Allocution de l'Adjudant Gorvan de la Brigade de Quintin lors de la cérémonie de dévoilement de la plaque commémorative de leurs 200 années de présence.

² Les archives départementales étant fermées pour travaux en 2022 je n'ai pu m'y rendre comme je l'aurais souhaité.

³ Les baux se terminaient souvent à la Saint-Michel (29 septembre).

La caserne étant majoritairement priorisée une commission est nommée. Le 22 décembre 1822, après étude, la commission rend son avis en préférant la démolition de l'ancienne Halle à la viande et sa transformation pour l'accueil de la caserne des gendarmes. Une somme de 20 000 francs est portée au budget, dont 6 000 frs pour la démolition de cette halle. Le même conseil décide aussi d'inscrire au budget 1 823 frs pour les réparations de la geôle⁴.

Au Conseil municipal du 11 mai 1826, l'examen du budget fait clairement apparaître que la transformation prévue de la vieille halle à la viande n'est toujours pas réalisée. En revanche, il n'est fait aucune mention de la position de la caserne de gendarmerie... Ils sont sans doute toujours dans le Vau de Gouët. Le Département qui paie le loyer de leurs locaux a probablement réussi à prolonger leur bail avec M. Bannier et ce à plusieurs reprises puisqu'il faut attendre la séance du Conseil municipal du 10 novembre 1835 pour que cette instance prenne connaissance d'une lettre de M. le Préfet des Côtes-du-Nord qui fait connaître : « *que le bail de la caserne occupée par la gendarmerie expire le 1^{er} octobre 1836, que le propriétaire ne souhaite pas le renouveler et qu'en conséquence il est indispensable de se pourvoir d'un nouveau local* ».

Le Maire propose au Conseil de consacrer les fonds de réserve de la commune (caisse municipale) pour opérer « *la confection d'un logement approprié pour les gendarmes, dans les bâtiments annexes à la Halle aux bleds*⁵ dont la commune n'a actuellement aucune utilité ». Ce même jour, une commission est nommée.

Le 31 janvier 1836 le Conseil examine les plans envoyés par M. le Préfet pour l'aménagement des locaux en vue de l'accueil de la gendarmerie à la Halle aux bleds. Sans entrer dans les détails, ceux-ci prévoient notamment :

- L'aménagement d'une écurie de cinq stalles et d'une sellerie.
- Une chambre forte de 6m x 4m ouvrant sur l'écurie.

- Une allée pavée donnant sur la rue d'une part et sur la cour d'autre part.



L'allée aménagée pour l'accueil des gendarmes dans la Halle, dont les revêtements sont d'époque.

- Les logements des gendarmes seront distribués de manière à être totalement indépendants. Ils comprendront deux pièces, il est cependant admis que certaines ne comportent qu'une seule pièce avec cheminée.
- Il y aura en outre un bureau séparé pour le Brigadier, des lieux de débarras seront aménagés.
- Si les greniers sont insuffisants pour entreposer le foin et l'avoine, la ville

devra permettre un entreposage distinct et séparé dans la Halle.

- Les ouvertures seront suffisantes et garnies de fenêtres.

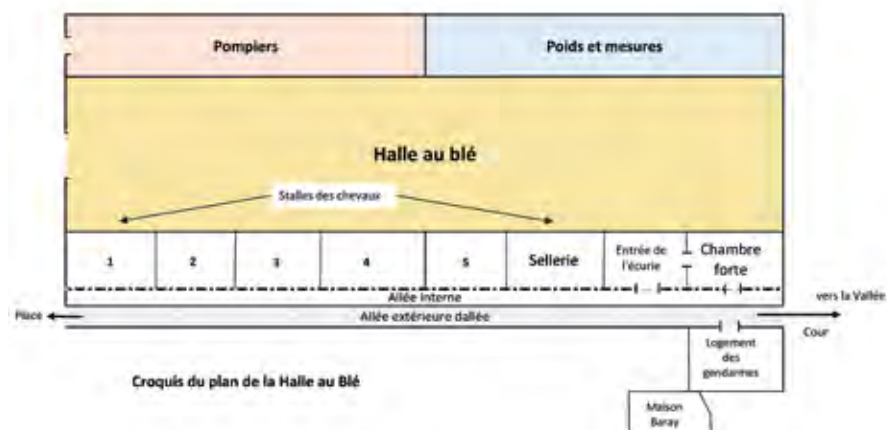
- Un hangar pour usage de buanderie et de réserve à bois sera construit.

Le Conseil est favorable à ces demandes et décide de commencer les travaux. Dans sa séance du 10 juin 1836, le Conseil prend acte de la demande de M. le Préfet de suspendre les travaux en cours dans la Halle aux bleds, la cause de cette suspension n'est pas connue. Dans sa séance du 13 septembre 1836, à l'examen du budget le Maire fait observer que 1 500 frs ont été engagés pour la gendarmerie.

Les gendarmes à la Halle au blé vers 1850

Le Conseil municipal dans sa séance du 4 novembre 1851 décide le transfert du dépôt de sûreté cantonal de la geôle dans la chambre forte de la Halle au blé. Libérant la ville d'une surveillance qui sera mieux assurée par les gendarmes qui auront les prisonniers sous les yeux. La caserne est donc bien arrivée à la Halle aux bleds. L'état inquiétant du mur pignon de la Halle est à l'ordre du jour du conseil du 26 mai 1852, il menace ruine !

Dans sa séance du 8 mai 1852, le Maire informe le Conseil d'une lettre du Commandant de la gendarmerie qui demande la construction d'une écurie nouvelle sur toute la longueur de la Halle⁷ et diverses réparations dans les logements occupés par les gendarmes.



⁴ Il faut rappeler que la geôle ou prison sise au chevet de la chapelle de N.D. de Pitié (Notre-Dame d'entre les portes) était toujours active, les habitations des gendarmes ne comportant pas de "chambres fortes". En conséquence, la garde des prisonniers était du ressort de la ville.

⁵ La halle aux bleds (blés) était encore jusqu'aux années 1990 le garage de M. Le Fur, place de la République.

⁶ Chambres de gardiennage de personnes en attente d'enquête et/ou jugement.

⁷ Cf. croquis ci-dessus.



Les bâtiments vus de l'ancien collège Saint-Nicolas.

1: Maison gendarmerie

2: Maison restaurée et agrandie initialement par M. et Mme Ange Hamon

3: Maison de M. Baray (ces deux immeubles n'existent plus)

Le Conseil se prononce le 10 juin 1854 en assurant que les travaux seront diligentés en fonction de l'état « embarrassant » des finances municipales. Une nouvelle lettre du Commandant de la gendarmerie des Côtes-du-Nord demande expressément, en fixant un délai de 15 mois à compter du 1^{er} juillet 1854, l'exécution de l'ensemble des travaux demandés.

Le Conseil municipal du 29 septembre 1854 décide de faire un emprunt de 6 000 frs en fonction du montant des travaux établi à 5 890,85 frs.

Le lecteur comprendra, en se livrant à une petite rétrospective des Conseils municipaux qui, je le rappelle, auront été ma seule source d'information, qu'en arrivant en 1850 sur le site de la Halle aux bleds, les gendarmes vont occuper un casernement où les travaux prévus n'étaient pas encore achevés. A première vue, seules l'écurie et la « chambre forte » sont réalisées. Quant aux logements des gendarmes ils feront jusqu'à la fin du XIX^e siècle l'objet de remarques et de demandes répétées d'amélioration.

Le 19 septembre 1893, il est demandé la mise en place d'éclairage aux entrées de la brigade et de l'écurie. Ces travaux ne seront réalisés qu'en 1894. Le Conseil municipal est informé le 23 février 1897 que l'administration envisage de ne pas renouveler le bail⁸ qui arrive à expiration. En outre, par

le même courrier le Maire est prié de faire connaître au commandement « si la ville prendrait à sa charge la construction d'une caserne neuve ». Cette demande reçoit un avis négatif unanime du Conseil municipal !

Dans sa séance du 15 mars 1898 le maire donne lecture au Conseil d'une lettre du Commandant de la gendarmerie des Côtes-du-Nord, appelant l'attention sur la fin du bail des locaux le 1^{er} octobre de cette même année et en outre, il demande qu'il y soit effectué des travaux :

- construction d'un bureau pour la brigade,
- construction de nouveaux cabinets d'aisance,
- aménagement de trois cellules,
- exécution des travaux divers : dans les logements des gendarmes, à la sellerie, pose de gouttières pour les toitures, soit un ensemble de réalisations estimé à 3 500 frs.

Après tour de table le Conseil municipal autorise le maire à renouveler le bail et à effectuer les travaux demandés, sous réserve que le montant du bail soit porté à 1 400 frs au lieu des 1200 frs actuels.

Le 16 août 1899, à la demande du Maire, le 1^{er} adjoint propose au Conseil d'ordonner pour la gendarmerie :

- la réfection du plancher du logement n°2,
- l'exhaussement de la cheminée du logement n°5 (pour cause d'enfumage).

Le Conseil décide que ces travaux seront exécutés avant la fin du présent exercice.

Construction d'une véritable caserne

Avec ces tranches de travaux, qui sont en fait des « rafistolages » à répétition, il est aisé de comprendre que la vie des gendarmes à la Halle aux blés est loin d'être satisfaisante, pour eux et leurs familles, source de soucis pour la ville de Quintin propriétaire des lieux, et source d'insatisfaction pour le commandement de la gendarmerie des Côtes-du-Nord. Celui-ci va produire en ce début du XX^e siècle un rapport très complet, accompagné de plans, qui ont pour objet : la construction d'une "vraie caserne" à Quintin.

Le projet, très abouti, va faire l'objet du Conseil municipal du 17 novembre 1906, qui en fait une première lecture et désigne une commission d'étude. Cette dernière rend ses conclusions lors de la séance du 5 février 1907 : ce projet pourrait prendre forme rue Neuve (actuelle rue du Maréchal Lelerc) dans l'enclos dit de Sainte-Anne ex-propriété des sœurs Ursulines. Ce terrain de 70 mètres de longueur et de 35 mètres de profondeur, comporte déjà un hangar, une écurie et un puits qui peuvent être conservés. La commission pense même qu'une station de haras pourrait cohabiter (proposition non retenue).

Il convient que la réalisation de cette caserne soit rapide : adjudication des marchés au 2^e trimestre, début des travaux à compter du 29 septembre de cette année. Dans ses conclusions le Maire déclare notamment : « C'est le seul emplacement assez vaste et disponible. Quant au coût, le Département paiera à la ville un loyer annuel au moins égal à l'annuité afférente à l'achat du terrain. La commune se trouvera ainsi à terme propriétaire d'un terrain qui ne lui aura rien coûté ».

Le projet est adopté à l'unanimité. Dans sa séance du 26 mars 1907, les plans afférents à cette caserne neuve sont adoptés à l'unanimité, ainsi que le loyer annuel du Département pro-

⁸ Les locaux de la gendarmerie appartiennent à la ville de Quintin.

posé à 2 000 frs. Finalement le montant de ce loyer sera, après discussion serrée, ramené à 1 800 frs par le Préfet le 17 mai 1907.

Précédemment, le 17 avril 1907, la construction d'un mur de clôture autour de la gendarmerie avait été décidée par le Conseil municipal.

Quel devenir pour l'ancienne caserne ?

Dans sa séance du 31 mai 1908, le Maire demande au Conseil de délibérer sur le devenir de l'ancienne caserne de la Halle au blé, en faisant observer qu'à partir du 29 septembre 1908 (date de l'occupation officielle de la caserne de la rue Neuve) les logements et locaux de l'ancienne « caserne » à la Halle au blé, vont se trouver inoccupés. Qu'en outre ces locaux ont une faible valeur locative. Il propose et nomme une commission pour étudier ce dossier. Celle-ci propose le 25 juin 1908 de vendre l'ancienne « gendarmerie » ainsi que l'écurie à M. Baray propriétaire d'un immeuble contigu et propose la cession à 1 000 frs. Cette vente sera réalisée le 4 août 1908.

La nouvelle caserne sera occupée 65 ans



La gendarmerie rue Neuve, aujourd'hui rue du Maréchal Leclerc. Ci-dessous, la gendarmerie après modifications.



C'est donc le 29 septembre 1908 que les gendarmes et leurs familles aménagent rue Neuve à Quintin. En occupant les lieux ils viennent habiter dans un immeuble tout neuf, fait spécialement pour eux et aux normes réglementaires de cette époque. Les chevaux bénéficient aussi d'une écurie (existante préalablement dans l'emprise).

Cette caserne-brigade de gendarmerie bénéficiera bien sûr au fur et à mesure des modernisations successives apportées aux citoyens de Quintin, notamment, l'électricité, dès les années 1920, l'eau sous pression au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que le tout-à-l'égout.

L'observation attentive des deux photographies présentant la gendarmerie fait apparaître un retraitement du 2^e étage. Initialement prévu de trois gerbières ou lucarnes, il en présente cette fois cinq, ce qui prouve la transformation et l'agrandissement du nombre et de la qualité des logements des familles.

Cependant vers la fin des années 1960, les rapports annuels d'inspection font apparaître que les locaux de la brigade ne sont plus adaptés aux conditions d'exercice des missions de la gendarmerie et bien évidemment aussi à celles des familles des gendarmes.

En conséquence, la construction d'une nouvelle brigade apparaît de plus en plus nécessaire. Cette demande est prise en considération dès le début de l'année 1972 par le Maire de Quintin.

Création d'un syndicat intercommunal

M. de Bagneux, Sénateur-maire, souhaite que pour ce projet important chaque commune du secteur couvert par la gendarmerie participe, au prorata du nombre d'habitants, au financement de ce nouveau casernement, sachant bien que la ville centre, Quintin, assurerait 50% de ce budget.

Une première réunion fut organisée en mairie de Quintin le 7 janvier 1972 au cours de laquelle un projet de création d'un Syndicat intercommunal pour la caserne de la gendarmerie de Quintin fut soumis aux représentants des treize communes concernées dont les Conseils devront délibérer.



Les logements de la gendarmerie rue de Saint-Eutrope.

En six mois ce syndicat fut opérationnel et officiellement reconnu par l'autorité préfectorale le 24 mai 1972.

La construction n'étant pas envisageable sur le site actuel rue Maréchal Leclerc (ex rue Neuve) l'emprise envisagée, et retenue, sera à la Villeneuve à l'entrée de la rue Saint-Eutrope. Le terrain est cédé par la ville au Syndicat.

Cette construction comprend sept logements de gendarmes et bien sûr un bâtiment administratif avec un garage. Les deux bâtiments étant séparés par une cour privative.

Il est important de noter ici que nous sommes au début des années 1970 et que le célèbre « choc pétrolier » ne sera sensible qu'à partir des années 1974-1975. Les constructions sont réalisées sans tenir compte des isolations, tant phoniques que thermiques. La construction de cette caserne est menée bon train par l'office HLM des Côtes-du-Nord, le bail de 18 ans étant signé par le président du syndicat le 1^{er} juin 1973.

Dès 1975 les gendarmes souhaitent à minima que sept débarras soient construits et affectés aux logements. Le Syndicat fera mieux en réalisant sept locaux à vocation de garages et débarras.

En 1976 seront posées des grilles de sécurité sur le bâtiment administratif, lesquelles seront renforcées en 1982 et la sécurité de ce bâtiment améliorée par la pose de quatre candélabres éclairant les abords du bâtiment. En outre, un interphone est placé au portillon d'entrée de la brigade.

L'année 1983 voit la présidence du syndicat changer de « maire-président ». François Kergoat devenu Maire de Quintin est élu à la présidence du Syndicat.

La Gendarmerie à Quintin

Cette même année verra le remplacement du réservoir de production d'eau chaude. En 1986 le Syndicat fera mettre en place une clôture autour de l'emprise de la caserne et des logements familiaux. En 1991, une chaudière neuve assurant à la fois le chauffage et la production d'eau chaude pour l'ensemble du bâtiment administratif et des logements familiaux est mise en place.



Les élus visitent la nouvelle chaufferie sous la conduite de l'adjutant Gorvan.

Cette année-là est aussi celle du bicentenaire de la présence de la gendarmerie à Quintin. C'est l'occasion de la plantation d'un « liquidambar »⁹ en début d'année et du dévoilement d'une plaque commémorative, par François Kergoat et l'adjutant Michel Gorvan, Commandant alors la brigade de Quintin.



François Kergoat et l'adjutant Gorvan dévoilent la stèle commémorative, œuvre du lycée professionnel Jean Monnet.



Le liquidambar de la gendarmerie.

En 1994 sont engagés des travaux d'isolation phoniques et thermiques et aussi une amélioration de la confidentialité dans les bureaux.

En 1995, fin des mandats de François Kergoat auquel succède Claude Morin.

En 1996, mise en peinture de l'extérieur du bâtiment administratif après isolation (la même opération étant réalisée par l'Office HLM dans les logements).

En 1999, réaménagement des bureaux et création de deux bureaux à l'étage du bâtiment administratif, ainsi qu'une armurerie et un magasin d'équipements.

En 2001, travaux de remplacement et d'isolation des conduites d'eau chaude et chauffage dans la cour, lesquelles provoquaient des dysfonctionnements dans les logements.

Vers la construction d'une nouvelle caserne

Lors de la réunion du 17 mars 2003 le Président informe les délégués des

communes de la nouvelle réorganisation de la brigade, laquelle va évoluer vers une « brigade autonome » forte de 18 ou 20 gendarmes. Le Président souligne aussi que le site actuel ne permet absolument pas de constructions nouvelles et fait observer que déjà, l'effectif étant de neuf gendarmes, les deux derniers affectés sont logés en ville. Enfin, dernière précision, cette évolution doit se faire à brève échéance (2005-2006). En principe l'État mettra les moyens. *« Si toutefois les communes devaient y participer financièrement nous aurions du renfort, puisque la zone de responsabilité de la nouvelle brigade s'étendra sur 16 communes au moins ».*

Il convient de noter qu'au cours de cette année 2003 va naître le début d'une sorte de « fronde » dans l'instance syndicale. Certes, pour la construction de la précédente caserne il y avait eu aussi le recours (débouté) d'une commune membre devant le tribunal administratif. Cette fois, certaines « nouvelles » ne voulaient pas dépendre de Quintin, enfin, d'autres s'interrogeaient sur le lieu d'implantation de ce nouveau casernement. Pourquoi à Quintin et



Les représentants des 16 communes du Syndicat de gendarmerie sur le perron de la mairie de Quintin.

⁹ Cet arbre existe toujours près de l'ancienne gendarmerie devenue aujourd'hui magasin de vêtements, faute d'avoir été déplacé comme prévu en 2008 lors de l'occupation de la nouvelle brigade.

pourquoi pas dans ma commune ? Il est vrai que l'éventualité de l'arrivée de 18 ou 20 familles de gendarmes était alléchante.

Cette situation délicate apparut nettement au cours du Conseil syndical du 19 juin 2003, au cours duquel le Président, après avoir dit qu'il comprenait le questionnement des communes, précisa quelques points forts qui militent en faveur de l'implantation à Quintin :

- qu'il est de tradition qu'une brigade soit implantée au chef-lieu de canton. « A Quintin vous le savez ils sont là depuis plus de 200 ans »
- qu'il semble très souhaitable d'offrir aux gendarmes et à leurs familles des possibilités en matière notamment d'écoles, de collèges, de lycées, de loisirs et de commerces... présents à Quintin,
- que la gendarmerie doit être implantée au milieu de la population.

Le Président précisera enfin qu'il était convié prochainement à une réunion des maires et/ou présidents de syndicats confrontés à la construction d'une caserne neuve, au commandement de la gendarmerie des Côtes-d'Armor, et qu'il poserait la question de savoir où devait se construire notre nouvelle caserne.

Le 29 mars 2004, le Président rend compte au Conseil syndical de la réunion à laquelle étaient invités les communes et/ou syndicats en charge de la construction d'une caserne neuve. Cette réunion s'est tenue au commandement de la gendarmerie des Côtes-d'Armor à Saint-Brieuc en présence du Général Weber chargé des infrastructures et des équipements de la Gendarmerie nationale au Ministère de la défense.

S'agissant du Syndicat de Quintin à ma question préalable : « *mon Général où devons-nous construire la nouvelle caserne ?* » La réponse du Général fut nette et précise : « *sauf si vous n'avez pas l'espace pour ce faire, mais je crois savoir que ce n'est pas le cas¹⁰, vous devez la construire à Quintin et surtout au milieu de la population* ».

Si cette déclaration permet de renouer avec un certain consensus



Plan du projet de construction de la caserne des Hauts de la Villeneuve.

au sein du Syndicat, quelques dissensions¹¹ vont se maintenir encore quelques temps, ce qui va amener le Président, tout en le regrettant, à ne compter que sur la commune dont il est maire, pour finaliser le dossier et le faire avancer, car il y a urgence.

A la réunion du 4 avril 2005 le Conseil autorise la mise en place de « locaux modulaire » dans la cour de la gendarmerie pour offrir les bureaux nécessaires aux 18 gendarmes qui constituent désormais la brigade de Quintin. Le président informe par ailleurs que la société nationale immobilière en charge de la construction de la nouvelle caserne a, d'une part, retenu le projet « village » de l'architecte quintinaise Sabine Le Men et, d'autre part, transmis le dossier au commandement de la Gendarmerie nationale pour approbation et qu'elle s'apprête dès que possible à déposer le permis de construire.

Le Conseil municipal de la ville de Quintin dans sa séance du 23 septembre 2005, après en avoir délibéré approuve le principe du montage juridique du dossier et autorise le maire à signer le bail emphytéotique de 99 ans, sur les bases définies par le service des domaines et les pièces

annexes du dossier, avec la SNI-FERRUS. Désormais la construction de la nouvelle caserne va suivre le processus normal de tous les dossiers d'édification d'immeubles.

Pose ministérielle de la « première pierre »

Bien que régulièrement invités aux réunions de chantier, très peu de membres du Syndicat de gendarmerie y assistent. Il est vrai que cette instance est appelée à disparaître dès que sera réglé le devenir de l'ancienne caserne et des logements, après le départ des gendarmes.

La fin de l'année 2006 voit l'achèvement des travaux de terrassement. Le jeudi 1^{er} février 2007, la pose de la « première pierre » du bâtiment administratif revêt une importance particulière car, ce moment symbolique sera assuré par Mme Michèle Alliot-Marie Ministre de la Défense. Le député Marc Le Fur avait organisé pour elle une visite officielle en Côtes-d'Armor, dont une halte à Quintin pour cette cérémonie en présence de M. le Préfet, de nombreuses autorités et des Quintinais venus en nombre.

Les travaux de construction seront parfaitement conduits par la SNI-Foncière Ferrus investisseur, maître d'ouvrage, gestionnaire. Ils se-

¹⁰ La commune venait d'acquiescer un grand terrain appartenant aux Consorts Ruault, sur les Hauts de la Villeneuve.

¹¹ Une seule commune avait présenté un contre-projet (non retenu).

ront achevés dans les délais prescrits au début de l'année 2008. Les gendarmes de la brigade autonome de Quintin emménagent avec « armes et bagages » dans leurs nouveaux locaux administratifs le 22 avril 2008 et leurs familles dans leurs coquettes et confortables villas toutes neuves à partir du 16 avril 2008.



Pose de la première pierre par Michelle Alliot-Marie Ministre de la Défense avec, avant le scellement, l'insertion de l'étui contenant le parchemin officiel préalablement signé par les Autorités présentes.



Inauguration de la nouvelle caserne de gendarmerie.



Les officiels et les Quintinais.

L'inauguration officielle présidée par le Secrétaire d'État M. Alain Marleix, aura lieu le 15 décembre 2008. Ce sera la première inauguration du tout nouveau maire de Quintin, Yves Briens, élu en mars de cette année 2008. Quant au Syndicat intercommunal pour la caserne de gendarmerie, il faudra attendre le 18 juin 2018 pour que Mireille Airault, qui a succédé à Yves Briens en tant que Maire et Présidente du syndicat, constate avec les représentants des communes que la structure n'ayant plus d'objet, les anciens locaux étant vendus, il convient de prononcer la dissolution du Syndicat de la gendarmerie, ce qui est fait séance tenante.

En conclusion de cet article, je tiens à dire à nos lecteurs qu'il n'a pas été facile de résumer la vie Quintinaise

de notre Gendarmerie nationale. Il y a des imprécisions que je regrette de n'avoir pu éclaircir, notamment sur leur premier siècle de présence. Je crois cependant que chacun pourra se rendre compte à la lecture de cet article, que la vie de nos gendarmes et de leurs familles ne fut pas « un long fleuve tranquille ». Certes, lentement, elle s'est améliorée, notamment à partir du XX^e siècle et surtout en ce début de XXI^e où elle fait, en matière de logement notamment, un saut qualitatif certain, en particulier à Quintin. Souhaitons à cette caserne une longue vie opérationnelle, en offrant pour nos gendarmes le plaisir de servir à Quintin.

Claude MORIN

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSIDENCES SUCCESSIVES DES GENDARMES À QUINTIN					
Dates présumées	Dates réelles	Local non-identifié	Résidences ou rues identifiées	Temps d'occupation	Observations
	1791	Maison en bas de la rue Rochonen		1 ou 2 ans	Simple maison avec une écurie
1794	1793		La « Palestine » rue au Lait	3 ans	idem
1796		Maison du Sieur Bannier	Rue du Vau de Gouët	64 ans	idem
	1850		Halle aux Bleds	58 ans	Locaux initialement inadaptés, très difficiles à mettre aux normes. Cette halle abritait aussi les Poids et Mesures et les Sapeurs Pompiers.
	1908		Rue Neuve	65 ans	1 ^{er} casernement neuf. Ce bâtiment a été rasé pour construire l'école maternelle publique.
	1973		2 rue Saint-Eutrope	35 ans	2 ^{ème} casernement neuf, devenu aujourd'hui une résidence et un magasin de vêtements, dans la partier administrative. Les sept logements sont revenus dans le parc des HLM.
	2008		Rue de Moncontour	depuis 14 ans	3 ^{ème} casernement neuf, de conception nouvelle pour une gendarmerie.

Depuis 1970, ils ont commandé la Brigade de Quintin

A défaut d'avoir pu les citer depuis le début du siècle dernier, voici la liste des Chefs successifs de la Brigade de gendarmerie de Quintin, à compter du 1^{er} mars 1969.

PÉRIODE	CHEFS DE BRIGADE
Du 1 ^{er} mars 1969 au 15 septembre 1974	Adjudant Louis Quéré ¹
Du 16 septembre 1974 au 31 janvier 1978	Adjudant Yves Jaouen
Du 10 février 1978 au 30 juin 1987	Maréchal des Logis Joseph Grosset
Du 1 ^{er} juillet 1987 au 30 septembre 1993	Adjudant-chef Michel Gorvan ²
Du 1 ^{er} octobre 1993 au 30 juin 1999	Adjudant Maurice Verdes
Du 1 ^{er} juillet 1999 au 31 août 2001	Adjudant Jean-Louis Fanel
Du 1 ^{er} septembre 2001 au 31 juillet 2007	Lieutenant Eric Quintin ³
Du 1 ^{er} août 2007 au 31 juillet 2010	Lieutenant Philippe Boyez ⁴ B
Du 1 ^{er} août 2010 au 31 mai 2017	Major Pascal Hervy A
Depuis le 1 ^{er} juin 2017	Major Jean-Luc Crézé C



A



B



C

¹ C'est sous son commandement que la Brigade a déménagé de la rue du Maréchal Leclerc dans les nouveaux locaux de la rue de Saint-Eutrope.

² C'est lui qui commémorera en 1991 (plaque et plantation d'un liquidambar) avec François Ker-goat, président du Syndicat de gendarmerie, les 200 ans de présence de la Gendarmerie nationale à Quintin.

³ Il commandait la Brigade lors de la pose « ministérielle » de la première pierre de la construction de l'actuelle caserne des Hauts de la Ville Neuve.

⁴ C'est sous son commandement que la Brigade va habiter la caserne neuve de la rue de Moncon-tour. Il fut aussi le premier officier à commander la Brigade autonome de Quintin.

Claude MORIN
avec la précieuse collaboration
du Major Jean-Luc CREZE



BP 134 ♦ CASTELLO
22800 QUINTIN

Tél. 02 96 74 80 75 ♦ lemen.na@lemen.fr



ORTHOPÉDIE
ET MATÉRIEL MÉDICAL
SAINT-THURIAN

Une équipe à votre écoute
pour trouver les solutions adaptées

Livraisons à domicile

Parking du Super U ♦ 22800 QUINTIN
02 96 74 84 17

Karine Couturier, Commandante de Brigade, a fait ses premières armes à Quintin

Deuxième femme gendarme à être affectée à la brigade de gendarmerie de Quintin¹, Karine Couturier a 28 ans quand elle arrive à la Ville Neuve. Elle sort de l'école des sous-officiers de Montluçon, après deux années de formation (2004 et 2005). Originnaire d'Azay-le-Brûlé, dans les Deux-Sèvres, la jeune femme, titulaire d'une maîtrise de droit privé, a longtemps hésité entre la police et la gendarmerie. Sportive, elle a été gardienne de but d'une équipe de handball qui évoluait en N2, le « Nhb » où elle a été licenciée de 1994 à 2004. Elle s'intéresse également au football et supporte les Chamois Niortais (Ligue 2). Accueillie le 25 avril 2005 par l'adjudant-chef Eric Quintin, elle devient le n° 10 (9 hommes et 1 femme) dans cette brigade qui s'apprête à vivre une véritable révolution en passant à un effectif de 19 éléments, puis à intégrer, trois ans plus tard, la caserne neuve de la rue de Moncontour.

Juste un an après son arrivée, elle reçoit une lettre de félicitations, en date du 2 mai 2006, signée par le colonel de la Roche, commandant le groupement de la Gendarmerie des Côtes-d'Armor. Cet encouragement marqué résulte d'une affaire remontant au 14 septembre 2005 pour laquelle la gendarme a fait preuves de qualités professionnelles, confie alors le capitaine Cyril Legrand.



Karine Couturier, ici entre Eric Le Berre et Eric Quintin, reçoit du capitaine Cyril Le Grand (à droite) une lettre de félicitations signée par le colonel de La Roche, commandant du Groupement de la gendarmerie des Côtes-d'Armor.



Karine Couturier, au 1^{er} plan de profil, faisant passer le permis piéton à des élèves de l'école Notre-Dame de Quintin, avec le lieutenant Philippe Boyer qui avait succédé à Eric Quintin en 2007.

Karine Couturier met à profit son cursus scolaire pour passer son diplôme d'OPJ (Officier de police judiciaire) et les qualités pédagogiques dont elle fait preuve sont utilisées pour les interventions dans les écoles (permis piéton notamment).

C'est avec une bonne formation de terrain qu'elle obtient sa mutation pour Surgères, en mars 2013. Elle y est gratifiée, dès sa 1^{ère} année, d'une prime de résultats exceptionnels à titre individuel. Elle fait toujours valoir ses aptitudes d'éducatrice en faisant passer le Cours Internet aux élèves des Cours Moyens de cette ville de Charente-Maritime, département qu'elle connaît bien. C'est en effet à La Rochelle qu'elle a passé avec succès son Deug, sa licence, sa Maîtrise de Droit privé et Institut d'études judiciaires.

Un an plus tard, en août 2014, elle se voit décerner la médaille sécurité intérieure « bronze » et la médaille agrafe

« gendarmerie nationale ». Elle étoffe son champ d'action en devenant Correspondante territoriale de prévention de la délinquance (CTP) pour l'arrondissement de Rochefort, COB de Surgères. Dix ans après ses débuts, le 17 novembre 2015, elle est promue adjudante-chef. Puis le 1^{er} mars 2019 elle se voit confier, à 42 ans, le commandement de la Brigade de proximité de Lezay (effectif sept gendarmes). Elle souhaite rester longtemps dans cette petite ville de 2 000 habitants de ses Deux-Sèvres natales, au cœur du Poitou-Charentes.

De grâce ne l'appellez plus familièrement « la petite gendarmette » (c'est bon dans les films de Louis de Funès), mais tirez plutôt votre chapeau à « madame la Commandante », car la parité n'est pas à l'ordre du jour dans la gendarmerie.

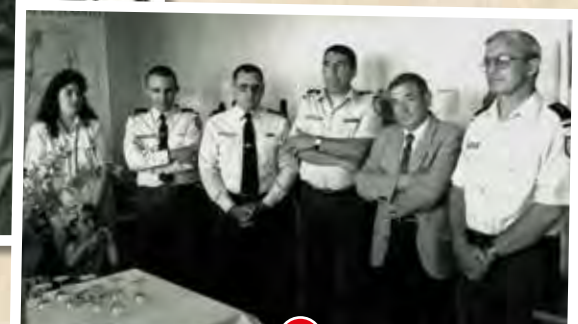
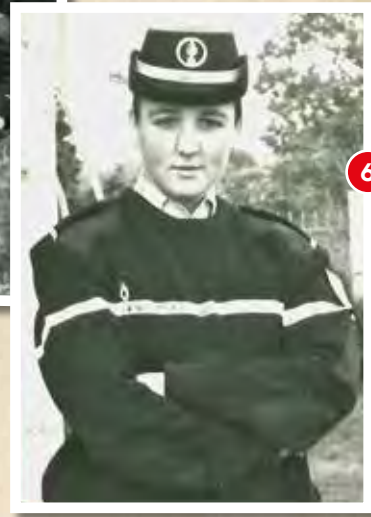
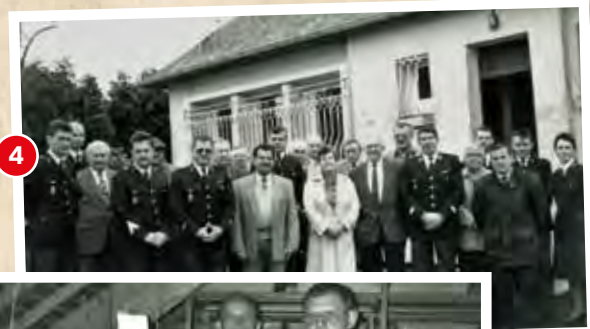
Joël SANGAN

¹ La 1^{ère} femme gendarme à avoir été affectée à Quintin fut Valérie Carluet, en septembre 1990. Elle y est restée six ans et demi.

Souvenirs, souvenirs... les années 90 dans le rétro !

1. Le chef de Brigade Joseph Grosset intervenant à l'école Notre-Dame, au début des années 80.
2. La circulation en ville a toujours fait l'objet de consultations constructives. Ici c'est Jean Le Men, ancien président de l'UDC et doyen des commerçants) qui intervient, au début des années 90.
3. Les gendarmes mettent toujours un point d'honneur à assister à la cérémonie des vœux des maires. Ici c'est le gendarme Meunier à Saint-Brandan (années 90).
4. Une inspection à la Brigade de la Ville Neuve, en présence des maires des communes rattachées et du Conseiller général Emmanuel Le Jean (années 93-94).
5. La plantation de l'arbre du bicentenaire de la présence de la gendarmerie à Quintin par l'adjudant-chef Michel Gorvan et le maire François Kergoat.
6. Valérie Carluer, première femme gendarme à la Brigade de Quintin, en 1991.
7. Une caverne d'Ali Baba sous les combles de la Brigade, pour une grosse affaire de vols résolue par l'adjudant Maurice Verdes (années 95).
8. Le départ de l'adjudant-chef Michel Gorvan, en septembre 1993.
9. Une opération de contrôle des cars scolaires.
10. Le départ de l'adjudant Maurice Verdes, en juin 1996.

Photos : Joël SANGAN



Gardes champêtres et Police municipale

En France, le garde champêtre est un fonctionnaire territorial communal ou intercommunal, ayant pour mission la protection du domaine rural. Il appartient à la « filière sécurité » et au cadre d'emplois dit de « police municipale » au sens des pouvoirs de police du maire. Au sein de la police française, il fait partie des forces de sécurité intérieure et il est spécialement affecté à la police rurale.



Nommé par le maire, agréé par le procureur de la République et assermenté en audience publique devant le tribunal judiciaire dont relève le fonctionnaire, le garde champêtre exerce ses missions de police rurale aux côtés des gendarmes, assisté de certains gardes spécialisés (pêche, chasse, bois et forêts...).



Peinture du garde champêtre, porteur d'une plaque, de son bicorne et de ses armes, par Aimé Perret.

Les premiers gardes champêtres

On trouve la trace des premiers gardes champêtres bien avant l'an 900 dans l'ancien droit, établis par les chartes-lois et les coutumes des seigneuries et des provinces de France. C'est par les lois du 23 septembre et du 6 octobre 1791, qui définissent la police rurale dans le cadre de l'élaboration du code rural, qu'est véritablement instauré le corps des gardes champêtres.

Les gardes champêtres doivent avoir au moins 25 ans, savoir lire et écrire, avoir une bonne condition physique, faire partie des vétérans nationaux ou des anciens militaires pensionnés ou munis de congés pour blessures. Ils sont choisis par les maires qui soumettent leur choix au Conseil municipal et en donne avis au sous-préfet de leur arrondissement. Il devient un agent de la force publique par son inscription au registre de la Gendarmerie qui peut le requérir et avec qui il partage une mission de police commune : la surveillance des campagnes.

Le garde champêtre au XX^e siècle

Au début de XX^e siècle, le garde champêtre fait entièrement partie du paysage rural, souvent homme à tout faire, par souci d'économie, dans bien

des petites communes qui ont peu de moyens financiers. Il entre notamment dans ses attributions le rôle de crieur public qui proclame à la cantonade, sur un roulement de tambour ou à son de trompe, diverses décisions officielles (arrêtés municipaux, décrets préfectoraux, ordres de mobilisation générale).



Les manuels d'instruction civique et morale de cette époque disent que pour être un bon citoyen, on doit respecter l'autorité de tous les agents serveurs de la loi, depuis le garde champêtre jusqu'au président de la République. Cette morale républicaine fait qu'avec le maire et l'instituteur, le Garde champêtre devient, lui aussi, un personnage incontournable dans la vie du village. Il est reconnu par la population comme auxiliaire de la gendarmerie et du procureur. Les contrevenants le craignent.

La Police municipale

Les policiers municipaux comme les gardes champêtres font partie intégrante des forces de l'ordre dans la Police française et sont dépositaires de l'autorité publique au même titre que les policiers nationaux et les gendarmes. Aujourd'hui les missions et le statut



M line Institut
SOINS ESTHÉTIQUES
Épilations
Soins visage et corps
SOINS ÉNERGÉTIQUES
Lâcher-prise
Massage Ayurvédique • Litho-énergie • Relaxologie
Réflexologie plantaire • Soin LaHoChi
4 ter rue des Doves • 22800 QUINTIN
Tél. 06 79 09 19 77

Sarl BOSCHER GUÉGAN
PLOMBERIE & CHAUFFAGE
RÉALISATION DE SALLES DE BAINS
ÉLECTRICITÉ
5, Grande Rue - 22800 QUINTIN
02 96 74 94 05
sarl-boscher-guegan@orange.fr

PRODUIT EN BRETAGNE
FERMIERS d'ARGOAT
Le spécialiste de la volaille
LDC BRETAGNE
22800 LANFAINS - Tél. 02 96 74 85 75
www ldc.fr

des policiers municipaux relèvent de la loi du 15 avril 1999.

La Police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Son rôle est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitantes et présentes sur le territoire de la commune en travaillant en lien avec les administrés pour faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire l'insécurité. Ils participent à la lutte contre les incivilités, mais aussi contre la délinquance et la criminalité.

La Police municipale est aujourd'hui officiellement reconnue par le ministère de l'intérieur comme troisième composante des forces de sécurité intérieure à côté de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale.

Paul JOUANNY

Sources : Wikipédia.

Une anecdote

Il est vrai que dans les années 1950-1960, le garde champêtre (parfois appelé commissaire) faisait partie des personnages importants de la commune. D'ailleurs, souvent dans les familles, lorsque les enfants étaient trop turbulents, il suffisait d'évoquer le nom du commissaire local pour rétablir le calme.

Ainsi le garde champêtre Jean Le Brun bien connu des Quintinais à l'époque jouissait de cette aura. Il venait souvent à la maison voir mon père (celui-ci était correspondant MSA sur le canton et de ce fait voyait beaucoup de personnes du monde agricole et suivait donc l'évolution de celui-ci). Jean Le Brun venait souvent en fin de matinée et ne refusait jamais un petit apéro.

Un jour de visite inhabituelle il s'est présenté à la Perche alors que ma mère était en train de cuire quelques truites. Nous les avions pêchées le matin même dans le Gouët en gardant les vaches dans le pré où est installée aujourd'hui la station d'épuration. Ma mère n'eut que le temps de camoufler la friture, mais l'odeur en était restée. Le commissaire avait-il mauvais odorat ou voulait-il préserver le bon relationnel ? Toujours est-il que l'affaire en resta là, à la grande satisfaction de tous, surtout de nous, les enfants, qui n'étions pas trop rassurés.



Christophe Bonvalot, policier municipal : un lien étroit avec les gendarmes

C'est en région parisienne que Christophe Bonvalot a débuté sa carrière, après avoir passé le concours lui ouvrant droit à un poste de garde champêtre ou de policier municipal. Après un bail de 9 ans dans l'Essonne (91), l'appel de la Bretagne, qu'il ne connaissait pas, l'amène à Plédran, commune qui cherche un policier rural (nouvelle appellation). On est en 2005, et il définit ainsi son rôle : « *ma mission est d'assurer le respect des biens et des personnes, la tranquillité de la population, d'assurer également la sécurité des citoyens et d'être au contact des personnes afin de les aider du mieux que possible* ». Une feuille de route qu'il va respecter pendant treize ans dans cette commune

en plein essor (+ de 6 000 habitants). Une opportunité de rapprochement, il habite Saint-Brandan, lui est offerte par Mireille Airault, en septembre 2018. L'élue recherchant un policier municipal expérimenté.

C'est ainsi que Christophe Bonvalot officie depuis un peu plus de quatre ans dans la Petite Cité de Caractère®. Il a bien voulu répondre à quelques questions du « Quintinais de Noël » lors d'une entrevue, dans son bureau de l'Hôtel de Ville, le 2 septembre dernier.

Le Quintinais : Depuis que la fonction a été pourvue, ici à Quintin, il n'y a eu que deux femmes, Pascale

et Aurélie, à l'exercer. Est-ce plutôt un métier d'homme ?

Pour une femme c'est toujours un peu plus compliqué, notamment dans les petites communes où le seul titulaire du poste doit toucher à tout et assumer quelques tâches physiques. Dans une équipe c'est bien.

Le Quintinais : Au tout début, dans les années 50, on appelait M. Martin « le Commissaire », puis son successeur, l'ancien gendarme Jean Le Brun « le Garde champêtre ». Quelle est aujourd'hui la dénomination de votre mission ?

Je suis policier municipal.

Le Quintinais : Quel est votre supérieur hiérarchique ? Travaillez-vous sous l'autorité du maire ?

Effectivement c'est le maire, Nicolas Carro. Je dirais à 90 % car je dois également répondre aux ordres du procureur et du préfet. (Il rappelle le « double serment » qu'il a prêté).

Le Quintinais : Travaillez-vous en lien avec la gendarmerie ?

On se voit tous les jours. Cela fait 17 ans que je travaille avec la brigade de Quintin, car Plédran était déjà du ressort de cette entité.

Une convention communale de coordination est établie entre la Police municipale de Quintin et les forces de sécurité de l'Etat.

Le Quintinais : Etes-vous autorisé à porter une arme en service ?

Le bâton télescopique et la bombe lacrymogène, que je porte à mon ceinturon, sont des armes. Je ne suis pas habilité à faire usage d'une arme à feu.

Le Quintinais : Quels sont les procès-verbaux que vous pouvez dresser ?

J'ai les mêmes pouvoirs que la gendarmerie, mais uniquement sur le territoire de la ville (police de la route, vitesse, alcoolémie, etc). Par contre je n'ai pas de pouvoir d'enquête.

Le Quintinais : Etes-vous amené à travailler la nuit ? Les dimanches, les jours fériés ?

Oui pour les festivités. Les nuits, j'en fais aussi avec la gendarmerie. On tourne à trois, de 23h à 3h.

Le Quintinais : Quelles sont les tâches qui occupent le plus votre temps ?

Ce sont les tâches administratives, en général de 8h à 9h, voire 9 h 30. Mon travail, c'est d'être dehors ! (s'empresse-t-il de préciser en citant les abords des écoles, à noter qu'il y a plus de 2 000 scolaires à Quintin, l'urbanisme, le funéraire, le marché...).

Le Quintinais : Comment se passent les relations avec les commerçants non sédentaires le mardi ?

Les relations sont bonnes, cela se passe bien. Le marché me prend une journée par semaine. C'est quelque chose de très important.

Le Quintinais : Le problème du stationnement dans le centre-ville est-il toujours d'actualité ? La zone bleue, pourtant restreinte, est-elle respectée ?

Depuis le mois de novembre 2021 qu'elle a été remise en route, on a pas mal verbalisé. Le lundi et le mardi le problème ne se pose pas. Restent les mercredi, jeudi et samedi. En général je fais un tour une fois par semaine en zone bleue. Cela me prend une heure et demie à peu près.

Le Quintinais : Avez-vous enregistré un flux de visiteurs plus important depuis que Quintin est le 3^{ème} village préféré des Français ? Cela engendre-il des problèmes au niveau de la police municipale ?

Aucun problème malgré une fréquentation en hausse d'environ 30 %. Il y a souvent 30 ou 40 personnes en visite en permanence et cela se voit aux heures qui étaient creuses auparavant (notamment le mardi en début d'après-midi pendant le nettoyage

du centre-ville après le marché). Cela n'a posé aucun souci. Le beau temps a sans doute contribué à ce que cela se passe bien.

On ajoutera que Christophe Bonvalot a veillé au grain lors de la venue de Stéphane Bern en mai dernier. Selon un média « le policier municipal s'est improvisé régisseur en déplaçant les groupes de figurants au gré des besoins du tournage ».

**Propos recueillis par
Paul JOUANNY et Joël SANGAN**

Une heure avec... Christophe Bonvalot, placier du marché de Quintin

Pour le policier municipal de Quintin, le jour du marché est un moment de la semaine où un autre contact avec les citoyens est possible, mais attention aux présomptions de copinage.

Un mardi en plein mois d'août, Christophe Bonvalot circule sur le marché de Quintin. L'uniforme du policier municipal contraste aux tenues encore estivales des habitants et touristes présents en nombre cet été dans le village « presque » préféré des Français.

« Travaille un peu toi », « ça va la star ? », lance tout sourire aux commerçants, Christophe. Mais la « star » ce matin, sur le marché, c'est plutôt lui. Chaque mardi depuis quatre ans, le policier orchestre l'organisation du marché.



CHÂTEAU ET DOMAINE DE QUINTIN



Visite du château et exposition les "Merveilles de nos collections"	Dîners aux chandelles, murder parties, visites animées...
Accueil de groupes, séminaires d'entreprise...	
02.96.74.94.79 - info@chateaudequintin.fr www.chateaudequintin.fr	

BIJOUTERIE F. POISSON



Maison fondée à Quintin en 1842



Les montres de caractère sont celles qui ont le vôtre

« Les gens se lèvent pour travailler, c'est important qu'ils aient leur stand »

Levé depuis 5 h, c'est à lui de placer les commerçants et de s'assurer du bon déroulement de l'évènement. Après avoir fermé la circulation, il faut placer les commerçants. « En fonction des abonnés présents, on attribue les places qui restent au tirage au sort. » Mais le placier l'assure, tout le monde trouve toujours une place. « Je considère que les gens se lèvent pour travailler, c'est important qu'ils aient leur stand. »

Tout le monde a sa place. Les premiers clients commencent à arriver. C'est bon, la journée est terminée ? « Ce serait trop beau », sourit le policier qui sort un carnet de facturation. « C'est l'heure de faire payer la location des stands. » 1 € le mètre linéaire pour les commerçants tirés au sort et 0,55 € pour les abonnés, directement prélevé par le Trésor Public.



Christophe Bonvalot sur le marché.

« Les gens viennent me voir plus spontanément »

10 h. Pause-café à la machine de Jean-Marie, le crêpier du marché. « C'est le point de ralliement avec les gendarmes. On se retrouve ici au stand galette saucisse de Jean-Marie pour boire le café et manger un bout. » Ce mardi, pas de gendarme à

l'horizon, Christophe boit son café en solitaire. Quelques passants le reconnaissent et viennent le saluer. « Les gens viennent me voir plus spontanément quand je suis ici, que dans mon bureau. Ça me permet d'avoir des informations, prendre un peu l'ambiance générale. »

Auparavant à Plédran et en région parisienne, Christophe a fait toute sa carrière dans la Police municipale. Mais c'est seulement à Quintin qu'il a pu découvrir la fonction de placier. « Ça change des autres jours de la semaine, où je règle surtout des problèmes de voisinage. » Si l'ambiance sur le marché est conviviale, le policier se fixe une limite : ne pas boire de café avec les citoyens. « On ne sait jamais les relations entre les gens, on veut éviter toute présomption de copinage. »

Le Télégramme
Anna JAUIARD
Publié le 5 septembre 2022

Le photographe Christophe Dubois était aussi réserviste opérationnel de la gendarmerie



Christophe Dubois chez lui en 2012, rue des Douves, lors de la présentation de l'un de ses nombreux livres. Petit clin d'œil, à gauche, le panneau « défense de photographier » qu'il avait ramené d'un pays des cinq continents qu'il avait parcourus.

Voici sept ans, passés depuis le mois d'août que Christophe Dubois est décédé. Arrivé en Bretagne en 2004, après un engagement de quinze ans (de 1985 à 2000) dans la prestigieuse Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, dont il était devenu l'un des photographes officiels, le Quintinais d'adoption nous a légué plusieurs ouvrages.

Reporter indépendant, travaillant sur les cinq continents, il a collaboré à de nombreux magazines comme Géo, Ça m'intéresse, Pro sécurité, VSD, Le Figaro, Paris-Match... Son long travail documentaire et inédit sur les pompiers dans le monde a été projeté en 2003 lors du Festival international du photojournalisme « VISA pour l'image ». D'autres films ont été présentés sur TF1, France 3, Arte, Planète, RFO, RTBF.

Ses plus beaux livres sont parus aux Éditions E-T-A-I dirigées par Claudine Latouille, dans la superbe collection « Au cœur de l'action ». Lors du 2^{ème} semestre 2004, il signe avec son père, le colonel Claude Dubois, diplômé d'études supérieures de la Gendarmerie, Chevalier de l'Ordre national du mérite, Médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, le tome 1 de « Gendarmes ». Le tome 2 sort au 1^{er} semestre 2010, et Christophe Dubois le dédie à son père, décédé en février 2009. Le tome 3 paraît en octobre 2012. Immergé au cœur des plus grandes institutions républicaines françaises, le globe-trotter a réalisé un travail de mémoire considérable. Son engagement pour le service public, il le mettra jusqu'à devenir gendarme réserviste à partir de 2006 (sous-officier titulaire du diplôme d'agent de police judiciaire adjoint), et conseiller municipal au printemps 2014.



Chargé de la communication au Conseil Municipal, il est ici au 2^{ème} plan à gauche, lors de la finale régionale de Couleurs de Bretagne, salle Emmanuel Le Jean, le 17 octobre 2014.



Il avait été élu conseiller municipal en mars 2014 sur la liste de Mireille Airault (1^{er} du 3^{ème} rang à gauche).



De gauche à droite : Dominique Crézé, Hervé Crézé, Arnaud Le Louédec et Christophe Dubois.

Il a mis les gendarmes de Quintin à l'honneur

C'est dans le tome 2 que Christophe Dubois met la gendarmerie départementale des Côtes-d'Armor à l'honneur. Il remerciera d'ailleurs le colonel Sellier, commandant du Groupement, et le commandant Legrand, commandant de la Compagnie de Saint-Brieuc. Et naturellement il s'intéresse à la Brigade territoriale autonome de Quintin, alors dirigée par le Lieutenant Philippe Boyer.

On y apprend que depuis le 1^{er} janvier 2009 les gendarmes sont rattachés

au ministère de l'intérieur, tout en gardant leur statut de militaire. On est stupéfait du nombre de crimes et délits constatés en 2007 sur l'ensemble du territoire métropolitain par la « GD », soit 1 003 727 ! Parmi les photos, il y a celle du 15 décembre 2008, où l'on voit le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités locales, M. Alain Marleix, (le père d'Olivier Marleix, actuel patron des députés LR à l'Assemblée) couper le ruban d'inauguration de la nouvelle caserne de la rue de Moncontour.

L'entité comporte 20 gendarmes qui veillent sur une population de 23 368 habitants répartis sur seize communes et une superficie de 26 740 hectares. L'accueil, le renseignement, le contact direct, les patrouilles, les convocations administratives, les différends familiaux, les gardes à vue, les contrôles d'alcoolémie, les contrôles routiers, les recherches, font l'objet de nombreuses illustrations.

On y reconnaît plusieurs gendarmes quintinais. Christophe Dubois a également fait appel à des figurants pour quelques scènes qu'il a photographiées, chez lui, rue des Douves. C'est ainsi que se sont prêtés au jeu, ses voisins Hervé et Dominique Crézé, ainsi qu'Arnaud Le Louédec.

Ses prix professionnels

- Projection des reportages « pompiers du monde » par GEO au 15^{ème} Festival international du photojournalisme « VISA pour l'image » à Perpignan, en 2003.

- Lauréat du prix photographique international « Fire et rescue » en 2000.
- Lauréat du prix photographique UNEP décerné par les Nations Unies en 2000.
- Lauréat du prix CANON du meilleur reportage de l'année 2000.

Son site Internet toujours ouvert

Grâce à son épouse Pascale et à ses enfants, le site Internet de Christophe Dubois est toujours ouvert et actif « pour que ses images continuent à vivre et à circuler, pour que son travail, sa passion et son œuvre demeurent accessibles à tous » lit-on sur la page d'accueil. On y apprend encore que le reporter quintinais « fut l'un des rares indépendants à pouvoir photographier les unités du GIGN et du RAID ».

« En visitant son site, vous lui rendez hommage » conclut le préambule de présentation : www.fire-agency.com



Joël SANGAN

L'un de ses derniers livres « La route du Monoï » était sorti en 2014. Il nous l'avait présenté le 13 mai 2014 au bar « Le Pt'it trou ».

Les maîtres de chiens de la Gendarmerie



Dans les coulisses du « chenil gendarmerie ».

Parmi les nombreuses spécialisations proposées au sein de la Gendarmerie nationale, celle de maîtres-chiens est particulièrement intéressante à découvrir. Le comité de rédaction a souhaité mettre en lumière cette fonction, pour nos lecteurs, qui sont

déjà sensibilisés plus ou moins par les nombreuses aptitudes de nos compagnons à quatre pattes, par la présence très active et appréciée de l'association Hand'chiens à la gare de Quintin.

Pour nous parler de ce véritable métier, j'ai eu la chance de pouvoir rencontrer l'adjudant-chef Arnaud Bruyant, dont la famille habite depuis peu Plaintel et qui totalise 22 années de service, dont 17 de maître-chien.

Actuellement affecté au Centre national d'instruction canine de la gendarmerie de Gramat dans le Lot en tant que « dresseur-instructeur », il a bien voulu répondre aux questions du Quintinais de Noël.

Le Quintinais : Comment devient-on maître-chien dans la gendarmerie ?

Il faut d'abord être gendarme de carrière, cet état s'obtenant après la formation en école de la gendarmerie et à l'issue de deux années probatoires au sein d'une brigade. Il faut faire acte de candidature, et même si ce n'est pas expressément stipulé, il convient que le/la candidat(e) ait une propension à aimer les animaux et bien sûr, parmi eux, les chiens.

Le Quintinais : Vous avez dit candidat et/ou candidate, une femme gendarme peut aussi devenir maîtresse de chiens ?

Bien sûr cette spécialité leur est pleinement ouverte.



Arnaud et son chien Jin spécialisé dans la recherche d'explosifs.

Le Quintinais : Quelle est la suite du parcours de l'élève maître-chien dont la candidature a été acceptée ?

Il quitte la brigade et rejoint le CNIG de Gramat dans le Lot où je sers aujourd'hui, après y avoir moi-même été stagiaire il y a 17 ans.

Le Quintinais : Parlez-nous de ce stage et notamment de ce travail en binôme « gendarme-chien », quand commence-t-il ?

Je réponds d'abord à la fin de la question sur le binôme, il commence immédiatement, nous l'appelons le « mariage » car pendant tout le stage ils vont travailler ensemble pour devenir opérationnels, pour qu'au bout des treize semaines de stage, ils soient tous les deux affectés dans un PIG (Peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie) car rares sont les brigades qui possèdent un maître-chien. Ils y viennent en mission.

Le Quintinais : Vous avez parlé de « mariage » pouvez-vous nous en dire plus sur la préparation de ce moment, y a-t-il des « fiançailles » ?

Non pas de fiançailles, mais une étude de caractère du futur maître par des tests simples de psychologie. Quant aux chiens, ils ont entre 12 et 25 mois. Ils ont été préparés « débourrés » comme nous le disons, nous connaissons leurs aptitudes et aussi leur caractère. Nous accordons alors au mieux nos connaissances du maître et celle de son chien. C'est le Commandant du centre qui procède solennellement au « mariage » des binômes ainsi formés. J'ajoute qu'il y a peu d'échecs.

Le Quintinais : Ces chiens, comment les recrutez-vous et quelles races sont privilégiées ?

C'est une de mes missions. Nous les achetons, ils viennent de tous horizons, nous privilégions deux races. En premier lieu les Bergers Belges Malinois, et aussi les Bergers Allemands. Nous achetons et formons actuellement une vingtaine de chiens puisque nous avons trois stages de formation par an qui comportent six stagiaires et donc six chiens.

Le Quintinais : Sans dévoiler d'événements « secrets », pouvez-vous nous en dire plus sur le contenu de ces stages ?

Le stage comprend deux périodes sanctionnées par un examen à la mi stage (sept semaines) et à la fin du stage (treizième semaine). Les cours portent sur le travail que le chien aura à faire durant sa vie opérationnelle compte tenu de ses aptitudes foncières, intervention, pisteur, chercheur de drogue, armes, munitions, explosifs, etc. En outre, leur comportement est aussi vérifié dans les transports inhabituels (hélicoptères par exemple).



Arnaud et son chien Phoenix décoré de la médaille de la Défense nationale.

Le Quintinais : Lorsque les cours journaliers sont terminés, le maître et le chien se séparent, l'un au chenil, l'autre dans sa chambre ?

La réponse est oui, en toute fin de journée, car avant et en dehors des cours, il y a quatre heures de « tête à tête » réglementaires et obligatoires

du maître avec son chien. C'est là que se renforcent la cohésion, la fusion du binôme. Après le stage, ces « apartés » journaliers se poursuivent tout au long de la carrière du chien.

Le Quintinais : Précisément une « carrière de chien » dure combien de temps ? Et que deviennent-ils après ?

Nos chiens doivent être en pleine forme physique et ils le sont jusqu'à six ou sept ans. Dans 90 % des cas, ils sont adoptés par leur maître, pour les 10% restants il y a de nombreux candidats à l'adoption (la gendarmerie à une liste d'attente).

Le Quintinais : Je vous sens incolable, intarissable et tellement passionné par ce que vous faites. Si votre orientation était à refaire, vous recommenceriez ?

Sans hésiter oui bien sûr. Dans cette spécialité j'ai connu tellement de moments forts dont, et ce n'est pas le moindre, celui de voir mon chien, mon compagnon du moment, être décoré au cours d'une très officielle revue. Aujourd'hui j'enseigne, je conseille, j'accompagne de jeunes gendarmes, qui je l'espère se passionneront autant que moi pour ces missions, parfois difficiles, mais dans lesquelles nos chers compagnons nous apportent une aide déterminante.

Le Quintinais : Merci Arnaud de vous être livré à cœur ouvert pour nos lecteurs, notamment les plus jeunes, chez lesquels votre témoignage est de nature à faire naître des vocations.

Propos recueillis par
Claude MORIN

Point Vert

Jardinage • Bricolage • Animalerie
Habillement • Agricole

Rond-point Le Volozen • 22800 Quintin/Le Foeil
02.96.74.87.21

Centre national d'instruction cynophile de la Gendarmerie



Ce Centre est situé à Gramat dans le département du Lot (46) où la Gendarmerie nationale l'a acquis en 1945 pour en faire un centre de formation des binômes maîtres de chiens et initialement chiens de piste et de défense. Au fil des décennies d'autres formations y seront développées ainsi :

- 1970 : chiens d'avalanches et secours aquatiques, avec des Terre-Neuve.
- 1973 : chiens de recherche de stupéfiants.
- 1976 : chiens d'assaut pour le GIGN.
- 1988 : chiens de recherche d'explosifs...



Devise du centre d'instruction.

Sélection des chiens

Le taux de sélection est de 1 sur 5. Ils doivent avoir les qualités foncières ci-après : la sociabilité ; l'attrait pour le jeu, le dressage étant basé sur la récompense ; l'abnégation ; les capacités physiques, cela nécessite un examen vétérinaire complet. C'est à l'issue de la sélection que la Gendarmerie achète le chien.

Logement des chiens

Les chiens sont logés en chenils, dans des boxes aménagées de 12 m², comprenant le paddock intérieur et la courrette, qui communiquent par une trappe, manœuvrable à distance.

Formation : cf. interview pages 39 et 40.

Entretien

Le bien-être des chiens est une préoccupation fondamentale et permanente, qui repose sur les soins vétérinaires, l'hygiène dont le nettoyage et la désinfection des chenils et l'alimentation.



NOUVEAU à Quintin !
Cave & Bar à Vin

Chais Les Garçons
Cave & Bar à Vin

La Halle au Blé
2, rue au Blé
22800 QUINTIN

02 96 73 43 62
06 40 87 87 84
chaislesgarcons@gmail.com

Contrôle Technique Automobile

CTA JANAULT

Gilles Jan et Christophe Penault
vous accueillent
du lundi au samedi

02 96 79 60 49

Zone de la Villeneuve - 22800 SAINT-BRANDAN

Q'IMPRIMERIE QUINTINAISE

- Tous travaux d'impression -
- Professionnels -
- Particuliers - Associations -

02 96 74 94 98

Prévention. Un dispositif dans la lutte des violences intrafamiliales



De gauche à droite : le Maréchal des Logis Chef Kévin Guennec, le Maréchal des Logis Chef Alexandre Vimont et Sasha, stagiaire de la Maison de Protection des Familles, le 26 juillet 2022 place du Martray.

Régulièrement les gendarmes vont au-devant de la population. On les a vus au moment des élections (information sur les procurations notamment), on les a vus également cet été sur le marché. Tantôt place 1830, tantôt place du Martray, quelquefois sur le parking du supermarché au rond-point du 19 mars. Leur stand est bien visible.

Et les gens s'arrêtent, font part de leurs préoccupations, et repartent souvent rassurés en emportant quelques précieux flyers. « On fait de la prévention sur tous les sujets » nous a confié, le 26 juillet, le Maréchal des Logis Chef Alexandre Vimont. Atteintes aux biens, atteintes aux personnes, dangers d'Internet, sont les principaux thèmes abordés. Les réponses sont toujours empreintes de bon sens, la prudence demeurant la mère de la sûreté. Il y a un autre domaine qui fait l'objet d'une attention particulière, c'est celui de la lutte contre les violences intrafamiliales.

Il faut dire que le Chef Vimont est l'un des quatre gendarmes affectés depuis le début de l'année au nouveau dispositif d'accompagnement des victimes. Une Maison de protection des familles a été installée à Saint-Brieuc. Les personnes ayant subi

des violences n'ont plus besoin de se rendre en gendarmerie pour faire entendre leur parole. Elles trouvent dans cette Maison une écoute appropriée. En 2021, dans les Côtes d'Armor, 1 387 victimes s'étaient signalées (+ 7,4%). Une recrudescence qui justifie pleinement les moyens mis en œuvre. Ces actions de prévention ont lieu sur le territoire des Compagnies de Saint-Brieuc, Dinan et Lannion.

Un nouveau gendarme

Quand elles se déroulent sur le secteur de Quintin, le Major Jean-Luc Crézé met un gendarme de la brigade autonome sur le stand. Cela nous a donné l'occasion de faire connaissance, en cette fin juillet, avec l'une des dernières recrues locales, en l'occurrence le Chef Kévin Guennec. Originaire de Saint-Brévin les Pins (Loire-Atlantique) le néo-quintinais est arrivé ce printemps. Formé à l'école de gendarmerie de Tulle (Corrèze), il a servi dans un premier temps à Nantes (44). Il a ensuite intégré l'école des Sous-officiers de Chaumont (Haute-Marne). Affecté à Saint-Pol de Léon, (29) Kévin Guennec a été décoré de la médaille d'or de la défense nationale avec étoile bronze pour un acte de bravoure. En novembre 2015, en pleine nuit, il avait porté secours à un homme de 35 ans endormi et bloqué dans son appartement en feu. Arrivé, avec un collègue, avant les pompiers, le jeune gendarme avait fracturé la porte verrouillée. Il a également reçu la médaille de la Ville de Saint-Pol de Léon. Kévin Guennec a été promu Maréchal des Logis Chef le 1^{er} juillet 2020.

Joël SANGAN



Une première dans le département, le 1^{er} juillet 2022, en soutien aux victimes de violences intrafamiliales, la gendarmerie de Quintin a accueilli dans ses locaux l'exposition des portraits de femmes victimes de ces violences, réalisés à partir de vrais témoignages par la photographe Delphine Herrou. De gauche à droite Delphine Herrou, Pascal Prido conseiller général, Marc Le Fur député, Major Jean-Luc Crézé.

Pierre Rannou, la voix des retraités



Pierre Rannou, 88 ans, s'est occupé des retraités de la gendarmerie pendant une trentaine d'années, sur toutes les communes rattachées à la brigade de Quintin. Il était le correspondant de l'UNPRGN. Fidèle du marché de Quintin, il se retrouve chaque mardi, au bar Le Pt'it Trou, avec son ami Jean Bocquého. Le 26 juillet dernier, ils ont parlé de cyclisme, en vrais connaisseurs de ce sport.

Enfant du Vieux-Bourg, né en 1934 dans une petite exploitation agricole, Pierre Rannou est entré dans la gendarmerie à la toute fin des années 50. En 1959 exactement, l'année où Bahamontès a gagné le Tour, pourrait-il nous dire, en amateur de sports qu'il est toujours « *de tous les sports, précise-t-il, mais particulièrement de vélo et de foot* ».

C'est dans le Pas-de-Calais que le breton va d'abord servir. Il restera huit années sur cette terre qui donne beaucoup de gendarmes. Un temps long, entrecoupé par quinze mois de guerre en Algérie, à Mers El Kébir. Il revient dans les Côtes-du-Nord, c'est ainsi qu'on les appelle encore, un peu avant les événements de 1968. Sa mutation passe par Etables-sur-Mer, puis par Matignon où il exerce un premier commandement par intérim. On le retrouve ensuite Chef de Brigade à Callac où il doit notamment veiller à la sécurité du célèbre critérium cycliste. Il est nommé à Etables en qualité de responsable de cette

unité qu'il connaît bien, puis il termine son périple costarmoricain à la brigade de Saint-Brieuc qu'il dirige quelques années.

Promu Major, Pierre Rannou doit à nouveau s'expatrier pour terminer sa carrière à la Compagnie de Mayenne (53). Adjoint au Chef d'Escadron, il est le commandant en second de cette grande entité. A 55 ans, il fait valoir ses droits à la retraite, tout en étant versé dans la réserve. Il sait par exemple qu'en cas de conflit majeur, il serait appelé à diriger la brigade de Ploufragan.

Il a consacré 30 ans au service des retraités

Jeune retraité, il va alors consacrer du temps pour ses aînés, en devenant le correspondant, pour les seize communes rattachées à la brigade de Quintin, de l'Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie Nationale (UNPRGN). Il assiste

alors aux réunions départementales et locales et c'est lui le relais de l'association, qui a pour mission d'unir, soutenir et agir. « *Pendant 30 ans je me suis occupé des retraités* » nous confiait-il le mardi 26 juillet 2022, avant d'ajouter, « *au début nous étions à peu près 25 aujourd'hui nous ne sommes plus que 4 sur le secteur de Quintin* »¹.

Participer aux cérémonies funéraires avec les drapeaux, aux cérémonies patriotiques, apporter un colis de Noël aux veuves, organiser des voyages, tels sont les buts de l'UNPRGN qui compte près de 900 adhérents dans le département et qui a obtenu de belles avancées en matière de défense des intérêts.

On se souviendra aussi, qu'à la demande de la Préfecture, Pierre Rannou a été pendant 22 ans commissaire-enquêteur. Un travail d'enquêtes publiques intéressant et « *qui me convenait bien car je ne suis pas manuel* » reconnaît-il. Sur le plan local, le foeillais d'adoption, a été vice-président du Comité Quintin-Le Foeil de la FNACA, il a présidé pendant quinze ans le Comité du Souvenir Français et il a siégé au conseil d'administration de la caisse du Crédit Mutuel.

Trente-trois ans après son adieu aux armes, il se doute bien que la gendarmerie a beaucoup changé, mais il reste attaché à cette institution dans laquelle plusieurs membres de sa famille ont également fait carrière. A 88 ans, l'ancien gendarme regarde la chaîne l'Equipe, sur le canal 21, où il suit toute l'activité du football (il est supporter du Stade Rennais) et du vélo. Il ne manque jamais son marché du mardi matin, où il aime à se retrouver avec son ami Jean Boquého (un autre féru de cyclisme qui a fait son service militaire avec Ange Roussel), devant un café au Pt'it Trou.

Joël SANGAN

¹ Selon nous, il resterait quatre retraités de la gendarmerie sur le secteur de Quintin : Raymond Rio et Georges Le Fèvre (Quintin), Roger Le Blanc (Plaine-Haute), Pierre Rannou (Le Foeil).

Le Couvent des Ursulines a servi de Maison d'arrêt

Le dernier gouverneur de Quintin y fut enfermé 14 mois.

C'est en décembre 1791 que la Garde Nationale fut créée. Moins de deux ans plus tard, en octobre 1793, on imagine bien ces gens d'arme encadrer le dernier gouverneur de Quintin pour l'enfermer dans le Couvent des Ursulines.

François-César Visdelou du Liscoet n'eut que la rue de la Détention, du nom de la rue Saint-Yves débaptisée sous la Révolution, pour se retrouver en prison. « Pour pouvoir le loger, lui et sa famille, on préleva quelques meubles dans sa maison mise sous séquestre » écrit Paul Hamon, co-auteur avec Gérard de Bagneux de l'ouvrage avec monographie « Un château, une ville », publié en 1990.



François-César Visdelou, le dernier gouverneur de Quintin, n'a eu que la rue de la Détention (la rue Saint-Yves avait été débaptisée) à traverser, en octobre 1793, pour être emprisonné durant quatorze mois dans le Couvent des Ursulines. Avec lui, sa femme née Marie-Madeleine Boschat, deux filles dont Félicité, épouse de Cuverville, deux petites-filles, et un cousin, Visdelou de Bonamour, malade et infirme.

De gouverneur, l'ancien capitaine d'infanterie, devient « chef de table », c'est à dire qu'il devra payer, outre la sienne, la pension d'une demi-douzaine d'indigents. Ce qui fera, au total environ 60 livres par jour. Et pourtant il déclare que pour s'acquitter de cette somme « il n'a aucune ressource que la bourse de ses amis ». Bizarre, car sa femme, née Marie-Madeleine Boschat, est la



filles d'un riche négociant toilier de l'époque. C'est d'ailleurs, son beau-père qui, en versant une dot de 50 000 livres, a payé la construction de ce bel hôtel particulier, achevé en 1760, moyennant le coût total de 25 000 livres, au n°8 de la rue Saint-Yves.

Mais que reproche-t-on aux Visdelou, sinon d'être des parents d'émigrés ? Ont-ils été listés par Jean-Baptiste Digaultray, avocat, héritier d'une riche famille toilière, membre du comité révolutionnaire ? Cet homme fort de la Terreur a fait arrêter des centaines de personnes dans le pays de Quintin. Toujours est-il que dès le mois de septembre 1793, ce comité s'occupa du désarmement des nobles et de la mise en arrestation des suspects. S'agissant du gouverneur on l'accuse : « d'être un homme d'esprit assez conséquent, très actif, tenant avec zèle à son ci-devant ordre, dont il a signé les arrêtés au commencement de la Révolution. Il s'est toujours montré ennemi de la liberté et n'a point déposé la croix de Saint-Louis, déclarant l'avoir vendue, n'a jamais eu de liaisons qu'avec des aristocrates, et c'était souvent chez lui que se te-

naient leurs assemblées ». Mais l'ancien officier n'est pas tout seul dans ce couvent transformé en prison.

Jusqu'à 180 détenus au couvent !

« De toute la région on y envoie des prisonniers. Plus de 180 détenus y sont entassés, privés d'air, n'ayant pour sortie qu'une cour intérieure de quelques mètres carrés, dans laquelle croupissaient des eaux, tant pluviales qu'autres, qui nuisent à la salubrité » écrit dans son livre « Deux siècles d'un monastère d'Ursulines », publié en 1924, Eugénie Blivet. Elle ajoute « les fenêtres munies de persiennes cadénassées éclairent à peine, on va à tâtons dans les corridors et les escaliers ».

Un certain nombre de Quintinais sont incarcérés dans cette maison d'arrêt, ce sont des hommes pour la plupart car les Religieuses ont été enfermées au Château. Il y a là François Limon, Toussaint Duval, Louis-Anne Paterne Bouan, des noms que les lecteurs du livre de Pascal Rolland « La Fontaine et le vivier », paru en 2010, ont encore en tête.



L'austère façade du Couvent, côté rue des Ursulines. La construction avait commencé en 1711.



La cour intérieure et le cloître, visibles de la rue Saint-Yves depuis le début des années 2000.

Mais il n'y a pas que des aristocrates et la liste comprend notamment Jean-Baptiste Renaud, un maître d'école, Pierre Le Beau, un vitrier, Sylvestre Roland, un marchand, Pierre Labbé, un tisserand, Charles Jaffray, un menuisier, etc. Les motifs d'arrestation ont été très souvent futiles, parfois extravagants.

Et puis il y a les prêtres réfractaires, une quarantaine au total, qui sont emprisonnés là aussi. Parmi-eux il y a Y-J Robert de Port-Briec, Roland La Personne de Plélo, Jean-Antoine Le Nouvel, tous trois curés de Cohiniac, Louis Collet, de Cesson, curé du Foeil, Jacques-Joseph Emery, de Ploeuc, curé de Lanfains, Pierre-Morice Récollet, de Quintin, curé de Plouvara. D'autres ecclésiastiques, comme l'évêque du diocèse Jean-Marie Jacob, 53 ans, originaire de Plouézec, et son vicaire épiscopal Pierre-Marie Baschamp-Odio, 45 ans, de Saint-Brieuc sont, quant à eux, en « résidence surveillée », non pas au couvent des Ursulines, mais au manoir de Guenfol, qui fait le plein lui aussi en août 1794.

Le drapeau blanc flotte à « Haute Folie »

De sa geôle, le désormais ex-fonctionnaire royal aperçoit, vers la butte de Haute-Folie, des drapeaux qu'une main amie fait flotter sur la propriété de Le Gonidec de Kerhallic. Le rouge signifie que la Terreur règne, le sang coule. Le noir annonce qu'un deuil frappe l'un d'entre eux. Le blanc voit venir une aube de paix.

Pour les Visdelou cette liberté arrive le 25 novembre 1794, après quatorze mois de détention. Le gouverneur re-traverse la rue et regagne sa maison, contraint de loger des personnes libérées. Un mois plus tard, le couple demande « sa radiation de père et mère d'émigrés ». Huit mois après avoir été libéré, le 27 juillet 1795, François-César Visdelou regarde sa ville envahie par les Chouans et les émigrés nobles. Cette fois-ci ce sont les Républicains qui ont été ciblés, souvent dénoncés par des habitants des communes voisines. Deux compagnies d'infanterie de la Garde Nationale, quelques gendarmes et volontaires défendent la cité. Les 3 000 chouans et leur chef royaliste Pontbellanger s'en vont au bout de

deux jours de pillage et d'actes de banditisme, filant vers Châtaudren et Lanvollon. Sur les 100 000 livres de « rançon » demandées, ils en auraient obtenu 15 000. Mais ça, c'est une autre histoire.

Le dernier gouverneur de Quintin est mort chez lui, le 10 juillet 1812, à l'âge de 90 ans.

Sa charge lui avait été octroyée le 27 juillet 1795, par le Roi à Versailles, moyennant une rétribution de 6 000 livres par mois. Autorité d'ordre militaire et honneurs alternaient son quotidien. Lors de sa nomination en 1767 ne considérait-il pas qu'il fallait faire cesser le désordre continu qui régnait à Quintin par défaut de police. Visdelou s'intéressa également à la voirie (routes Quintin-Châtaudren et Quintin-Uzel, Pont du Rillan) ainsi qu'au pavage des rues. Il avait quitté l'armée en 1755 pour devenir major de la capitainerie garde côtes de Saint-Brieuc, et inspecteur des haras. La République ayant remplacé la Monarchie, la fonction de gouverneur fut supprimée par la Révolution de 1789.

Joël SANGAN



Les tombes des Visdelou et De Cuverville au cimetière de la rue Brohée.

9 mars 1852 : la guillotine attire la foule sur le Champ de Foire

On affirmait que la guillotine n'avait jamais fonctionné à Quintin, et qu'aucune tête n'était tombée, ni pendant la Révolution, ni après. Il s'agissait d'une « fake new », comme on dirait maintenant. Sous la plume de son fondateur, le pharmacien-journaliste et imprimeur Charles Le Maout, le Publicateur des Côtes-du-Nord relate en effet qu'une foule, estimée entre 6 000 et 8 000 personnes, a assisté à une exécution capitale sur le Champ de Foire de Quintin. C'était le mardi 9 mars 1852, peu avant 11 heures. On peut s'étonner d'une telle assistance alors que l'information, à cette époque, n'était pour ainsi dire véhiculée que par le bouche-à-oreille, bien loin des réseaux sociaux d'aujourd'hui. Mais l'exécution de la Jégado, la servante empoisonneuse bretonne, douze jours plus tôt sur le Champ de Mars de Rennes, a peut-être suscité un engouement pour un spectacle aussi macabre.

L'assassin est arrivé à 10 heures et demie

Depuis un mois, chaque jour de marché attirait une foule considérable « qui s'en retournait trompée dans son attente ». Mais cette fois la nouvelle de l'installation de la « machine fatale » et la venue d'une Compagnie du 55^e de ligne avait circulé dans toutes les communes voisines. Il était dix heure et demie, lorsque la voiture cellulaire, partie de la prison de Saint-Brieuc a fendu la foule, condensée sur le Champ de Foire.



C'est dans une voiture-cellulaire semblable que le condamné est arrivé sur le Champ de foire, le 9 mars 1852, à 10 h 30.

« Le condamné est descendu de voiture sans le secours de personne, en sautant lestement à terre. Il est entré dans la maison d'un charpentier, située à droite. Pour y subir la triste cérémonie de la toilette », écrit le journaliste. Là, il a demandé à manger du poisson frais. A défaut, on lui aurait servi de la morue, voire du rôti, avec un petit pain au levain de bière. « Il a bu deux ou trois boîtes de cidre, le tout avec calme et sans être visiblement préoccupé de ce qui allait lui arriver. Puis il s'est mis à fumer, ce qu'il n'avait cessé de faire depuis son départ de Saint-Brieuc », détaille l'article. Il est onze heures moins dix lorsque le bourreau interrompt la scène.

Lecture de la condamnation est alors faite. D'un pas assuré, le laboureur de 33 ans qui a tué sa belle-mère et sa femme, se rend impassible, au milieu d'une haie formée

par les gendarmes, sur les lieux du supplice. « Il a gravi les degrés de l'échafaud sans faiblesse, accompagné par l'abbé Jan, aumônier de la prison. Puis, après avoir embrassé son confesseur et baisé le Christ, il s'est livré aux mains des exécuteurs, en priant qu'on ne le liât point, ce qui lui fut accordé », précise Charles Le Maout. Le premier périodique imprimé dans le département va même plus loin en rapportant : « Après avoir passé la tête dans le guichet, au lieu, comme le font la plupart des condamnés, de la retirer à lui, il a, au contraire, avancé le cou, afin que le couteau ne portât pas sur la tête ».

Les milliers de badauds massés sur le Cabot qui ont vu le meurtrier plénaltais à ses derniers moments, ont cru discerner du remord, comme s'il était heureux de se soustraire à la vie. Le double féminicide n'avait-

Jean-Marc Le Liard

Télé - Vidéo - Électroménager
Antennes - Paraboles

Dépannage & vente

02.96.74.97.82
06.86.95.16.82
22800 Quintin

PISTÉ - À PORTER FEMMIN -

Les Pipettes D'abord

CONCEPT STORE

27, Grande Rue - 22800 QUINTIN

02 96 58 03 83

nathaliejaudier9@gmail.com

GOUËT ÉNERGIES

PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Jean-Marie MOYSAN
22800 SAINT-BRANDAN

Tél. 06 45 27 89 67
02 96 74 94 64

Entretien
Dépannage
Ventilation
Énergies renouvelables

gouetenergies@gmail.com

il pas avoué aussi avoir concouru à assassiner un meunier dans la vallée de la Maudouze, tout en se refusant de dénoncer ses complices. La dernière phrase de l'article de Charles Le Maout est tout aussi froide « *le corps et la tête du laboureur de Plaine-Haute ont été conduits au cimetière de Quintin, où ils ont été inhumés dans une fosse, sans chasse* ».

Les gendarmes de Quintin mettent fin à une cavale de trois semaines

Le double crime avait été perpétré le dimanche 31 août 1851 à Plaine-Haute. Ivre et violent le laboureur de 33 ans, qui venait de purger un mois de prison pour voies de fait sur sa femme et ses enfants, s'était rendu au village des Madrais pour se venger de sa belle-mère qui l'aurait dénoncé aux gendarmes. Armé d'une carabine d'honneur, cadeau du roi Louis XVIII à son père pour de hauts services dans la Chouannerie, il entra dans la demeure. « *Il y eut des récriminations de part et d'autre et une lutte s'en suivit* » dit le Publicateur des Côtes-du-Nord. Mise en joue, la belle-mère reçut une décharge en pleine poitrine et tomba à la renverse. Elle fut achevée à coups de crosse. La malheureuse épouse, qui veillait sur un enfant au berceau, fut assommée et sauvagement assassinée.

Tirant la porte derrière lui, le meurtrier revint vers le bourg et entra

chez l'aubergiste Gosselin où il but deux demi-litres de cidre, avant de demander un pistolet, « *plus pour sa défense personnelle que pour se faire justice* » relate l'hebdomadaire. Il se dirigea ensuite vers Sainte-Anne, puis revint dans la nuit dans sa famille pour s'entretenir avec ses frères. On lui prêta alors l'intention d'une fuite vers l'île anglo-normande de Jersey où l'un de ses oncles s'était réfugié en 1817 après avoir tué un gendarme qui lui demandait son permis de chasse.

La terreur va régner pendant trois semaines à Plaine-Haute, car malgré les battues des gendarmes de Saint-Brieuc, Quintin, Châtelaudren et Plaintel le meurtrier est introuvable. Et pourtant il est là et circule auprès des maisons de sa famille, avec des complicités qui lui servent de sentinelles, lui donnent du pain et se cotisent pour lui donner les moyens de passer à l'étranger. Il marche constamment muni d'un bâton, et tenant à la main un mouchoir noué qui renferme deux pistolets. Une fois on a même reconnu au milieu d'un champ de genêts le gîte où il a passé la nuit. Une autre fois on a dit que son cadavre aurait été retiré de l'étang de Quintin.

Jusqu'au jour du 24 septembre 1851, où, sous un orage menaçant, il est appréhendé par les gendarmes de Quintin, n'opposant aucune résistance pour se laisser mettre les menottes. Il était temps car ses « émissaires » s'étaient rendus sur divers points de la côte pour lui faciliter les moyens de s'embarquer. Jugé aux

assises de Saint-Brieuc, l'odieux laboureur de Plaine-Haute, auteur de ce double crime retentissant, fut condamné à la peine capitale le 11 janvier 1851.



Cette illustration montre deux gendarmes, à cheval, en uniforme de 1850, conduisant un coupable pour le livrer à la justice.

La guillotine fonctionna encore pendant un siècle en Bretagne, puisque c'est le 29 juin 1951 que la dernière exécution eu lieu à la Maison d'arrêt de Saint-Brieuc. Depuis le mois de juin 1939 une loi avait mis fin aux exécutions publiques. La peine de mort fut abolie le 18 septembre 1981.

Joël SANGAN

E.Leclerc SAINT-BRANDAN

COMMANDEZ VOS PRODUITS
OPTIQUE ET PARAPHARMACIE
EN LIGNE

<https://www.parapharmacie.leclerc.com>
<http://optique.e-leclerc.com>

RETRAIT DANS VOTRE MAGASIN

Du lundi au samedi : de 9h à 19h30

GC GEO CAP

GÉOMÈTRE EXPERT
INGÉNIEUR ESGT

e-mail : geometre@geocap22.fr

40 rue Jeanne d'Arc
22410 ST-QUAY-PORTRIEUX
tel : 02 96 70 41 66

17 rue au Lin
22800 QUINTIN
tel : 02 96 74 81 01

Permanence au bureau de Quintin :
Lundi 14h - 17h / Mercredi 8h30 - 12h

"LA VALLÉE"
BAR - RESTAURANT - TRAITEUR

12 RUE DE LA VALLÉE (FACE À L'ÉTANG)
22800 QUINTIN

02.96.74.80.99

POUR LES INDIVIDUELS OU LES GROUPES :
SUR PLACE OU À EMPORTER

"LA VALLÉE DES THÉS" : VENTE DE THÉ
BRETON BIO EN VRAC.

"L'ÎLOT THÉ" : IDÉES CADEAUX AUTOUR
DU THÉ POUR NOËL : TASSES, MUGS, THÉIÈRES...

WWW.RESTAURANT-DE-LA-VALLEE.FR

Alfred Lajat, le Quintinais de l'affaire Seznec

La période entre-deux-guerres de ce début du XX^e siècle fut marquée par une affaire criminelle qui dépassa largement les frontières de la Bretagne : la fameuse affaire Seznec.

Bref rappel des faits

Guillaume Seznec, né en 1878, est maître de scierie à Morlaix et passionné de mécanique. En 1922, il fait la connaissance de Pierre Quéménéur, né en 1879. Ce dernier est négociant en bois, domicilié à Landerneau, et Conseiller général du Finistère. Au-delà des relations commerciales qui les lient, les deux hommes sympathisent et s'associent sur d'autres affaires très éloignées de l'univers du bois. Les américains ont laissé beaucoup de matériel après la Première Guerre mondiale et Seznec a déjà fait l'acquisition d'un stock de couvertures de l'armée américaine dont il discute les possibilités de revente avec Quéménéur.

Au cours de ce printemps 1923, l'administration française expose un stock de camions et de limousines de marque Cadillac sur le Champs de Mars à Paris et les brade à prix cassés. Le 24 mai 1923, Seznec et Quéménéur prévoient de se retrouver à Rennes en milieu de journée puis de faire route ensemble pour Paris afin de se porter acquéreurs d'un certain nombre de véhicules. C'est Quéménéur qui, semble-t-il, doit traiter directement la commande et il a un rendez-vous le 26 mai à 8h du matin boulevard Malherbes à Paris.

Malheureusement, rien ne se passe comme prévu. Seznec qui roule en Cadillac rencontre de nombreux

problèmes mécaniques et n'arrivera que le soir du 24 mai à Rennes.

Les deux associés reprennent la route pour Paris le 25 au matin à 5h. A nouveau, pannes et crevaisons se succèdent et le voyage prend énormément de retard. Pour ne pas manquer son rendez-vous du 26 matin, Quéménéur aurait décidé de prendre le train pour Paris en arrivant à proximité de Dreux. C'est dans une gare que Seznec dit avoir laissé Quéménéur, devenant ainsi potentiellement la toute dernière personne à l'avoir vu vivant, puisqu'il n'y a plus aucune trace de Quéménéur depuis ce 25 mai 1923.

Quéménéur avait prévenu sa famille qu'il serait de retour à Landerneau le 28 mai. De son côté, Seznec n'a pas terminé le voyage jusqu'à Paris et est revenu seul à Morlaix le 27 mai au soir.

Au fur et à mesure des investigations, Seznec finit par faire figure de coupable idéal.

De l'importance des témoins

Le procès se tient à Quimper du 24 octobre au 4 novembre 1924. Cent quarante-huit personnes, témoins, experts et policiers, sont entendues. Le corps de Quéménéur n'ayant jamais été retrouvé, il s'agit pour la partie civile comme pour la défense, d'apporter des témoignages probants. Qui a vu Seznec, quand et où ? Qui a vu Quéménéur, quand et où ? Si de nombreux témoins sont en mesure d'affirmer qu'ils ont vu les deux associés dîner ensemble à proximité de Dreux le 25 mai au soir,

près de la gare où Seznec dit avoir laissé Quéménéur, d'autres témoignages sont moins crédibles.

Il est cependant un témoin qui fit couler beaucoup d'encre dans la presse nationale. Il s'agit d'Alfred Lajat, imprimeur à Morlaix. Il disait connaître intimement Quéménéur pour l'avoir reçu régulièrement à sa table. Après avoir longtemps hésité à le faire, trop longtemps d'ailleurs pour l'accusation, il a affirmé avoir vu Quéménéur en compagnie de trois hommes à la table d'un restaurant proche de la gare Montparnasse le 30 mai 1923, soit cinq jours après sa disparition. De quoi chambouler totalement l'instruction en cours.

Qui est Alfred Lajat ?

Né le 10 août 1872 à Quintin, fils d'un pharmacien de la ville, il fait ses études à l'institution Saint-Joseph (rue Rochonnet) puis les poursuit à l'école Saint-Charles de Saint-Brieuc. Voulant être prêtre, il part au séminaire français de Rome et entre dans l'Ordre de Saint-Benoît.



ATOL
MON OPTICIEN

M. et Mme Godin
Rond-point de la Ville Neuve
22800 SAINT-BRANDAN

Tél. 02 96 69 28 31

Abandonnant ensuite tout projet ecclésiastique, il devient clerc de notaire.

Sur les conseils d'un ami, il se tourne vers le journalisme et devient, en 1898, propriétaire et directeur de l'hebdomadaire catholique « La Résistance » à Morlaix. Très implanté dans la vie économique, culturelle et intellectuelle locale, il rencontre tous les influents.

Il épouse le 23 avril 1901 Marie-Ange Jaffrenou, cousine de l'écrivain François Jaffrenou (aussi poète, chansonnier, barde et régionaliste) avec qui il travaillait à « La Résistance ». Son mariage fait l'objet d'un passage très détaillé dans l'ouvrage de Charles Le Goffic « L'âme bretonne » : « *Sur l'aire neuve, dans le courtill, dans les champs, des tentes sont dressées, vastes quelquefois à loger quinze cents convives. Ils étaient douze cents, l'autre semaine, au mariage d'un poète breton, Alfred Lajat, plus connu sous son nom bardique de Mab-an-Argoat (Fils des Bois), avec une délicieuse pennerez de Scrignac, Melle Jaffrenou* ».

En 1904, il quitte « La Résistance » pour aider son ami François Jaffrenou dans le lancement du journal bilingue « Ar Vro » dont il assure l'administration, tandis que l'impression se fait à Morlaix dans une imprimerie dont il fera l'acquisition fin 1906.

En 1905, il crée un hebdomadaire régionaliste « L'Écho du Finistère », sous-titré « journal régionaliste indépendant pour la défense des intérêts industriels, commerciaux et agricoles du pays » qui paraît jusqu'en 1912. Certains articles sont publiés en breton.

Il restera aux commandes de son imprimerie jusqu'en 1926. Au milieu de sa production en français, il aura à cœur d'imprimer des ouvrages en breton tel le recueil de poésies d'Auguste Bocher « Bleuniou Yaouankiz » (Fleurs de la Jeunesse). Il imprimera également « Mouez ar

Vro » (La Voix du Pays), sous-titré « Hebdomadaire breton français. Organe sur le relèvement national de la Bretagne régionaliste, artistique, économique », fondé par son ami Francis Gourvil dont il a aussi édité deux chansons en breton pendant la guerre. Il accueille aussi le mensuel de Pierre Mocaër et Joseph Ollivier « Buhez Breiz » (La Vie de Bretagne).

Homme de foi et d'engagements régionalistes et artistiques



Alfred Lajat, barde.

Avec François Jaffrenou, qui comme lui fut élève à l'école Saint-Charles de Saint-Brieuc, il fonde « Ti Kaniri Breizh » (Maison des chanteurs de Bretagne) qui veut remettre à l'honneur les chants anciens en breton. Ce sera en quelque sorte la préfiguration du Gorsedd de Bretagne (Fraternité des druides, bardes et ovates de Bretagne) où il sera admis en 1900 sous le nom bardique de Mab an Argoat. Il est présent au tout

premier Congrès panceltique de Dublin en Irlande en 1901. En 1903, il est, avec les prêtres du lieu (car il est resté fervent catholique) l'organisateur d'un grand concert de musique celtique au patronage de Saint-Martin-des-Champs, à Morlaix. Ce fut probablement le premier concert de ce genre en Bretagne. Il se produira avec les autres bardes lors de fêtes bretonnes comme celle donnée à l'occasion du congrès de la Fédération régionaliste de Bretagne à Douarnenez en 1912.

Au-delà de ses activités professionnelles très marquées par la culture bretonne, il défend également sa Bretagne à travers sa mission druidique (il deviendra d'ailleurs Druides porte-bannière du Gorsedd de Bretagne en 1926) autant que par sa vocation musicale. Il tente l'engagement plus politique en devenant vice-président de l'Union Régionaliste Bretonne (URB) en 1905, mais il en démissionne en 1909.

Ayant pris sa retraite en 1926, il part habiter à Nantes où il deviendra correcteur au quotidien local « Le Phare ». Avec le professeur de pharmacie Edouard Guéguen, et le compositeur Paul Ladmirault, il fonde en 1929 le Cercle celtique de Nantes. Sous le patronage de cette association, il donne des cours d'Histoire de la Bretagne à l'Institut des Lettres de Nantes.

Il décédera à Nantes le 26 octobre 1958, âgé de 86 ans.

Projeté dans l'affaire Seznec

C'est le 14 novembre 1923 qu'Alfred Lajat vient révéler spontanément au juge qu'il avait vu Quéménéur à Paris le 30 mai précédent vers 12 h 15. Selon ses dires, Pierre Quéménéur était attablé à la terrasse du Café de Versailles, établissement situé en haut de la rue de Rennes à proximité immédiate de la gare Montparnasse. Il était accompagné de trois personnes.

Pourquoi avoir hésité si longtemps avant de témoigner ? C'est d'autant plus surprenant qu'il avait, dès son retour de la capitale fin mai, partagé avec certains de ses amis avoir vu Quéménéur à Paris et ce, bien avant qu'on ne parle de disparition inquiétante. Pourquoi a-t-il attendu six mois pour se manifester alors que la presse régionale et nationale se faisait largement écho de l'affaire.

Souvent interrogé sur cette longue réflexion avant de témoigner, il dira qu'il craignait les sarcasmes ou qu'on le prenne pour un fou d'oser certifier que celui que tout le monde considérait comme assassiné le 25 mai était vivant le 30. Pourtant, il était très affirmatif et assurait n'avoir eu aucun doute. En effet, Quéménéur était un ami qu'il voyait régulièrement et qu'il avait invité à sa table plus de cinquante fois.

Quant à la raison qui l'a empêché d'aborder Quéménéur ce jour-là à Paris, il dira qu'il craignait d'engager la conversation avec lui de peur d'être en retard à son rendez-vous. Il avouera à un autre moment qu'il est resté discret pour ne pas être invité à la table de Quéménéur car ses moyens ne lui permettaient pas une table si onéreuse. Il faut dire que son imprimerie était en difficultés financières et judiciaires au même moment.

Compte-tenu des développements de l'affaire à charge pour Seznec, Lajat dit avoir eu un problème de conscience qui lui imposait de parler pour défendre un père de quatre enfants qui était peut-être innocent du crime dont on l'accusait. Le quotidien parisien « Le Matin » du 15 novembre 1923 écrit ceci : « Certes, M. Lajat est de bonne foi quand après un délai de six mois il vient libérer sa conscience et affirmer qu'il a, fin mai, vu M. Quéménéur devisant avec trois personnes. Quelles sont ces personnes ? On ne le sait et il est probable qu'elles ne se feront jamais connaître et pour cause. »

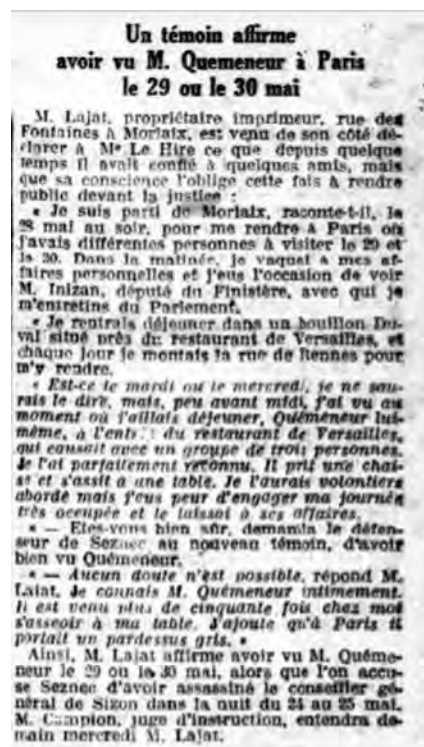
Ils sont pourtant nombreux celles et ceux qui affirment avoir vu Quéménéur cette semaine-là à Paris. Mais entre les rétractations et les témoignages approximatifs qui n'ont pu être vérifiés, la défense reste assez faible.

Crédibilité du témoin oculaire... borgne de l'œil droit et myope du gauche...

La faille la plus importante du témoignage de Lajat est son handicap. En effet, il est borgne de l'œil droit et myope du gauche. L'accusation s'y engouffre pour décrédibiliser ses dires.

« L'Eclair » du Finistère du 17 novembre 1923 relate les échanges suivants avec le juge d'instruction qui a entendu Lajat « On prétend que vous ne voyez pas suffisamment bien pour avoir cette assurance ? ». « Lorsque j'ai mon binocle, je vois assez pour discerner les traits d'une personne surtout quand je la vois à moins de dix mètres ».

Lors du procès qui s'est tenu du 24 octobre au 4 novembre 1924, Lajat est entendu le samedi 1^{er} novembre. Ainsi que le relate le « Ouest Eclair » du 2 novembre 1924, ce sont trois témoins de Morlaix, un libraire, un abbé et un agriculteur qui se succèdent à la barre pour dire que Lajat leur a dit en revenant de Paris avoir vu Quéménéur à Paris après la date présumée de sa disparition.



La défense et la partie civile s'affrontent violemment et on parle longtemps des yeux de Lajat. Ce der-

nier conteste qu'il ait une mauvaise vue malgré l'épais lorgnon qu'il porte. On fait même l'expérience de lui faire lire un journal quelconque pendant l'audience et il s'en tire fort bien.

Dans l'enquête de Morvan Lebesque publiée bien plus tard dans « Le Carrefour » du 25 mai 1949, voilà ce qui est écrit sur Alfred Lajat que l'auteur de l'article connaissait personnellement : « Sa déposition n'a pas été retenue pratiquement à cause de son infirmité. J'affirme que la vue de M. Lajat est quasi normale. Après avoir imprimé lui-même des livres de luxe en typo, M. Lajat a été correcteur d'imprimerie à Nantes. Ce sont là des métiers qui exigent de bons yeux. (...) Depuis vingt ans, M. Lajat dont la bonne foi et la haute moralité sont au-dessus de tous soupçons, vit dans le regret de n'avoir pas, ce jour-là, parlé à Quéménéur. Il faillit le faire mais Quéménéur passait pour un redoutable bavard et M. Lajat qui était pressé (il avait rendez-vous avec l'éditeur Gallimard) poursuivit son chemin. S'il s'était arrêté, Seznec ne serait jamais allé au bagne ».

Cette haute moralité a probablement bénéficié à Seznec qui, sans ce témoignage même controversé, risquait la peine capitale telle qu'elle avait été requise par l'avocat général.

Procès Seznec : demandes en révisions depuis 1926

Durant tout son procès et toutes les années qui lui restent à vivre, Seznec ne cesse de clamer son innocence. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, il est conduit en Guyane en 1927 après les rejets de son pourvoi en cassation en 1925 et d'une première requête en révision déposée par son épouse en 1926. Après la Seconde Guerre mondiale et la fermeture du bagne de Guyane, Seznec bénéficie d'une réduction de peine de dix ans ce qui permet sa libération le 14 mai 1947 et son retour en métropole. Renversé par une camionnette, il meurt à Paris le 13 février 1954 des suites de ses blessures.

Selon « Le Télégramme », son petit-fils Denis Le Her-Seznec s'apprêterait à déposer une nouvelle requête en révision en 2022. Ce sera la dixième.

Disparition et meurtre à Cartravers



Allusion à « l'Affaire Maria », carte postale expédiée depuis Londres.

Par le passé, j'ai eu l'opportunité d'évoquer Cartravers dans divers Quintinais de Noël. Cette année, compte-tenu du thème consacré à la Gendarmerie, je ne pensais pas avoir l'occasion de rédiger un article concernant Cartravers.

Je pensais avoir épuisé tous les sujets. Eh bien, c'était sans compter sur une sordide affaire criminelle qui a eu lieu dans la commune de La Harmoye, précisément à Cartravers. Il est difficile d'imaginer un tel fait divers dans ce hameau situé dans cette petite et paisible commune au sud de Quintin. Cette affaire eut un

retentissement considérable dans toute la région et même au-delà.

Une mystérieuse disparition

Cartravers est un hameau très calme, à part l'animation provoquée en semaine par la présence des fours à chaux.

Il y a les déplacements des ouvriers et le va et vient des charrettes, des camions et des automobiles. Mais en ce dimanche de février 1928, une animation inhabituelle régnait parmi la



population habituellement calme et réservée.

À la sortie de la grand-messe il n'y avait qu'un seul sujet de conversation dans le bourg de La Harmoye et dans les cafés des alentours, en particulier dans celui tenu par M. Le Drogo qui est pris d'assaut.



Bourg de La Harmoye.

Le paquet d'Ouest-Eclair (actuel Ouest-France), dont l'envoi a été triplé, est épuisé en quelques minutes. On examine la photo de la brave Maria Guerveno (veuve Guillaume) disparue en août dernier.



Chacun donne son avis sur la « veuve joyeuse » (c'est ainsi qu'on la nommait). Notons cependant que les commentaires sont sans exception bienveillants à son égard. On sent que cette femme doit être sympathique. Aujourd'hui sa disparition lui donne une certaine célébrité car les journaux ressuscitent l'affaire. Tout le monde s'étonne que son amant, Théodore Pochon, cultivateur aisé et travailleur, habitant Saint-Martin-des-Prés, n'ait pas été à ce jour invité



Eglise de La Harmoye.

à donner quelques renseignements sur son ancienne amie. Cet homme connaissait mieux que quiconque la mentalité et les habitudes de cette femme et pourrait éclairer sur les raisons qui ont pu la décider à ne plus donner signe de vie depuis quelques mois.

Pendant ce temps la famille de Maria, émue des reproches qui lui sont faits de rester inactive et désireuse de voir le mystère éclairci, s'est décidée à déposer plainte auprès de la justice, assistée par Maître Fred Aubert, avocat à Saint-Brieuc.

Un véritable complot

Toujours est-il qu'elle disparut subitement dans la nuit du 2 août 1927 et que depuis on ne sait toujours pas ce qu'elle est devenue. Mais elle n'a pas disparu tragiquement, comme le laisseraient supposer certains journaux, puisque le lendemain 3 août, M. V. Méheu, directeur des fours à chaux de Cartravers, son bailleur, recevait d'elle une lettre écrite la veille lui annonçant qu'elle quittait sa maison et la région pour aller se refaire une vie ailleurs. M. Routier, hôtelier à la gare de Quintin, a vu Maria venir chez lui le 31 juillet au matin. La veuve a pris un petit-déjeuner et déposé sur la table son porte-monnaie contenant une très forte somme. Il y avait un billet de 1 000 francs plié en quatre et plusieurs autres gros billets.

Un autre témoin, dont la bonne foi ne saurait pourtant être mise en doute, a même déclaré avoir aperçu Maria depuis le 1^{er} août. « *Je me souviens l'avoir vue prendre le train de Saint-Brieuc à la gare de Quintin, elle a même fait enregistrer sa bicyclette...* ». Signalée à la gendarmerie, cette disparition fit l'objet d'une enquête qui n'aboutit pas. Cependant nous savons que sa bicyclette a été retrouvée dans sa maison à Cartravers quand M. Dubois, maire de la Harmoye, fit ouvrir le domicile en présence des gendarmes.

On ne sut pas si Maria Guerveno, veuve Guillaume, avait quitté la région par le train et pour quelle destination. Petit à petit l'oubli se fit à Cartravers et les environs autour de cette mystérieuse disparition, jusqu'à ce mois de février 1928 où la Brigade Régionale de Police Mobile de Rennes (Descendante des Fameuses

Brigades du Tigre créées en 1907 à l'initiative de Georges Clémenceau) entre en action pour enquêter dans les environs de Cartravers.



Les enquêteurs rendent visite à Théodore Pochon habitant la Ville-Buhard en Saint-Martin-des-Près.

Interrogé, celui-ci raconte que Maria devait se trouver chez des parents dans les environs de Bordeaux. Informée, la gendarmerie fit procéder à des investigations qui restèrent vaines. Deux autres lettres apportèrent des nouvelles de la disparue. L'une était adressée à une voisine, l'autre à Mme Giverne de Pordic qui garde en nourrice les deux plus jeunes enfants de la veuve Guillaume. Dans chacune de ses lettres la signataire réfutait avec véhémence les insinuations malveillantes dirigées contre son amant. « *Ce que l'on raconte n'est que mensonges et calomnies : la preuve, c'est que je suis toujours en vie !* ». Ces lettres semblaient fort suspectes au parquet de Saint-Brieuc. Le style ne correspond aucunement à celui de Maria, et son texte laisserait croire que, depuis sa disparition, ses connaissances en orthographe se seraient considérablement améliorées ! Le mystère s'accroît.

Dans la belle-famille de Maria, habitant le hameau de La Congraie, on évoque la dernière visite de la disparue le 26 juillet. « *Pour nous elle n'est pas partie, nous ne pouvons le croire. Elle aimait trop ses enfants. Quand elle s'absentait, même pour un temps très court et à peu de distance comme Saint-Brieuc, elle nous envoyait des cartes postales avec un mot affectueux pour ses petits. De plus elle avait prévu de venir nous aider pendant la moisson* ». Cependant, lors de l'avant dernière visite, le 18 juillet, Maria paraissait tracassée et en proie à de grands soucis. « *Elle ne nous a rien confié en particulier, et nous ne lui avons rien demandé* ».

Qui était cette veuve Guillaume, dont Théodore Pochon semblait tant craindre les propos et surtout les demandes d'argent ? Maria Guerveno, née le 20 novembre 1892 à Saint-Martin-des-Près avait épousé Julien Guillaume tombé à l'ennemi

devant Arras au début des hostilités de la Première Guerre mondiale. Veuve à 23 ans, elle habitait à Cartravers une maison louée à M. Méheu. Au cours de ces dernières années, elle eut plusieurs enfants naturels en particulier les petites jumelles dont elle attribuait formellement la paternité à Théodore Pochon.

Cela faisait longtemps qu'il était devenu l'ami de Maria après avoir fait sa connaissance à la petite gare départementale de Cartravers dont elle était responsable.



Théodore Pochon.

Elle accablait son amant de demandes d'argent. Celui-ci lui avait remis une fois deux mille francs, une seconde fois huit mille (soit au total env. 6 300 euros). Il semblerait aussi que Maria ait fait pression sur son amant, par des lettres, afin qu'il reconnaisse sa progéniture ou, pour le moins qu'il l'aide à améliorer son ordinaire.

Impressionné par les menaces de cette femme, qui disait vouloir faire du scandale, Pochon fut bientôt hanté par l'idée de se « débarrasser » de Maria par tous les moyens, et en arriva à envisager un crime. Il s'entretint de ses projets avec des voisins, disant qu'il donnerait bien 25 000 francs pour en être débarrassé. Dans le courant du mois de juillet, il demanda à Francès, maréchal-ferrant à Cartravers, s'il connaissait quelqu'un qui se chargerait de la sale besogne.



Mathurin Guillermo

Francès ayant repoussé ses propositions, il s'adressa à Mathurin Guillermo, qui devait les accepter. Cependant Pochon continuait à inviter la veuve Guillaume et trompait sa confiance par de fallacieuses promesses. A en croire les confidences de cette femme, Pochon lui aurait promis le mariage et se serait engagé à l'emmener à Paris, où il lui déclarait pouvoir obtenir une place lucrative.

Ces projets s'affirmèrent dans l'esprit de la veuve Guillaume, qui, le 31 juillet, confiait qu'elle devait partir in-

cessamment pour Paris avec Pochon. Cependant, à la même époque, Pochon préparait cyniquement l'assassinat de la veuve Guillaume. Redoutant d'opérer seul, il avait fait appel au concours de Guillermo, qui depuis longtemps, était son confident. Guillermo qui est connu comme buveur, violent, exalté mais intelligent, possède une certaine popularité. Il est épicier-aubergiste et conseiller municipal à La Harmoye, gêné dans ses affaires, ayant de pressants besoins d'argent. De toute évidence il s'agit d'un véritable complot entre Théodore Pochon et plusieurs personnes de La Harmoye et environs.

Un assassinat

Le 1^{er} août, vers 8 heures du matin Pochon arriva chez Guillermo au bourg de La Harmoye. Le crime décidé, on convient de ne pas différer l'exécution et de choisir le moyen de faire disparaître Maria, que l'on devait tour à tour renverser avec une voiture, empoisonner, pendre dans sa maison, etc. Pochon, et son ami Francès le maréchal-ferrant, se réunissent chez Guillermo pour une dernière conversation. Tard dans la soirée, Guillermo et Pochon se rendirent à Cartravers chez la veuve Guillaume. Pochon déclara à son amie que cette fois il était résolu à tenir la promesse qu'il lui avait faite de l'accompagner en voyage avant de l'épouser. Il lui propose de la conduire à Corlay, d'où une auto la conduirait à Saint-Brieuc, pour prendre le train pour Paris. Un départ en pleine nuit, par discrétion.

Pour vaincre les dernières hésitations de Maria, Guillermo, malgré sa situation financière, montra l'acte qu'il avait préparé et par lequel il promettait à Pochon le prêt d'une forte somme. Maria finit par consentir à écrire, sous la dictée des deux hommes, les trois lettres qui devaient servir à égarer l'opinion publique et se prémunir contre les commérages.

Trop heureuse de voir ses rêves se concrétiser Maria ne se méfia pas des incohérences du projet : départ précipité de nuit sans avoir le temps de dire au revoir à ses enfants, une marche nocturne le long de la voie ferrée et à travers champ, pour aller à Corlay chargée de bagages avant de se rendre à Saint-Brieuc. Il y avait pourtant bien une gare à Cartravers ! Elle ne voulait probablement

pas contrarier son amant et compromettre le voyage.



Gare de Corlay située après Cartravers, en direction de Rostrenen.

Maria fit ses préparatifs, prit dans son armoire une liasse de billets de banque qu'elle mit dans son porte-monnaie. Enfin prête, ses bagages et cartons à la main, elle sortit avec les deux hommes. Le petit groupe se dirigea chez Francès où Guillermo frappa à la fenêtre : « *les lettres sont écrites, viens avec nous !* ». Mais la femme du maréchal qui, par son mari, sait ce qui se prépare, crie à Guillermo qu'il est inutile d'insister. Celui-ci rejoint Maria et Pochon qui suivent la voie-ferrée. C'est alors que Guillermo prend Pochon à part et lui dit à l'oreille que s'il peut lui procurer une corde, il se charge de « l'affaire ».

- « *Une corde ?* » dit Pochon

- « *Oui, précise Guillermo, nous sommes près de Kermault, demandes-en une à Prosper Rolland* ».

C'est ce que fait Pochon. Il arrive chez Rolland, prend une corde dans l'étable disant que c'est pour étrangler Maria. Et Rolland le laisse faire sous prétexte que Pochon lui faisait peur !

Un sifflement se fait entendre dans la nuit.

- « *C'est Guillermo qui est avec moi* » explique Pochon « *viens, toi aussi* ».

- « *Pas besoin* », réplique Rolland, « *si Guillermo est là, tu en as un bon !* ».

Pochon rejoint Maria et passe la corde à Guillermo en cachette. Le petit groupe chemine dans un sentier profondément encaissé. A cent mètres de là, il arrive au champ dit

« Clos de la Porte ». C'est là que le crime va s'accomplir.



Théâtre du crime.

Théodore Pochon passe le premier et saute le talus. Derrière vient Guillermo qui dit « *Donne ta main Maria, que je t'aide !* ». Au moment où elle descendait, Guillermo lui passe la corde au cou et l'étrangle d'un nœud coulant.

Quelques secondes se passent, puis un cri rauque, un râle sinistre, bien vite étouffé, apprennent à Pochon que tout est achevé. Affolé, il s'enfuit. Quelques minutes plus tard Guillermo, qui s'inquiète de trouver un champ de blé pour y cacher le corps, le rejoint.

- « *Poule mouillée* », dit-il à Pochon, « *on voit bien que tu n'as pas fait la guerre... J'y ai été sauvagement, d'ailleurs, elle n'a pas langui !* » Puis il ajouta : « *La g... ! Elle racontait qu'elle n'avait pas le sou. J'ai trouvé 3 500 francs dans le sac à main et quelques papiers. J'ai tout pris, excepté cent sous que j'ai laissés.* » Le corps a été dissimulé à la hâte sous des fougères. Les deux amis, englués dans la lâcheté et l'horreur, revinrent à La Harmoye pour passer la nuit chez Guillermo. Purent-ils dormir ? Pochon déposa sur la table de nuit le livret de famille et autres papiers de la victime. Dès le début de l'affaire ce découpage avait paru suspect.



Parapharmacie
du
Centre

Nadège BEBIN & Valérie KHAN

Vente & location
de matériel médical

Orthopédie - Chaussures

Livraison à domicile



21 Grande Rue • 22800 QUINTIN • 02 96 74 93 51

Le lendemain, 2 août, afin d'égarer les soupçons de la justice, au cas où le crime serait découvert, Pochon se présentait au parquet de Saint-Brieuc.



Palais de justice de Saint-Brieuc construit en 1857 à quelques mètres de l'ancienne prison.

Comble du cynisme, alors que Maria gisait morte dans un champ, il déclarait venir déposer une plainte en diffamation contre cette femme qui depuis longtemps le tracassait, voulait le faire chanter et menaçait d'empoisonner sa vie. Le juge suppléant qui reçut Pochon lui fit comprendre qu'il était nécessaire de rédiger une plainte écrite. Notons que Pochon était venu à Saint-Brieuc dans une auto conduite par Mathurin Guillermo, celui-ci l'avait accompagné dans ses allées et venues en ville. Tous deux déjeunèrent au restaurant Covec, place du Théâtre, où Pochon rédigea sa plainte après le repas. Guillermo régla la dépense avec un billet de 1 000 francs, en disant, « en voilà un ».



Établissement Covec, Place du Théâtre à Saint-Brieuc (petit bâtiment blanc).

Le 4 août, après avoir laissé le corps de Maria deux jours caché sous les fougères et les branchages, Pochon revint le soir avec une charrette attelée d'un cheval. Il chargea le cadavre et le transporta dans un champ de choux.

Selon sa propre expression il « bascula » Maria dans la fosse creusée de ses propres mains quelques heures plus tôt. A cette occasion il prit les bagages de la victime qu'il brûla chez lui. Petit à petit, le silence se fit sur cette étrange disparition.



Pochon déplace le cadavre de Maria.

Une fuite envisagée par Théodore Pochon

Le temps passait. Malgré l'impunité dont il semblait jouir, Théodore Pochon, qui n'ignorait pas ce qui se murmurait sur son passage, voulait à tout prix quitter cette région où tout lui rappelait la nuit fatale. Il avait demandé son acte de naissance, un certificat de bonne vie et mœurs... qui lui ont été remis par Jean-Baptiste Collin, maire de Saint-Martin-des-Prés.

Peu de temps après, Henri Grégoire, directeur du Central Garage (Concessionnaire Rosengart) place Duguesclin à Saint-Brieuc, vit entrer dans son bureau un jeune homme qui, après lui avoir demandé quelques renseignements concernant la location et l'achat d'automobiles, lui fit part de son désir de quitter la France.



Le Central Garage, place Duguesclin à Saint-Brieuc.

Son intention était de demeurer désormais en Afrique du Nord. Il avait finalement jeté son dévolu sur le Maroc en se renseignant sur la façon d'obtenir des concessions de terres.

Au cours de la conversation, M. Grégoire apprit que son interlocuteur était Théodore Pochon, âgé de 27 ans, propriétaire-éleveur à Saint-Martin-des-Prés. Celui-ci pria le garagiste d'intervenir auprès des notabilités qu'il pouvait connaître à Saint-Brieuc pour l'aider dans ses démarches. Pochon ajouta « n'ayant plus l'intention de revenir en France, je vendrai avant mon départ quelques-unes des propriétés que je tiens de mon

père ». Ce à quoi M. Grégoire répliqua « qu'avez-vous besoin de réaliser une pareille vente ! Vous obtiendrez facilement une concession là-bas ». Après cette visite le jeune homme ne revint plus.

Quelques jours plus tard Maître Le-coq, notaire à Corlay, reçut à son tour la visite de Pochon qui lui fit part de ses intentions de solliciter une concession au Maroc pour faire de la grande culture. En réalité, le but était de se mettre à l'abri de la justice. Mais sur l'avis de l'honorable officier ministériel, il ne mit pas son projet à exécution.

Révélations et enquête

Etant donné le malaise général qui régnait dans la contrée, il est curieux de constater que le drame, qui remonte à plusieurs mois, soit si longtemps demeuré mystérieux.

La population pressentait la vérité, mais personne ne disait rien.



Voici que tout à coup l'affaire rebondit, suite à une lettre anonyme parvenue à la gendarmerie de Quintin et dénonçant l'assassinat de Maria.



La gendarmerie de Quintin, rue Neuve.

Une rumeur de plus en plus inquiétante circula à La Harmoye et les environs « On a tué Maria ! » affirmait-on « Il y en a qui l'ont vue morte ! » ajoutaient d'autres personnes. Certains chuchotaient des noms en affirmant qu'ils étaient plusieurs. Bientôt le bruit de l'assassinat de Maria Guillaume se répandit à Corlay, à Quintin et même jusqu'à Saint-Brieuc et Loudéac.

Quelques affaires au fil des siècles

Aussitôt le Parquet de Saint-Brieuc ouvre une information. La brigade mobile de Rennes, ainsi que les policiers de Saint-Brieuc et les gendarmes, parcourent le canton de Corlay dans l'espoir de révélations intéressantes. Or les enquêteurs apprennent le départ précipité du cultivateur Théodore Pochon. Celui-ci avait pris l'express de Paris en gare de Saint-Brieuc. Les gares de la ligne ayant été alertées, le fugitif est arrêté en gare du Mans.



L'express en gare de Saint-Brieuc.

Ramené à Saint-Brieuc il se justifiera des soupçons qui pèsent sur lui et des charges qui l'accablent. Pochon a pour le moins commis une grave maladresse en se défilant ainsi.

Au passage, quelle ne fut pas la stupeur de M. Grégoire, directeur du Central Garage, d'apercevoir à Saint-Brieuc le jeune inconnu, qui lui avait confié ses beaux projets d'avenir colonial, descendre d'une auto, maintenu par les gendarmes. Pourquoi ne donna-t-il pas suite à son projet de fuite en Afrique et de là, sans doute, ailleurs ? Pourquoi est-il resté si longtemps à Cartravers ? Commençaient-ils, à croire à l'étouffement définitif de l'affaire et à son impunité au fur et à mesure que s'éloignait la nuit du crime ? C'est probable. Mais voilà qu'aujourd'hui il se trouve incarcéré à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.



Maison d'arrêt de Saint-Brieuc construite en 1903.

Ce voyage vers Paris était interprété de diverses manières.

- « Plus de doute, criaient les plus enragés, il se dénonce lui-même. C'est lui qui a fait le coup ! »

- « Que voulez-vous, disaient les autres, ce garçon voit des gens qui lui font la tête et il a voulu changer d'air et oublier les histoires de Cartravers dans la joyeuse ambiance parisienne ».

Une troisième catégorie, la plus nombreuse, sans l'accuser trouve que cette brusque décision n'était pas opportune.

M. Brohan, procureur de la République chargeait M. Labouerie, commissaire divisionnaire à Rennes de procéder à une enquête à Cartravers. Il était accompagné du commissaire Cunat, des inspecteurs Le Gall, Chélin et Thomas. Pendant quinze jours ces policiers se livrèrent à un minutieux travail. La police, aidée par les gendarmes de Quintin, ne tarda pas à recueillir des éléments de la plus haute importance. Des charges graves furent relevées contre Théodore Pochon et Mathurin Guillermo. Le premier jour de l'enquête ce dernier a été interrogé de 13 à 18 heures à la mairie de La Harmoye.



Ancienne mairie de La Harmoye.

Au sortir de ce long interrogatoire il est tranquillement rentré chez lui pour casser du bois. Soigneusement « cuisiné », Guillermo raconta ce qu'il voulut, donnant à la vérité une version à son goût. Les enquêteurs firent semblant de ne s'apercevoir de rien et, à la stupeur de tout le village, qui en connaissait long sur l'affaire et qui s'attendait à une nouvelle incarcération, Guillermo ne fut pas arrêté ce soir-là. La justice avait de bonnes raisons d'agir de la sorte. Pour l'instant seul Pochon ne semble pas innocent de l'assassinat, d'ailleurs on croit le cadavre enterré à peu de distance de son domicile.

A ce moment les inspecteurs avaient en main la déposition de deux témoins, confidents de Pochon, qui avaient révélé que celui-ci leur avait avoué l'assassinat de Maria Guverno, étranglée dans la nuit du 1er au 2 août, à l'aide d'une corde empruntée à Prosper Rolland, cultivateur à Kermault.

Nouveau coup de théâtre à Cartravers ! Le frère de Théodore Pochon, François, 23 ans et son domestique, Jean Lucas sont arrêtés et conduits à Saint-Brieuc afin de s'expliquer sur les déclarations de Mathurin Guillermo.

Les aveux

Devant les enquêteurs Théodore Pochon s'est écrié, « j'ai étranglé ma maîtresse, mais je suis seul coupable et je tiens à revendiquer toute la responsabilité de mon acte ».



Vue partielle de Cartravers.

Mais plus Théodore mettait de l'ardeur dans ses affirmations, plus on s'apercevait qu'il mentait et qu'il était impossible que le crime ait eu lieu comme il l'indiquait avec tant de précision. Pochon a menti au juge d'instruction et à tout le monde. L'ensemble des enquêteurs avait le pressentiment que Théodore Pochon n'avait pas, tout seul, assassiné Maria Guerveno. De plus, des témoignages recueillis laissaient croire que la mort de la veuve avait été préméditée.

L'attention des enquêteurs fut d'abord attirée par l'absence d'argent chez Maria. Qu'est devenu l'argent ? Pochon n'en avait pas besoin pour lui-même, puisqu'il est relativement riche. Cet argent aurait-il servi à rétribuer des complicités ? Si oui, il y a donc lieu de les rechercher.

Mais voici que le 1^{er} mars, une visite des autorités judiciaires à Cartravers est ordonnée.

Cette fois Théodore Pochon est du voyage. Durant le trajet il passe des aveux complets au chef de brigade Rochereuil de la gendarmerie de Saint-Brieuc.

Dans un premier temps Théodore Pochon avait bien revendiqué toutes les responsabilités du crime, mais lorsqu'il apprit que François Pochon, son frère et le jeune domestique Lucas avaient été arrêtés à la suite d'une déposition de Guillermo, il s'indigna contre son complice et raconta toute la vérité. Du coup, François Pochon et Lucas furent remis en liberté provisoire.

Il indique également que Guillermo lui avait fait promettre de ne jamais le dénoncer et de tout prendre sur lui : - « *Tu es jeune, tu es d'une bonne famille, les jurés verront qu'il s'agit d'un crime passionnel. Tu es sûr de ton acquittement* ».

Pochon, qui subissait l'influence de Guillermo, y avait consenti.

Il semble que ses aveux soient sincères sur tous les points, car il faut noter que ses déclarations ont été reconnues exactes sur chaque fait qu'il fut possible de vérifier et contrôler.

Après les aveux, Pochon a conduit magistrats, gendarmes et policiers dans un champ où, à environ un mètre de profondeur, il avait enterré le cadavre. La victime avait encore autour du cou la corde ayant servi à

l'étrangler, mais pas de trace de son sac à main.

L'autopsie de la victime

Il était plus de 17h ce 1^{er} mars quand, l'exhumation terminée, la gendarmerie, les magistrats et les inspecteurs procédèrent séance tenante à la reconstitution. Ce fut alors que Pochon refit le chemin qu'il parcourut pendant la nuit tragique.

L'autorité judiciaire comptait faire procéder à l'autopsie de la victime le soir même. C'est pourquoi le corps de Maria Guillaume, placé dans un cercueil provisoire, construit à la hâte par un menuisier du pays, a été conduit à la mairie de Quintin.

L'heure très avancée a nécessité de remettre au lendemain l'autopsie qui fut faite à 9h par le docteur Tostivint, médecin légiste à Saint-Brieuc, assisté du docteur Lejeune, médecin à Quintin. Se trouvaient également présents : Mathurin Rolland maire de Quintin et son secrétaire, le chef de brigade de gendarmerie Frélaut et son adjoint le gendarme Jeanneau, le juge de paix, le garde champêtre, etc.



Mathurin Rolland, maire de Quintin de 1904 à 1929.



Mairie de Quintin.

L'acte terminé il semble que la malheureuse ait été inhumée à la va-vite. L'autopsie a révélé qu'elle se serait défendue avec l'énergie du désespoir. Il a été prouvé d'une manière indubitable que la veuve Guillaume a été attaquée pendant qu'elle était à genou et que son assassin se trouvait derrière et aurait appuyé de toutes ses forces avec son genou droit sur son dos.

Toutes les déclarations de Pochon sont reconnues exactes comme le confirme l'enquête et le rapport du docteur Lejeune.

Questions concernant le vol chez Maria

Guillermo, interrogé par M. Havard, juge d'instruction, débita une telle série de mensonges et de contradictions que le magistrat ordonna son arrestation immédiate. C'est donc le 19 mars que Mathurin Guillermo est mis en état d'arrestation par les gendarmes de la brigade de Quintin, sous l'inculpation de complicité d'assassinat. Cette arrestation était prévisible depuis longtemps.

On sait que l'autorité judiciaire s'est préoccupée de savoir ce qu'était devenu l'argent que possédait Maria au moment où elle fut étranglée. La perquisition chez Guillermo n'a pas permis de retrouver le sac à main ni l'argent.

Théodore Pochon avait déclaré : « *Mathurin, après s'être assuré que la victime était morte, vint vers moi, tenant le sac à main de la défunte* ».

qui contenait 3 700 francs et garda la somme ».

Les déclarations de Pochon paraissent encore être sincères et exactes. En effet deux personnes, dont l'hôtelier de la gare de Quintin, ont vu le sac de Maria rempli de billets dont le nombre correspondrait à peu près au chiffre donné.



Gare de Quintin et Hôtel de la gare.

L'autre témoin est le restaurateur Co-vec de Saint-Brieuc chez qui Guillermo fit la monnaie de l'un des billets de 1 000 francs provenant du sac de la victime. Il a également été prouvé que le lendemain du crime, Guillermo dont la situation financière était loin d'être brillante paya de grosses dettes pour une valeur de près de 3 000 francs. Il y a donc de ce côté quelque chose de troublant. Guillermo, qui a pour avocat Le bâtonnier Périgois reconnaît seulement avoir brûlé certains papiers qui se trouvaient dans le sac de Maria.

Quant à Pochon, qui a pour avocat Maître Paul Duault, il semble avoir dit tout ce qu'il avait d'intéressant à dire et ce de façon définitive. Il laissera l'affaire entre les mains de son avocat.

Le procès

Il serait trop long de relater ici le procès, même succinctement. Aussi je résume les principaux points.

Théodore Pochon et Mathurin Guillermo comparaissent le 2 juillet 1928 devant la Cour d'Assises des Côtes-du-Nord sous l'inculpation de meurtre avec préméditation et guet-



Bas de Cartravers.

apens de la veuve Guillaume née Maria Guerveno. Les débats présidés par le Conseiller Marinier de la Cour d'appel de Rennes occuperont trois audiences. A l'ouverture du procès des cris s'élèvent dans la bousculade, le prétoire est plein à craquer.

Le Conseiller Marinier et ses assesseurs font leur entrée. M. le Procureur Brohan occupe le siège du ministère public. Maîtres Péginois et Duault assistent respectivement Mathurin Guillermo et Théodore Pochon. Ange Guillaume, tuteur des sept enfants légitimes et naturels de la veuve Guillaume, se constitue partie civile à l'audience. Acte lui en est donné par la Cour. C'est Maître Fred Auber avocat et Maître Surbled avoué qui assureront la défense des intérêts des enfants de la victime.



Titre de Ouest-Eclair.

Aussitôt après l'appel des témoins, qui sont au nombre de quarante-cinq, le Président Marinier procède à l'in-

terrogatoire de Théodore Pochon et Mathurin Guillermo. Singulier contraste dans l'attitude des deux accusés.

Pochon, les larmes aux yeux, tout honteux de se trouver assis sur le banc d'infamie, écoute tête baissée la lecture des faits et des charges qui pèsent contre lui. Guillermo, au contraire, les bras croisés, le regard fixé au plafond, semble content de son sort. Il aurait probablement intérêt à prendre un air plus contrit et plus repentant !

Arrive le moment d'auditionner les nombreux témoins. Apparaissent tour à tour, Francès, le maréchal, Anastasia Le Gall, domestique chez Guillermo. Puis se présentent Odette et Renée Guillaume, les aînées qui pleurent leur mère assassinée, Roland (l'homme à la corde) etc.

Un murmure amical accueille l'entrée dans le prétoire de M. Frélaud, chef de brigade de Quintin. Ce sympathique témoin relate l'affaire depuis son début sans omettre aucun détail, il rappelle méthodiquement et avec ordre les péripéties de son enquête. Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

Le conseiller Marinier s'étonne du silence qui a été fait volontairement durant des mois autour de cette affaire à Cartravers et à La Harmoye.

Lors de l'audition du Docteur Lejeune de Quintin qui fit l'autopsie du cadavre, le Président Marinier ordonne le huis clos. Certains détails sont en effet assez choquants.



Armor Plaquiste Isolation

Isolation thermique intérieure et extérieure * Aménagement * Combles * Menuiserie * Neuf & rénovation

3 rue du Jeu de Paume
22800 QUINTIN
Port. 07 85 11 10 26
Mail : api22@gmx.fr

Les témoins à décharge sont au nombre de treize pour Pochon et huit en faveur de Guillermo. Simples témoins de moralité pour la plupart, ils n'apporteront aucune lumière ni précisions importantes.

Les peines réclamées

M. Brohan, procureur de la République expose tout de suite qu'il ne réclamera pas le châtiment capital. Il admet les circonstances atténuantes pour Théodore Pochon, ainsi que pour Mathurin Guillermo.

Les plaidoiries

Maître Duault, l'avocat de Théodore Pochon, voit dans cette affaire le procès de tout un village, une conspiration du silence de tous les habitants par sympathie pour les protagonistes et par réprobation du style de vie de la victime. Mais qu'a donc fait Pochon ? Pochon n'a pas tué. On ne l'en accuse pas d'ailleurs. Il s'est borné à prendre une corde chez Rolland et à la donner à Guillermo pour commettre son crime.

La préméditation est-elle établie ? Le défenseur ne le croit pas. Il y a eu meurtre et non pas assassinat. Pochon n'a participé qu'indirectement au crime. Il n'a été qu'un complice, voire même qu'un comparse pense son avocat. Et Maître Duault termine par un appel à l'indulgence et à la pitié des jurés.

Maître Périgois défend Guillermo. Sa plaidoirie n'est pas un appel à la pitié mais à la justice pure. En dehors des déclarations de Pochon, on n'a aucune preuve de la culpabilité de Guillermo. Son avocat estime que l'acquittement s'impose.

Verdict

Le jury a délibéré en trente minutes. Les deux hommes ont été reconnus coupables d'avoir donné la mort avec

préméditation mais... avec circonstances atténuantes.

Les coupables encourraient pourtant les travaux forcés à perpétuité, mais n'ont écopé que de dix ans de réclusion et ont été dispensés de l'interdiction de paraître sur les lieux du crime. Ils ont été en outre condamnés à verser 5 000 francs à chacun des orphelins.

Le rôle de la brigade de gendarmerie de Quintin

En réalité, commissaires et inspecteurs de la brigade mobile, gendarmes de Loudéac, de Corlay et de Quintin rivalisèrent tous de zèle pour mener à bien cette délicate enquête. Mais alors que l'enquête piétinait, il y eut un homme qui sut trouver le fil conducteur de cette affaire particulièrement sombre. Il s'agit de M. Frélaut, gendarme à Quintin, faisant fonction de chef de brigade, assisté du dévoué Jeanneau. Devant une telle coalition du mensonge et du silence M. Frélaut ne se décourage pas. Plus Pochon répétait « *J'étais seul !* » et plus apparaissait l'ombre d'un ou plusieurs complices. En dépit des obstacles il recueillait le témoignage définitif qui déclencha la suite des événements.

En effet, habilement questionnée par M. Frélaut, Anastasie Le Gall, domestique de Guillermo, affirma que ce dernier était revenu à son domicile au milieu de la nuit du crime accompagné de Théodore Pochon. Cette déclaration, écrasante pour l'aubergiste, devait être corroborée par la déposition aussi sincère que formelle de Mme Guillermo elle-même.

C'est grâce à sa méthodique enquête que nous pouvons affirmer que M. Fré-

laut a grandement contribué à ce que les coupables n'échappent pas à la justice. D'ailleurs l'ensemble de la presse locale a tenu à rendre hommage à celui qui, par sa persévérance et son initiative, a su démêler une situation inextricable et fait jaillir la lumière sur cette affaire.

Résumé

Nous savons maintenant que l'instigateur du crime a été Théodore Pochon, il le reconnaît. Mathurin Guillermo, en ami trop complaisant, intéressé ou non, en a été l'exécutif. Il semblerait toutefois que certains personnages aient joué un rôle des plus étranges dans cette affaire. On ne peut affirmer que ce sont des complices, mais tout au moins, des témoins bien renseignés et qui depuis des mois auraient pu informer la justice du triste sort réservé à la malheureuse chef de gare de Cartravers. Voilà l'histoire de ce drame qui a fait le malheur de plusieurs familles dans cette contrée d'ordinaire bien paisible. Nul n'a semble-t-il songé à honorer la mémoire de la pauvre Maria. Pourtant, lors du procès, plusieurs témoins ont affirmé que Maria était une bonne mère qui prenait soin de ses enfants, payait régulièrement leur pension. C'était une brave femme. Il est triste de constater que son décès n'a été enregistré, ni en mairie ni à l'église.

Pour terminer sur une note plus gaie nous pouvons dire que les enfants de Maria ne s'en sont pas si mal sortis, malgré une enfance pour le moins chaotique. Deux ont été reconnus pupilles de la nation, les cinq autres ont été placés sous la tutelle de leur oncle.

Remerciements

Je remercie le Lieutenant-Colonel Laurent Kerdonkuff et le Commandant Damien Michel du Groupement de Gendarmerie des Côtes-d'Armor, ainsi que le Major Jean-Luc Crézé de la Brigade de Gendarmerie de Quintin, de m'avoir orienté dans mes recherches.

Pierre-Louis LAUNAY-MÉHEU

Sources : Ouest-Eclair, Nouvelliste de Vannes, Nouvelliste de Bretagne, La Dépêche de l'Ouest et de Brest, Le Penthievre, Archives municipales de Quintin.



Le gendarme Jeanneau et le chef de brigade Frélaut.



Conseil en création et gestion d'entreprises
Gestion RH externalisée pour TPE et artisans
Gestion du risque social
Formalités d'entreprises (création, modification)
Un seul interlocuteur à Quintin :
EIRL GPS Conseil international
Thibault Chattard-Gisserot : 06 08 800 086

Faits divers et petite délinquance quintinaise

Les archives de Quintin fourmillent de courriers, plaintes et signalements divers. Les articles de presse écrite de l'époque sont tout autant prolixes en la matière. Outre les nombreux vols de chevaux, vaches et nourriture, certaines affaires valent leur pesant d'or. Jugez plutôt !

Note de la rédaction : les cas apparaissent par ordre chronologique et s'étalent de 1792 à 1906. Afin de respecter la présomption d'innocence telle que pratiquée au 21^{ème} siècle, certains noms de famille ont été masqués. Même si les affaires relatées ci-après datent d'un ou deux siècles voire plus, il est des patronymes toujours d'actualité à Quintin et il ne s'agit pas ici de porter préjudice à celles et ceux qui portent encore le même nom.

Lois révolutionnaires

Le 24 juillet 1792, une plainte est déposée par Gérard T. auprès du Maire de Quintin. Cette petite affaire quintinaise révèle l'ambiance mouvementée de la Révolution française. M. T. raconte que ses deux fils de 14 et 16 ans sont allés acheter une cocarde révolutionnaire dans la boutique de madame Senfort. En sortant de la boutique, Yves Le C., dit Le Masson, habitant rue Rochonen, attrape les deux jeunes adolescents, leur arrache leurs cocardes et les traîne violemment jusqu'au corps de garde. Peu de personnes le savaient, mais, la veille, le port de la cocarde était devenu punissable par la loi. Quelques mercenaires étaient donc aux aguets pour tomber sur les individus ignorant ce changement de loi impromptu.

Signalement atypique

Tout l'arrondissement de Saint-Brieuc est en émoi ! Dans la nuit du 16 au 17 septembre 1814, Jean Kerguntueil, clerc du Seigneur Le Meur, est retrouvé assassiné. L'assassin présumé, un prénommé Jean, natif de Plouha, est recherché près du canton de Quintin. Sa description est presque précise ! Voici le signalement conservé en mairie de Quintin : « paraissant âgé de 26 à 30 ans, taille d'environ

cinq pieds un pouce, figure pleine, visage rond, bouche moyenne, cheveux noirs courts par devant et longs par derrière, teint brun, vêtu d'une veste bleue faite en forme de veste de chasse, gilet d'une couleur foncée, pantalon brun déchiré au fond et taché sur le devant, du côté droit, d'une large marque jaune paraissant occasionnée par du cidre ou de l'urine, une chemise très sale de grosse toile, un chapeau de paille neuf, il a l'accent breton et porte un bâton ».

Louis B. dit Dindalouette

Né à Quintin en 1815, il devient tailleur de pierre et habile voleur qui grimpe dans les maisons et vole nourriture et argent du côté du Mont Saint-Michel. Il est condamné en 1836 à cinq ans de prison et détenu à la maison d'arrêt du Mont Saint-Michel. Durant son séjour il agresse violemment un codétenu et est de nouveau condamné, mais à quinze ans de travaux forcés cette fois-ci. Transféré au bagne de Toulon, il s'en évade en 1842 et ne réapparaîtra plus jamais. Son descriptif : 1,70 m, chauve, front bas, yeux gris noir, menton rond à fossette, barbe châtain, bras gauche tatoué et oreilles percées.

Un étrange ouvrier

Le 26 juin 1844, les gendarmes arrêtent sur la route un homme immobile. Et immobile depuis 5h du matin ! Le docteur penche pour une attaque de catalepsie. Il ne parle pas français, semble étranger, n'a aucun papier sur lui. Le sieur Paillardon le recueille chez lui. On conseille ensuite de l'amener à l'hospice mais il disparaîtra au cours de la journée.

Émeute à la halle aux blés - Le journal des Villes et des Campagnes - 24 janvier 1847

« Mardi dernier, 19, une troupe d'émeutiers s'empara du marché au blé de Quintin et y dicta ses lois. Les campagnards entrèrent en ville armés d'énormes massues. Aussitôt ils se dirigèrent vers la halle aux blés où ils furent rejoints par les émeutiers de la ville. Là, malgré la présence du maire et de la brigade de gendarmerie, ils s'emparèrent du blé, le taxèrent à 5 fr le boisseau, et le vendirent à tous ceux qui en voulurent. Cette exécution, qui n'eut pas lieu sans provoquer la résistance de quelques-uns des vendeurs, se fit néanmoins assez promptement, au grand détriment des fermiers, dont plusieurs, dans le tumulte, ne furent pas payés.

Le maire de Quintin, voyant que les quelques hommes qu'il avait sous la main ne pouvaient suffire à arrêter ce désordre, fit battre le rappel pour réunir la garde nationale, mais il était trop tard. Les émeutiers, sans s'effrayer de cette démonstration, escortèrent le tambour et le forcèrent de les conduire devant la maison d'un négociant qu'ils accusaient d'avoir acheté du blé pour embarquer. Ayant trouvé M. D. sur sa porte, ils poussèrent de grandes clameurs ; celui-ci chercha inutilement à les faire revenir de leur opinion ; il s'offrit à leur montrer ses greniers où ils ne trouveraient que de l'avoine.

Ces paroles, loin de calmer ces furieux, ne firent que les exaspérer. Ils se seraient vraisemblablement portés à des actes de violence envers



Garage JAGLIN

Réparation mécanique & carrosserie



VENTE VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS



02 96 74 09 27



bertrand.jaglin@garagejaglin.fr

M. D. sans l'intervention de quelques honorables citoyens, qui heureusement se trouvèrent là pour les empêcher d'exécuter leurs menaces.

Dieu merci, l'on n'a eu à déplorer aucun malheur grave. Le jeudi matin, un détachement du 71ème étant arrivé avant le jour, a arrêté, tant à Quintin que dans sa campagne, huit personnes. Tout est rentré dans l'ordre. »

Brèves parues dans le « Journal de Quintin et de ses environs » tout au long du premier semestre de l'année 1906

« **Vol** – Vendredi 26 janvier, M. Bloyet, bijoutier place 1830, se disposait à rentrer chez lui lorsque tout à coup, il fut accosté par l'un de ses voisins qui le terrassa, lui porta plusieurs coups violents et prit rapidement la fuite, mais pas assez vite pourtant car il avait été reconnu. »

« **Tapage nocturne** – Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit et demi, un homme en état complet d'ivresse a réveillé tout le quartier de la place 1830 et de la Belle-Etoile, si paisible ordinairement. Il en a été quitte en allant faire ses excuses chez les personnes qu'il invectivait. »

« **Coups** – Des journaliers travaillaient pour le compte de M. L., maçon, dans un champ appartenant à M. Pierre L., cultivateur. La veuve J. dont la propriété touche celle de M. Pierre L. vint les invectiver et même les frapper à coups de bâton. Plainte a été portée et la gendarmerie a fait une enquête. »

« **Cambriolages d'églises** – Des voleurs se sont introduits la semaine dernière dans l'église de Quintin et y ont cambriolé les tronc. Celui du Sacré-Cœur et celui de Notre-Dame de Délivrance avaient les serrures complètement tordues. On nous assure que l'église de Saint-Brandan a également reçu la visite des voleurs. Ces meneurs prennent leurs précautions pour arriver avant ceux du gouvernement. On dit que ces jours-là, toutes les brigades (de gendarmerie) du pays étaient parties faire le siège de l'église Saint-Michel à Saint-Brieuc. Profitez Messieurs les Voleurs ! »

Note de la rédaction : la réflexion sur les gendarmes est à contextualiser. Nous sommes en plein dans les inventaires des églises suite à la loi de 1905 séparant l'Etat de l'Eglise. Les gendarmes, impliqués dans ces inventaires, sont vus comme les agresseurs des honnêtes paroissiens.



Des cambrioleurs ont vidé les tronc de la Basilique de Quintin.

« **Vol à la gare** – Dans la nuit de mardi à mercredi, le coffre-fort de la gare de Quintin, contenant une certaine somme d'argent et de titres, a été enlevé par des cambrioleurs. Il a été retrouvé intact à quarante mètres de la gare, les voleurs n'ayant pu, sans doute, arriver à l'ouvrir. Une enquête est ouverte. »



La gare de Quintin.

« **Au violon** – Un nommé Le R. de Quintin était allé dans la journée de lundi au tribunal de Saint-Brieuc pour faire opposition à un jugement. Etant en complet état d'ivresse, il s'affala sur un banc sur lequel il dormit une bonne partie de l'audience. C'est une nouvelle manière de sauvegarder ses droits. Deux agents prévenus sont allés cueillir le fiefé poivrot et l'ont conduit au violon où il a fini de cuver son vin. »

Et pour finir, une pépite sur le gang des Saucissonniers du Vendredi-Saint

« Nous ne pensions pas que notre petite ville dut, cette année, apporter son contingent à l'armée des saucissonniers qui, chaque année, profanent le Vendredi-Saint. M. A., pensionnaire d'un hôtel des mieux fréquentés de notre ville, mécontent de voir figurer un menu maigre à la table d'hôte, avait pris la précaution de garnir ses poches d'une ample provision de saucissons qu'il se mit à dévorer, au grand scandale de la personne chargée du service. La maîtresse d'hôtel monta aussitôt trouver le carnivore (qui pour raison particulière est servi à part dans une salle de l'établissement). Indignée, elle saisit le malheureux saucisson, voulant le lancer par la fenêtre. Mais il manqua le but et roula dans la poussière, ce qui ne l'empêcha pas de faire les délices du grossier personnage. Sa digestion a été accompagnée des sifflets et huées des habitués de l'hôtel et des protestations indignées de sa brave hôtesse, laquelle n'avait jamais permis depuis vingt ans que l'on servit un mets gras le jour du Vendredi-Saint chez elle. »

Un autre particulier de la même trempe voulut aussi se précautionner pour son déjeuner d'un bifteck qui lui fut énergiquement refusé dans la boucherie où il se présenta. Il sortit, lui aussi, un saucisson dont il fit ses délices. »



Scandale à l'estaminet de l'Hôtel du Commerce.

Note de la rédaction : l'histoire ne dit pas si la gendarmerie est intervenue. Nous laissons méditer bouchers et charcutiers des 16 communes gérées par la brigade autonome de Quintin avant qu'ils ne fassent sauter le standard téléphonique de la brigade pour se plaindre des carnivores du prochain Vendredi-Saint !

Mireille AIRAULT

Les mots croisés du Quintinais de Noël

Dans les cases vertes retrouvez les mots en lien avec la Gendarmerie.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
A																				
B																				
C																				
D																				
E																				
F																				
G																				
H																				
I																				
J																				
K																				
L																				
M																				
N																				
O																				
P																				
Q																				
R																				
S																				
T																				

Horizontalement

A- De rigueur jadis. Grade. **B-** Mettent sur la piste. Où se retirer pour travailler. Causé du tort. **C-** Cousin de la girafe. Moitié de couple. Golda était son prénom. **D-** Recouvrir d'eau. Champignon. Napperon. Commune finistérienne. **E-** Familier, grande quantité. Manteaux sans manches. Le gendarme les scrute lors d'accident. **F-** Ville mauritanienne. Grade. Loupera. **G-** Intelligence artificielle. Aime en Italie. Foot à Marseille. Institut de santé et sécurité au travail. **H-** Journal de Lorraine. Histoire de la colère d'Achille. Suite de personnes sur une même ligne. Personnel réfléchi. **I-** Entreprise individuelle. Cannabis et autres. Prénom du Major de Quintin. **J-** Il vaut mieux s'y arrêter. Titre anglais. Facteur sanguin. **K-** Préposition. Titre du journal. **L-** Regret. Accompagnant éducatif et social. Castro pour les intimes. **M-** Pascal. Manganèse. Onde sensorielle. **N-** Pourvue d'ailes. Type de volets de piscine. Fille de Cadmos. Ne valent rien. **O-** Fleur en forme d'étoile. Genre musical punk rock. Renseignement territorial. Pronom personnel. Nouvelle lune. **P-** Règle. Le premier né. Forme de taire. Orifice. **Q-** Qui concerne les mœurs. Le nôtre s'appelle Emmanuel. Bien fait ! **R-** Pronom personnel. Population d'une école. Il peut s'autodétruire. Ordinateur. **S-** Un général de brigade en a deux. Ancien peuple nomade d'Asie centrale. Détention d'objet volé. **T-** Forme d'être. A prohiber avant de prendre le volant. Base de l'hérédité.

Verticalement

1- Font partie de l'armée. Fleuve côtier. Note de musique. **2-** Vague sujet. Ce taux est intéressant. Porté au ceinturon. **3-** Union départementale. Offre publique d'achat. Une personne quelconque. Autre. Pronom. **4-** Émargera. Déclaration préalable. Escorte d'escadre, abrégé. Prophète hébreu. **5-** Technique de communication. Préposition. Station spatiale. Grade à étoiles. **6-** Ventile. Grade. Association de lutte contre les leucodystrophies. **7-** Césium. Editeur de logiciel. Immunoglobuline. Française. **8-** Footballeur, Ernest est son prénom. Voiture favorite de Gaulle. Partie tendre du pain- Agence spatiale européenne. **9-** Il encadre les déportés- Il énerve moins- Papillon sur le pare-brise. **10-** Logements des gendarmes. Galérer. Ce n'est pas un progressiste. **11-** Tour. Société anonyme. Pas très agréables au poignet. **12-** Oiseau au long cou. Commune française de l'Aisne. Article défini. Coutumes. Interjection. **13-** Petite entreprise. Enseignement dirigé. Grade de Jean-Luc Crézé. Argile rouge. Fonction mathématique. **14-** Homogénéité. Corticoïde. Degré au judo. **15-** Comme. Unité militaire. Lacées. **16-** Conjonction. Courage. Opposé au sud. **17-** Instruit à Gramat. Mégatonne. Préposition. **18-** Anes femelles. Première page. Ordinateur. **19-** Obscurité. Contrôle. **20-** Peut-être à l'arc. Son bâton l'honore. Tantale. Article défini.

Marie-Paule LE RAY

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
D 1 Jour de l'An	M 1 Ella	M 1 Aubin	S 1 Hugues	L 1 F. du Travail (8)	J 1 Justin 22
L 2 Basile	J 2 Présentation 05	J 2 Ch. le Bon 09	D 2 Sandrine	M 2 Boris	V 2 Blandine
M 3 Geneviève	V 3 Blaise	V 3 Guénolé	L 3 Richard	M 3 Phil., Jacques	S 3 Kévin
M 4 Adilon	S 4 Véronique	S 4 Cosimir	M 4 Isidore	J 4 Sylvain 18	D 4 F. des Mères
J 5 Edouard 01	D 5 Agathe	D 5 Olive (5)	M 5 Irène	V 5 Judith	L 5 Igor
V 6 Mélaïne	L 6 Gaston	L 6 Colette	J 6 Marcellin 14	S 6 Prudence	M 6 Norbert
S 7 Raymond	M 7 Eugénie	M 7 Félicité	V 7 J-B. de la S. 7	D 7 Gisèle	M 7 Gilbert
D 8 Lucien	M 8 Jacqueline	M 8 Jean de Dieu	S 8 Julie	L 8 Victoire 1945	J 8 Médard 23
L 9 Alix	J 9 Apolline 06	J 9 Françoise 10	D 9 Pâques	M 9 Pacôme	V 9 Diane
M 10 Guillaume	V 10 Arnaud	V 10 Vivien	L 10 L. de Pâques	M 10 Solange	S 10 Landry (12)
M 11 Pauline	S 11 N.D. de Lourdes	S 11 Rosine	M 11 Stanislas	J 11 Estelle 19	D 11 Barnabé
J 12 Tatiana 02	D 12 Félix	D 12 Justine	M 12 Jules	V 12 Achille	L 12 Guy
V 13 Yvette (1)	L 13 Béatrice	L 13 Rodrigue	J 13 Ida	S 13 Rolande (9)	M 13 Antoine de P.
S 14 Nina	M 14 Valentin	M 14 Mathilde	V 14 Maxime	D 14 Matthias (10)	M 14 Elisée
D 15 Rémi	M 15 Claude	M 15 Louise	S 15 Paternité	L 15 Denise	J 15 Germaine 24
L 16 Marcel	J 16 Julienne 07	J 16 Bénédicte	D 16 Benoît Labre	M 16 Honoré	V 16 J. F. Régis
M 17 Roseline	V 17 Alexis	V 17 Patrice	L 17 Anicet	M 17 Pascal	S 17 Hervé
M 18 Prisca	S 18 Bernadette (3)	S 18 Cyrille	M 18 Parfait	J 18 Ascension (11)	D 18 F. des Pères
J 19 Marius 03	D 19 Gabin (3)	D 19 Joseph	M 19 Emma	V 19 Yves	L 19 Romuald
V 20 Sébastien	L 20 Aimée	L 20 Printemps	J 20 Odette 16	S 20 Bernardin	M 20 Silvère
S 21 Agnès	M 21 Damien	M 21 Clémence	V 21 Anselme	D 21 Constantin	J 21 Été
D 22 Vincent (2)	M 22 Isabelle	M 22 Léa	S 22 Alexandre	L 22 Emile	M 22 Alban 25
L 23 Barnard	J 23 Lazare 08	J 23 Victorien 12	D 23 Georges	M 23 Didier	V 23 Audrey (13)
M 24 Fr. de Sales	V 24 Modeste	V 24 Cath. de Suède	L 24 Fidèle	M 24 Donatien	S 24 Jean-Baptiste
M 25 Conv. S. Paul	S 25 Roméo (4)	S 25 Annonciation	M 25 Marc	J 25 Sophie 21	D 25 Prosper
J 26 Paule 04	D 26 Nestor	D 26 Larissa (6)	M 26 Alida	V 26 Bérenger	L 26 Anthelme
V 27 Angèle	L 27 Honorine	L 27 Habib	J 27 Zita 17	S 27 Augustin	M 27 Fernand
S 28 Th. d'Aquin	M 28 Romain	M 28 Gontran	V 28 Valérie	D 28 Pentecôte	M 28 Irénée
D 29 Gildas		M 29 Ouladys	S 29 Catherine de S.	L 29 L. de Pentecôte	J 29 Pierre, Paul 26
L 30 Martine		J 30 Amédée 13	D 30 Robert	M 30 Ferdinand	V 30 Martial
M 31 Marcelle		V 31 Benjamin		M 31 Visitation	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
S 1 Thierry	M 1 Alphonse	V 1 Gilles	D 1 Thér. de l'E. J.	M 1 Toussaint	V 1 Florence
D 2 Martinien	S 2 Julien Eymard	S 2 Ingrid	L 2 Léger	J 2 Défunts 44	S 2 Viviane (22)
L 3 Thomas	J 3 Lydie 31	D 3 Grégoire	M 3 Gérard	V 3 Hubert	D 3 Fr.-Xavier
M 4 Florent	V 4 J.-M. Vianney	L 4 Rosalie	M 4 Fr. d'Assise	S 4 Charles (21)	L 4 Barbara
M 5 Antoine	S 5 Abel (15)	M 5 Raïssa	J 5 Fleur 40	D 5 Sylvie	M 5 Géraud
J 6 Mariette 27	D 6 Transfig. (16)	M 6 Bertrand	V 6 Bruno	L 6 Bertille	M 6 Nicolas
V 7 Raoul	L 7 Gaëtan	J 7 Reine 36	S 7 Serge	M 7 Carine	V 7 Ambroise 49
S 8 Thibault	M 8 Dominique	V 8 Nativité N.D.	D 8 Pélagie	M 8 Geoffroy	J 8 Imm. Conc.
D 9 Amandine	M 9 Amour	S 9 Alain (18)	L 9 Denis	J 9 Théodore 45	S 9 Pierre Fourier (23)
L 10 Ulrich	J 10 Laurent 32	D 10 Inès	M 10 Ghislain	V 10 Léon	D 10 Romaric
M 11 Benoît	V 11 Claire (17)	L 11 Adelphe	M 11 Firmin	S 11 Armistice 1918	L 11 Daniel
M 12 Olivier	S 12 Clarisse (17)	M 12 Apollinaire	J 12 Wilfried 41	D 12 Christian	M 12 Jeanne Fr.-Ch.
J 13 Henri, Joël 28	D 13 Hippolyte	M 13 Aimé	V 13 Géraud	L 13 Brice	M 13 Lucie
V 14 Fête Nat. (14)	L 14 Evrard	J 14 La Croix 37	S 14 Juste	M 14 Sidoine	J 14 Odile 50
S 15 Donald	M 15 Assomption	V 15 Roland	D 15 Thérèse d'Av.	M 15 Albert	V 15 Ninon
D 16 N.-D. Mt. Carm.	M 16 Armel	S 16 Edith (19)	L 16 Edwige	J 16 Marguerite 46	S 16 Alice
L 17 Charlotte	J 17 Hyacinthe 33	D 17 Renaud	M 17 Baudoin	V 17 Elisabeth	D 17 Gaël (24)
M 18 Frédéric	V 18 Hélène	L 18 Nadège	M 18 Luc	S 18 Aude	L 18 Gatien
M 19 Arsène	S 19 Jean-Eudes	M 19 Emilie	J 19 René 42	D 19 Tanguy	M 19 Urbain
J 20 Marina 29	D 20 Bernard	M 20 Davy	V 20 Adeline	L 20 Edmond	M 20 Théophile
V 21 Victor	L 21 Christophe	J 21 Matthieu 38	S 21 Céline	M 21 Prés. Marie	J 21 Pierre C. 51
S 22 M.-Madeleine	M 22 Fabrice	V 22 Maurice	D 22 Elodie	M 22 Cécile	V 22 Hiver
D 23 Brigitte	M 23 Rose de Lima	S 23 Automne (20)	L 23 Jean de Cap.	J 23 Clément 47	S 23 Armand
L 24 Christine	J 24 Barthélémy 34	D 24 Thècle	M 24 Florentin	V 24 Flora	D 24 Adèle
M 25 Jacques	V 25 Louis	L 25 Hermann	M 25 Crépin	S 25 Catherine	L 25 Noël
M 26 Anne, Joach.	S 26 Natacha	M 26 Côme, Damien	J 26 Dimitri 43	D 26 Delphine	M 26 Etienne
J 27 Nathalie 30	D 27 Monique	M 27 Vinc. de Paul	V 27 Emeline	L 27 Séverin	M 27 Jean
V 28 Samson	L 28 Augustin	J 28 Venceslas 39	S 28 Simon, Jude	M 28 Jacq. de la M.	J 28 Innocents 52
S 29 Marthe	M 29 Sabine	V 29 Michel	D 29 Narcisse	M 29 Saturnin	V 29 David
D 30 Juliette	M 30 Flacre	S 30 Jérôme	L 30 Bienvenue	J 30 André 48	S 30 Roger
L 31 Ignace de L.	J 31 Aristide 35		M 31 Quentin		D 31 Sylvestre

1. 13 janvier : Vœux du Maire

2. 22 janvier : Concert de l'Heure musicale

3. 18 & 19 février : Fête du Pain Chaud

4. 25 & 26 février : Fête du Pain Chaud

5. 5 mars : Concert de l'Heure Musicale

6. 27 mars > 2 avril : Journées européennes des Métiers d'art

7. 7 avril : Procession aux flambeaux

8. 1^{er} mai : Concours de pêche - Concours de boules - Vide-greniers

9. 13 mai : Festival ZikaRoz

10. 14 mai : Pardon de N-D de Délivrance

11. 18 mai : Rando manoirs et châteaux

12. 10 & 11 juin : Festival de la Gastronomie

13. 23 juin : Feu de la Saint-Jean - Fête de la musique

14. 14 juillet : Concours de boules - Vide-greniers - Feu d'artifice

15. 5 août : Le lin fait son Show

16. 6 août : Fête des Tisserands

17. 12 août : Couleurs de Bretagne

18. 9 septembre : Forum des associations

19. 16 & 17 septembre : Journées européennes

du Patrimoine

20. 23 & 24 septembre : les 200 ans du Centre de secours

21. 4 & 5 novembre : 30^{ème} Festival des Chanteurs de rue

22. 2 décembre : Sainte-Barbe

23. 9 & 10 décembre : Marché de Noël

24. 17 décembre : Vide-greniers de Noël

SERVICES

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mairie :

Tél. : 02 96 74 84 01

mairie@quintin.fr

www.quintin.fr

Facebook.com/VilledeQuintin

Le Maire et les adjoints sont disponibles sur rendez-vous ou lors de leurs permanences en mairie :

- **Nicolas CARRO** sur rendez-vous
- **Jean-Paul HAMON** samedi de 10h à 12h
- **Isabelle AUBRY** sur rendez-vous
- **Thibault CHATTARD-GISSEROT** ...samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous
- **Marie-Madeleine MAUJARRET-LEROY** mardi et mercredi après-midi et sur rendez-vous
- **Emmanuel THÉRIN** samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous

PERMANENCE EN MAIRIE

• CONCILIATEUR

Permanence assurée le dernier mercredi du mois, de 9 h à 12 h sur rendez-vous au 02 96 74 84 01

• POINT CONSEILS BUDGET

Familles Rurales
Le 3^{ème} mercredi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous au 06 99 17 48 16

• ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat)

Le 2^{ème} jeudi du mois, sur rendez-vous au 02 96 52 15 70

• DDFIP (Finances Publiques)

Le vendredi après-midi, prendre rendez-vous sur impots.gouv.fr/contact

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Permanence assurée tous les mardis, de 14h à 17h, en alternance au Centre Médico-Social, 22 rue du Maréchal Leclerc, et à la MJC.

Sur rendez-vous : 02 96 68 15 68

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

> Enseignement public

- **ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE**
Rue Léquier
Directrice : Amélie Kupiec - Tél. 02 96 74 93 18
- **RESTAURANT SCOLAIRE DES ÉCOLES PUBLIQUES**
Tél. 02 96 74 84 70
- **COLLÈGE LE VOLOZEN**
Chemin du Volozen
Principale : Françoise Thépaut - Tél. 02 96 74 93 34 - Fax 02 96 74 04 32
- **LYCÉE JEAN MONNET**
Rue des Ursulines
Proviseure : Emmanuelle Colas - Tél. 02 96 74 86 26
Fax. 02 96 74 07 89

> Enseignement privé

- **ÉCOLE PRIMAIRE NOTRE-DAME**
Rue du Bourg-Jugné
Directrice : Chantal Noysette
Tél. 02 96 74 93 79 - Fax 02 96 74 80 67
- **LYCÉE-COLLÈGE JEAN-XXIII**
Rue du Séminaire
Directeur : François Gautier
Tél. 02 96 79 62 40 - Fax. 02 96 74 07 72 et 02 96 74 08 38

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SERVICES PUBLICS

• MAIRIE

2 Place du Martray - Tél. 02 96 74 84 01
Directeur Général des Services :
Cyril Le Bellego
Horaires d'ouverture :

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi, mercredi, vendredi	9h - 12h30	14h - 17h
Mardi	9h - 12h30	14h - 18h
Jeudi	9h - 12h30	fermé
Samedi	9h - 12h	fermé

L'été : ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

mairie@quintin.fr - www.quintin.fr

• PÔLE DE PROXIMITÉ SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

9 La Ville Neuve - Saint-Brandan
Directrice : Evelyne Thueux
Tél. 02 96 79 67 00
polequintin@sbaa.fr

• GENDARMERIE

8 rue de Moncontour
Tél. 17
Tél. administratif : 02 96 74 80 17
Chef de brigade : Major Jean-Luc Crézé

• LA POSTE

3 place 1830
Tél. 3631

• CENTRE DE SECOURS

Rue du Marché aux Chevaux
Tél. 18
Tél. administratif : 06 64 23 79 91
Chef de centre : Lieutenant Jérôme Cornillet

► RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SERVICES DIVERS

- **ECOLE DE MUSIQUE**
Rue Maréchal Leclerc - Tél. 02 96 42 83 76
- **BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS**
3 Place de la Mairie
Maryvonne de Goussencourt
Heures d'ouverture :
le mardi de 10h30 à 12h
le mercredi de 16h30 à 18h
le vendredi de 17h à 19h30 (été)
17h à 19h (hiver)
et le samedi de 10h30 à 12h
Tél. 02 96 32 78 95 (heures d'ouverture)
ou 06 09 06 76 22
bibliotheque-quintin@orange.fr
- **CAMPING MUNICIPAL DU LAC****
Tél. 06 11 39 66 59
- **CINÉMA « LE ROCHONEN »**
14 rue Rochonen - 02 96 79 60 83 (salle)
02 96 74 95 83 (secrétariat)
cinema.lerochonen@laposte.net
www.cinemalerochonen.fr
- **OFFICE DE TOURISME**
6 place 1830
Tél. 02 96 74 01 51 ou 02 96 33 32 50
quintin@baiedesaintbrieuc.com
www.baiedesaintbrieuc.com
- **SALLE DES FÊTES MUNICIPALE**
« Les Quinconces »
Tél. 02 96 74 84 01 ou 06 11 39 66 59
salledesfetes@quintin.fr
- **MARCHÉ**
Le mardi de 8h à 13h
- **MARCHÉ BIO**
Le samedi de 8h à 13h
- **HANDI'CHIENS**
Z.I. du Pont Camet - Saint-Brandan
Sophie Collin - Tél. 02 96 58 18 40
- **CENTRE AQUATIQUE «OPHÉA»**
2 bis rue de la Fosse Malard - Tél. 02 96 58 19 40
- **VÉTÉRINAIRES**
- Pôle vétérinaire du Gouët au Lié
Rond-point de La Ville Neuve
Tél. 02 96 74 94 93
- Sophie Péduzzi
Consultations à domicile
Tél. 06 78 29 42 95
- VET & SPHÈRE Quintin
12 rue de La Corderie
Tél. 02 96 74 00 00
- **ARMOR EMPLOI**
2 Impasse de la Pompe - Tél. 02 96 74 07 53
- **MJC MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE SOCIAL**
2 rue de la Fosse Malard
Tél. 02 96 74 92 55

SERVICES PRIVÉS

- **BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST**
14 Grand'rue - Tél. 02 57 44 00 90
- **CRÉDIT AGRICOLE**
1 Place 1830 - Tél. 02 96 69 22 22
- **CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE**
2 bis Grand'Rue - Tél. 02 96 79 67 67
- **CAISSE D'ÉPARGNE DE BRETAGNE**
35 Grand'Rue - Tél. 02 57 44 03 77
- **COURTIER EN CRÉDITS IMMOBILIERS**
- C & G Finances - Sabrina Ollivier
7 rue au Lin - Tél. 07 86 66 85 05
- **AXA ASSURANCE**
22 rue aux Toiles
EIRL Yohann Rocher - Tél. 02 96 58 15 81
- **GROUPAMA BRETAGNE**
4 place 1830 - Tél. 02 96 74 90 73
- **PRESSE**
- Correspondants Ouest-France :
Guy Henry - Tél. 02 96 79 65 34
giheri@orange.fr
- Correspondant Le Télégramme :
Léon Courcoux - Tél. 06 33 19 96 08
courcoux.leon@orange.fr
- Correspondant Le Penthièvre :
Catherine Dubois - Tél. 06 81 60 42 12
catbelna.dub@orange.fr
- **GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER GÉO CAP**
17 rue au Lin - Tél. 02 96 74 81 01
- **NOTAIRES**
Me Bruno Cortyl
Me Rémi Jaglin
Me Céline Flageul
Rue Brohée - Tél. 02 96 74 94 60
- **AGENCE IMMOBILIÈRE**
- Agence immobilière du Château
9 place 1830 - Tél. 02 96 58 15 58
- **AVOCAT**
Cabinet Miosga Claudia
1 rue Notre-Dame - Tél. 02 96 74 57 69
- **SERVICES AUX ENTREPRISES**
- GPS Conseil International
5 rue Abbé Fleury - Tél. 06 08 800 086
- **AMBULANCES - TAXIS POMPES FUNÈBRES**
- Ambulances Quintinaises
Paillardon Père et Fils
4 rue de la Vallée - 02 96 74 99 65
- Ambulances Robin
42 rue Saint-Thurian - 02 96 74 80 26
- **GARAGE LE TEXIER GILBERT**
Rue Launay - 22800 Saint-Brandan
Tél. 02 96 79 66 24
- **LA STÉ AUTOMOBILE QUINTINAISE**
Agent Renault - La Ville Neuve
Saint-Brandan - Tél. 02 96 74 87 96
- **GARAGE JAGLIN**
Agent Citroën & Peugeot
Les Quartiers - St-Brandan - Tél. 02 96 74 09 27
- **CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE DEKRA**
La Ville Neuve - Saint-Brandan
Tél. 02 96 79 60 49
- **AUTO-ÉCOLES**
- Auto-école Basile
Rue Notre-Dame - Tél. 02 96 74 98 55
- École de conduite du Gouët
8 rue de la Vallée - Tél. 02 96 79 68 51
- **PRESBYTÈRE**
Serge Kougnandé, Curé
9 rue Notre-Dame - Tél. 02 96 74 92 17
- **CULTE**
- Basilique Notre-Dame-de-Délivrance
rue Notre-Dame
Messe : le dimanche à 11h
- **COMMUNAUTÉ DES FILLES DU SAINT-ESPRIT**
Rue du Séminaire - Tél. 02 96 74 93 31
- **DÉCHETTERIE**
« Le Grand Gué » (ancienne route de Corlay)
Tél. 02 96 74 86 62
Lundi, mardi et mercredi : après-midi
Vendredi et samedi : matin et après-midi
Horaires : 9h/12h - 13h30/17h30
- **ORDURES MÉNAGÈRES (COLLECTE - VENTE COMPOSTEUR)**
Tél. 02 96 77 30 99

SERVICES SOCIAUX

- **CIAS - SBAA antenne sud**
- Service maintien à domicile des personnes âgées - Soins infirmiers à domicile - Portage des repas - téléalarme
9 La Ville Neuve - Saint-Brandan
Tél. 02 96 58 57 02 - 02 96 58 57 03
- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Mairie - Tél. 02 96 74 84 01
- **SERVICE D'AIDE À DOMICILE FAMILLES**
Tél. 02 96 61 93 60 - c.legal@admr22.org
- **SERVICE PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP**
Tél. 02 96 61 49 46 - m.luby@admr22.org
- **RELAIS PETITE ENFANCE**
Pôle enfance "La Garenne des Mômes"
11 bis rue de la Fosse Malard
Tél. 02 96 79 92 23

- **MULTI-ACCUEIL « La Farandole »**
Pôle enfance "La Garenne des Mômes"
11 bis rue de la Fosse Malard
Tél. 02 96 79 92 25
- **RÉSIDENCE-AUTONOMIE « Le Pavillon »**
Rue des 14 Portes - Tél. 02 96 74 93 89
- **CROIX ROUGE**
14 rue des 14 Portes - Tél. 02 96 74 03 28
Permanences : jeudi de 9h30 à 12h - 2^{ème} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 12h - dernier vendredi du mois de 10h30 à 12h (pour l'alimentaire)
Boutique Solidaire
39 Grand'rue
Mardi et samedi de 10h à 12h30 - Mercredi et vendredi de 14h30 à 17h30

- **SECOURS POPULAIRE**
3 ter rue des Doves
Tél. 02 96 74 98 27
Permanences : vendredi de 9h30 à 12h
Dépôts de vêtements, bibelots... Vendredi de 9h30 à 12h
Cours de Français : mardi de 10h30 à 11h30
P'tite Boutik Solidaire
10 rue de la Vallée
Mardi et samedi de 9h30 à 12h - Mercredi, jeudi et vendredi de 14h30 à 18h

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- **MÉDECINS**
- Maison de Santé du Vieux Moulin
Tél. 02 96 74 89 89
Dr Christophe Thébaud
Dr Violaine Le Moine
Dr Servane Geoffroy
- Cabinet Saint-Sébastien
9 bis rue Saint-Thurian - Tél. 02 96 74 95 00
Dr Bernard Lenorais.
- Pôle médical de la Ville Neuve
Saint-Brandan - Tél. 02 96 79 65 19
Dr Maryannick Thomas
Dr Mathilde Mahé
- **CENTRE HOSPITALIER DU PENTHIÈVRE ET DU POUDOUVRE**
8 rue de la Corderie - Tél. 02 96 79 66 66
- **INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DIPLÔMÉS**
Pôle médical de la Ville Neuve
- Élodie Le Guilloux
Delphine Le Louédec-Blévat
Laurence Tontan-Le Boucher
Saint-Brandan - Tél. 02 96 74 93 98
14 bis rue de la Vallée
- Claire Daoudal-Le Roux, Stéphanie Le Nagard, Anne Raimbault, Isabelle Le Gallais et Sylvie Carpier
Tél. 02 96 74 80 96
22 rue Rochonen
- Gaëlle Lefèvre et Bruno Le Biannic
Tél. 02 96 74 98 01
- **PHARMACIENS**
- **Pharmacie du Centre**
Nadège Bébin, Valérie Khan
21 Grand'Rue - Tél. 02 96 74 93 51
- **Pharmacie Saint-Thurian**
Servane Thébaud
Parking U Express
Tél. 02 96 74 84 17
- **Pharmacie de La Ville Neuve**
Maryline Lotout et Katell Fraval
Saint-Brandan - Tél. 02 96 74 93 06
- **OPTICIENS**
- Atol - David Godin
7 rond point de La Ville Neuve
Saint-Brandan - Tél. 02 96 69 28 31
- Optic 2000 Mazevet
23 Grand'rue - Tél. 02 96 58 18 61

- **ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL**
Nos premiers pas
- Ludivine Le Flohic
14 bis rue de la Vallée - Tél. 06 32 22 54 56
- **AUDIOPROTHÉSISTE**
- ENTENDRE : Manuela Le Borgne-Jégu
9 rue du Jeu de Paume - Tél. 02 96 74 84 30
- **DENTISTES**
- Cyril Le Gal
Jean-Christophe Herry
Hadelin de Varine
Margaux de Varine
Mathilde Le Maître
La Ville Neuve - Saint-Brandan
Tél. 02 96 74 94 00
- Brigitte Eveillard-Duault
Alexandra Revault
12 rue Saint-Thurian - Tél. 02 96 74 02 96
- **ÉTIOPATHE**
- Yann Kerdellant
1 Grand'Rue - Tél. 02 96 62 35 18
- **LA MAISON DU BIEN-ÊTRE**
4 ter rue des Doves
- Emeline Prigent-Huellou
Soins esthétiques traditionnels et énergétiques
Massages - relaxation - réflexologie plantaire
Tél. 06 79 09 19 77
- Laurence Delarue-Martin
Prothésiste ongulair - Tél. 06 10 46 16 51
- Olivier Pons
Spécialiste en shiatsu -Tél. 07 87 20 18 30
- **MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES**
- Carole Alleno
Joseph Lotout - Emilie Le Boudec
Rue du Marché aux Chevaux
Tél. 02 96 32 62 84
- Caroline Rolland-Le Mercier
Pauline Le Potier
14 rue de la Vallée - Tél. 02 96 74 08 12
- Yann Bonhomme
13 Parc d'Activités de La Ville Neuve
Saint-Brandan
Tél. 07 88 63 58 09
- Vincent Gérard
Pôle médical de la Ville Neuve - Saint-Brandan
Tél. 06 13 87 69 32

- **NEUROPSYCHOLOGUE**
- Emilie Cloarec - Maison de Santé du Vieux Moulin - Tél. 02 57 22 06 04
- **ORTHOPTISTE**
- Laurent Cuzin
Maison de Santé du Vieux Moulin
Tél. 02 21 81 01 32
- **OSTÉOPATHE**
- Carole Alleno
rue du Marché aux Chevaux
Tél. 02 96 32 62 84 - 06 72 93 37 59
- Matthieu Petitjean
Maison de Santé du Vieux Moulin
Tél. 02 96 93 13 03
- Vincent Gérard
Pôle médical de la Ville Neuve - Saint-Brandan
Tél. 06 13 87 69 32
- **PODOTHÉRAPEUTE-PÉDICURE**
- Claire Le Chanu
Maison de Santé du Vieux Moulin
Tél. 02 96 74 94 14
- Tiphaine Le Hégarat
Rue du Marché aux Chevaux
Tél. 06 80 53 96 53
- **PRATICIENNE EN MASSAGE BIEN-ÊTRE**
- Gwenaëlle Guillosoou
14 rue de La Vallée - Tél. 06 52 83 03 00
- **PRATICIENNE EN MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE PSYCHOTHÉRAPEUTE VITTOZ**
- Sylvie Daban
7 rue des Barres - Tél. 06 10 96 95 80
- **PSYCHOLOGUE CLINICIENNE ET ÉNERGÉTICIENNE**
2 place du Champ de Foire
- Muriel Siras - Tél. 07 81 08 08 06
- **SAGE-FEMME**
- Laure Deprez - Tél. 06 19 42 11 34
- Aline Joly - Tél. 06 62 31 18 03
Maison de Santé du Vieux Moulin
- **SOPHROLOGUE-HYPNOSE**
Osez être heureux
4 rue Notre-Dame
- Audrey Le Gallic - Tél. 06 19 97 02 79
- Anne-Cécile Langrie - Tél. 06 58 71 17 83

▶ ASSOCIATIONS QUINTINAISES

SPORT

Aïkido Quintin

Louis Bréjat
brejat.louis@gmail.com

Cyclos du Pays de Quintin

Alain Cassaigne
06 80 00 92 65

La Mère Veille

(Marzenn Yoga)
Caroline Françoise
07 77 94 02 38

Pétanque Quintinaise

Marcel Collet
06 20 27 50 94

M.J.C. du Pays de Quintin

Laurent Chanoine - Président
François Thomas - Directeur
02 96 74 92 55

Quintin Athlétisme club

Raphaël Thérin
02 96 58 17 80

Quintin Musculation

Séverine Oizel
06 87 86 85 68

Quintin-Roller-Club

Sébastien Oger
quintinrollerclub@orange.fr

Saint-Brandan Quintin

Football Club

Jean-David Jolly
06 78 10 93 68
Alexis Thomas
06 38 22 97 93

Union Bouliste Quintinaise

Mickaël Mauvieux
06 62 52 91 37

Vélo-Club-Quintinais

Marcel Rault
02 96 74 97 77

SCOLAIRES

APEL Centre Jean XXIII

Joseph Kergus
02 96 79 62 40

APE Collège Le Volozen

Virginie Hocquard
06 61 71 79 62

Amicale Laïque

Aurore Moisan
Élodie Gicquel
06 76 15 93 81

APEL École Notre-Dame

Myriam Le Hégarat
06 79 87 05 53

OGEQ Jean XXIII

Pascale Thébault
02 96 79 62 40

AMICALES

Amicale des Employés communaux

Valérie Jégo
02 96 74 84 01

Amicale Sapeurs Pompiers

Aurélien Padel
02 96 74 80 49

Jeunes Sapeurs Pompiers

Christophe Jésus
06 14 45 25 06

ANIMATION

Atelier Découverte Photo du Pays de Quintin

Gilbert Bonny
02 96 74 92 24

Atelier floral Ambiance

Christine Boulon
06 07 25 63 42

Bridge

Alain Raould
06 81 55 99 63

Club des retraités de la Roche Longue

Loïc Le Bourhis
06 84 75 63 92

Comité des Fêtes

Rémi Jaglin
02 96 74 99 74

Dañs-Bro

(Danses bretonnes)
Corinne Foucat
02 96 74 01 43

Entre Armor et Argoat

François de Bagneux
06 15 35 90 73

Festival de La Gastronomie

Olivier Chastel
06 30 24 78 86

Festival

des Chanteurs de Rue

Gilles Prat
06 32 10 79 60
Cécile Alléno
06 87 41 17 56

Groupe Animation

Paroissiale
02 96 74 92 17

Les Amis de l'Auberge de la Porte à la Rose

Françoise Hélor
aubergealarose@gmail.com

Les Amis du Château de Quintin

Florence de Bagneux
06 11 55 71 08

Les Amis du Tisserand

Olivier Chastel
06 30 24 78 86

Le Tarot Club

Pascal Carrée
09 62 64 04 26

Les Tournesols

Animation à l'Hôpital
Gwenaëlle Odic
06 24 26 08 31

Quintin Dynamique

Association de commerçants

Laurent Hackspiel
07 66 77 95 33

Team Crazy Owl Pink

Guillaume Baillot
06 24 39 32 90

Théâtre Compagnie du Brigadier Quintin

Germaine Hervo
06 71 26 81 52

Tours et détours au pays de Quintin

Catherine Vinot
06 72 42 43 39

Zik à Roz-Maria

Yann Kerdellant
06 22 52 31 92

CULTURE

APAM Bretagne

(Festival la Voix)
Roland Le Formal
02 96 33 45 92

A.R.B.R.E.S.

Paul Jouanny
02 96 79 68 78

Cap Art

Michel Arouche
02 96 79 69 75

Cinéma Le Rochonen

Stéphanie Robert
06 30 68 98 90

Chorale Notre-Dame de Délivrance

02 96 74 92 17

Culture & Bibliothèque pour tous

Maryvonne de Goussencourt
02 96 32 78 95

L'Heure Musicale

Bernard de Varine
02 96 79 68 11

Livre de Caractère

Fabienne Juhel
07 81 64 80 99

Ludothèque ADMR

Pascale Pochon
07 84 44 27 95

SOCIAL ET HUMANITAIRE

Association des Donneurs de sang

Anne Alleno
09 52 52 67 53

Association Tiers-Monde

Marie Jensen
02 96 73 35 84

Cols Bleus

Erwan Trévisson
Marcel Rinfrey
02 96 74 99 91

Comité de la Croix-Rouge

Carine Guillemot
06 30 59 13 45
Anne-Marie Guichard
02 96 58 16 27

Comité Local de la FNACA

René Gestin
02 96 74 83 15

France Solidarité Développement

Romain Le Poder
Quentin Jarno
Raphaël Pinvidic
france.solidarite.developpement@gmail.com

Secours Populaire

Michèle Chaumorcet
02 96 73 99 66

Soins Coordonnés 22800

Servane Thébault
02 96 74 84 17

Souvenir Français

Jean-Yves Guillou
06 80 50 59 45

Union Nationale des Combattants

Jean-Yves Guillou
06 80 50 59 45



Caserne de Gendarmerie de Quintin

